BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XLIX

1922

QUIMPER
Imprimerie A. JAOUEN. — Mme BARGAIN ET Cie, succrs

1922

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Présidents d'honneur :
Mgr L'EVÊQUE de Quimper et de Léon.
M. le PRÉFET du Finistère.

Président : M. le Chanoine ABGRALL, doyen du chapitre, aumônier de l'hospice de Quimper (M. F.)

Vice-Présidents :
M. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-Bois, en la Forêt-Fouesnant (M. F.).
M. le Commandant DEVOIR (Alfred), capitaine de vaisseau en retraite, 29 rue Traverse, Brest.
M. le docteur LAGRIFFE, directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
M. le docteur PICQUENARD (Charles), 19 rue de Brest, Quimper.

Secrétaire Général : M. WAQUET (Henri), archiviste du Finistère.

Secrétaires :
BABLET (Mlle), 10 rue de Brest, Quimper.
M. OGÈS, instituteur public à Gouesnac'h.

Trésorier : M. LE GUENNEC (Louis), libraire, 37 rue Keréon, Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

ABARNOU (Jules), notaire à Plabennec.
ALAVOINE (M^lle), quai de l'Odet, Quimper.
ALIZON (M^me), rue du Palais, Quimper.
ALLIER (M^me), 1 rue Keréon, Quimper.
ALLIER (M^lle Jehanne), 24 impasse de l'Odet, Quimper.
ANSQUER (M^me), 14 place La Tour d'Auvergne, Quimper.
ARHAN (Abbé), recteur de Lanildut.
ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.
AUDREN DE KERDREL (M^me), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AVRIL (Gustave), Manoir de Stang-Bihan, Beuzec-Conq.
BARBE, notaire à Moëlan.
BARGAIN (Jules), imprimeur, 1 rue Astor, Quimper.
BARRAL, inspecteur général des poudres, 128 boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).
BAULARD, ingénieur des mines, 96 rue de Paris, Brest.
BELEGUIC (Louis), à Douarnenez.
BELLIN (Marcel), directeur de l'Enseignement secondaire au Ministère de l'Instruction publique, Paris (7^e).
BÉNAC, conseiller général, Beg-Meil en Fouesnant, et 11 rue de Milan, Paris (9^e).
BÉNARD-LE PONTOIS (commandant), capitaine de corvette de réserve, Saint-Guénolé (Penmarc'h).
BERNARD (Daniel), commis des P. T. T., Nantes Central, Nantes.
BLOUET (Abbé), recteur de Mahalon, par Pont-Croix.
BODOLEC (M^me Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70^bis rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
BOLLORÉ (Louis), industriel, b^d de Kerguélen, Quimper.

BORIÈS (Marcel), avoué, 3 rue Amiral-Réveillère, Brest.
BOSCHÉ (Mlle), professeur à l'Ecole normale d'Institutrices, Quimper.
BOSCQ (Mlle), professeur au lycée Brizeux.
BOSSENNEC (Abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
BOUILLOUX-LAFONT (Mme) 92 avenue Henri-Martin, Paris 16e et Bénodet.
BRÉMOND D'ARS (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.
BREST (la bibliothèque de la ville de), place Sadi-Carnot, Brest.
BURON (O.), 3 cité d'Antin, Brest.
CABON (Charles), 19 rue Elie-Fréron, Quimper.
CABON (R. P. Adolphe), 30 rue Lhomond, Paris (5e).
CALVEZ (Abbé François-Marie), vicaire à Irvillac.
CALVEZ (Abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.
CANET (Antoine), 4 boulevard de Kerguélen, Quimper.
CARADEC (Edouard), directeur régional du Crédit Nantais, rue de Mescloaguen, Quimper.
CARADEC (Maurice), courtier maritime, place du Château, Brest.
CARAËS (docteur), Lannilis.
CARIOU (Pierre), 20 place Terre-au-Duc, Quimper.
CARNE (comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin (M. F.).
CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château de Marhallac'h, en Plonéis.
CAROF (Auguste), industriel à Ploudalmézeau.
CARRÉ (docteur), Plouescat.

CASTEL (docteur), Daoulas.
CERCLE PÉTAIN, Caserne la Tour d'Auvergne, Quimper.
CHABAY, industriel, 33 rue Keréon, Quimper.
CHARBONNIER, 8 rue Saint-Nicolas, Quimper.
CHASSÉ (Charles), professeur à l'Ecole Navale, 61 rue de la République, Brest.
CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historiques, rue du Couëdic, Quimper.
CHAUVEL (docteur F.), 13 rue Laënnec, Quimper.
CHAUVEL (Mme F.), 13 rue Laënnec, Quimper.
CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.
CHRISTIEN, 4 Place la Tour d'Auvergne, Quimper.
CIVEL (Mme), Place Wilson, Brest.
CLOUARD (Robert), 30 quai de l'Odet, Quimper.
COATAUDON (Ch. de), professeur-adjoint au Collège de Saumur (M.-et-L.).
COLLE (Jean), artiste-peintre, 22 rue de Brest, Quimper.
CORNIC (Mlle Élisa), 39 avenue de la Gare, Quimper.
CORNOU (chanoine), 3 place Saint-Mathieu, Quimper.
COROZE, industriel, 25 avenue de la Gare, Quimper.
CORRE (Adolphe), 22 boulevard Thiers, Brest.
COTONNEC (Mlle Anna), 39 avenue de la Gare, Quimper.
COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.
COULOMMIER, entrepreneur, 48 rue Neuve, Quimper.
CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.
CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odet, Quimper.
CROUAN, notaire, maire de Quéménéven.
CUILLANDRE, professeur au Lycée la Tour d'Auvergne, rue Jules-Noël, Quimper.
DANGUY DES DÉSERTS, notaire, maire de Daoulas.
DELAPORTE (Raymond), avoué, Châteaulin.

DEROUX (Mme), 53 rue Keréon, Quimper.
DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.
DERRIEN (commandant), capitaine de frégate, commandant « *le Régulus* », Bureaux étrangers.
DESMAROUX, directeur de la poudrerie nationale de Sevran-Livry (Seine-et-Oise).
DEYROLLE, artiste-peintre, Concarneau.
DEYROLLE (Docteur), médecin-chef du centre de réforme, Quimper.
DIZOT (colonel), commandant le 118e de ligne, Quimper.
DOUILLARD, commissaire de marine, rue du Château, Brest.
DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).
DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz, en Pont-l'Abbé.
DU FEIGNA DE KERANFORÊT, 31 avenue de la Gare, Quimper.
DULAU et Cie, 34-36, Margaret street, Cavendish square, London, W. I.
DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.
DU PARC (vicomte), château d'Herzèle (Flandre orientale, Belgique).
DUPOUY, agrégé de l'Université, 2 rue Félix-Faure, Paris (15e).
DUPUY (A.), 136 rue Jean-Jaurès, Brest et 46, rue d'Assas, Paris (6e).
DUVAL-DUHAMEL, Landerneau.
DU VERGIER DE KERHORLAY (Mlle), rue Mescloaguen, Quimper.
ESNAULT, agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190bis boulevard Péreire, Paris.

ÉVRARD (M^lle), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
FASSOU (M^me), professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices, Quimper.
FAVRET (Abbé), professeur à l'Institution Saint-Etienne, Châlons-sur-Marne (Marne).
FAY (M^me), rue de Brest, Quimper.
FEILLET (Jean), avocat, 50 quai de l'Odet, Quimper.
GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Etudes, 22 rue Servandoni, Paris (6^e) (M. F.).
GAUDE (M^lle), 1 place Mescloaguen, Quimper.
GAUMÉ (Docteur), 18 rue de Brest, Quimper.
GAUTIER (Prosper), commerçant, place Terre-au-Duc, Quimper.
GÉLÉBART (M^me), 7 rue Amiral-Linois, Brest.
GOURCUFF (Auguste), maire du Trévoux, par Bannalec.
GOURVIL (Francis), libraire, place Thiers, Morlaix.
GRAVELOTTE (docteur), 5 rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.
GRIMAUD (Élie), 31 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
GRIMAUD (Georges), 10 bis rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
GUÉBRIANT (comte A. de), vice-président du Conseil général, maire de Saint-Pol-de-Léon.
GUÉDON (Pierre), ingénieur, 14 rue Vineuse, Paris (16^e).
GUÉGAN (Abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.
GUÉGUEN (Guillaume), propriétaire, Douarnenez.
GUÉPRATTE (Amiral), député du Finistère, Cercle Militaire, Paris (2^e).
GUEY (Fernand), conservateur des musées, 18 rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
GUILLE DES BUTTES (M^me), 10 rue Brizeux, Quimper.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

HALGOUET (vicomte H. du), Château de Coëtsal, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).

HALNA DU FRETAY (général), Château de Lesguen en Plouguin, par Ploudalmézeau.

HAMON, ingénieur, Service du Génie Rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur), rue des Gentilshommes, Quimper.

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HERRY (Abbé), recteur de Meilars, par Pont-Croix.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, rue Mescloaguen, Quimper.

HERVÉ, commissaire de la marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16 quai de Léon, Morlaix.

HUBER (M^me^), directrice de l'Ecole Normale d'Institutrices, Quimper.

HUBERT (Jean), Manoir de Mesmeur, en la Forêt-Fouesnant.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Eugène), 4 rue de Rosmeur, Douarnenez.

JACQ (M^lle^ Hélène), 1 rue Saint-François, Quimper.

JACQ (M^lle^ Yvonne), 1 rue Saint-François, Quimper.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28 rue Elie-Fréron, Quimper.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), quai de l'Odet, Quimper.

JADÉ (Jean), député du Finistère, conseiller général, Audierne.

JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.

JEHANNIN, notaire, 5 rue Sainte-Catherine, Quimper.

JENKIN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6 rue Brizeux, Quimper.

JEZEGOU (Abbé). recteur de Plobannalec, par Pont-l'Abbé.

JONCOUR, bijoutier à Brasparts.

JONCOURT, marbrier à Quimperlé.

JULIEN, professeur de musique, place de Locronan, Quimper.

KERALLAIN (Mme René de), rue de la Mairie, Quimper.

KERGROHEN (Mlle Luce), 2 rue de la Mairie, Brest.

KERGUÉLEN (Mme la vicomtesse de), 6 place la Tour d'Auvergne, Quimper.

KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4 rue de l'Hospice, Quimper.

KERJEAN (chanoine), curé-archiprêtre, Châteaulin.

KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).

KERSAUDY (Mlle Marguerite), 26 place Saint-Corentin, Quimper.

KERSAUSON (Guy de), Château de Kerjean-Mol, en Trébabu, par Le Conquet.

LA BOIXIÈRE (Mlle Flore de), 54 boulevard Gambetta, Brest.

LA CAZE DE KERGUVELEN (Mme), Usine de conserves, Concarneau.

LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 10 rue Quentin-Beauchart, Paris.

LAFONT (Gérard), 10 rue de Locronan, Quimper.

LA SABLIÈRE (Mlle de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.

LAURENT (C.), étudiant en médecine, 92 rue d'Ornano, Bordeaux.

LAVENT (Henri), professeur, 1 rue Chénevotte. Dreux (Eure-et-Loir).

LE BAIL (Georges), député du Finistère, 15 rue Duret, Paris (16e) et rue du Palais, Quimper.

LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.

LE BASTARD (Mlle Marie), chemin de l'Hippodrome, Quimper.

LE BIHAN (Mlle), 36 quai de l'Odet, Quimper.

LE BOURHIS, négociant, quai Brizeux, Quimperlé.

LE BRAS (Edouard), 17 rue des Reguaires, Quimper.

LE BRAS (Emile), conservateur du musée de Kerjean en Saint-Vougay, par Plouzévédé.

LE BRIS, 16 rue Edouard Corbière, Brest.

LE CALLOC'H, avoué, Brest.

LE CARGUET (Hyacinthe), ancien percepteur, Audierne.

LÉCLUSE (Emmanuel de), Douarnenez.

LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile de), Audierne.

LE COZ (chanoine), curé-doyen, Pleyben.

LECZINSKA (Mlle), surveillante générale du lycée Brizeux, Quimper.

LE DAULT (Maurice), Ty-Névez-Kerrivoal, Kerfeunteun.

LE FEBVRE (Yves), juge, avenue de la Gare, Lannion (Côtes-du-Nord).

LE FLOC'H, maire de Plonévez-Porzay.

LEFORT (Pierre), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LEGGE (Mme la comtesse de), Château de Kerriou, en Gouézec, et 39 boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7e).

LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37 rue Emile-Zola, Brest.

LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7 rue Saint-François, Quimper.

LE GOYAT (Mlle Anne), 17 rue de l'Hospice, Quimper.

LE GUILLOU DE PENANROS (Mme), villa des Sables, Tréboul.

LE GUILLOU DE PENANROS (Louis), ancien sénateur, Douarnenez.

LE GUISQUET (Stanislas), 21 boulevard Saint-Aignan, Nantes.

LE GUYADER (Frédéric), bibliothécaire de la ville de Quimper.

LE JOLLEC (Abbé), aumônier, 2 rue de la Gare d'Orléans, Trélazé (Maine-et-Loire).

LE JONCOUR (Mme), 5, place du Château, Brest.

LE MAIGRE (Mlle), rue Toul-al-Laër, Quimper.

LEMER, directeur de l'Usine Electrique, Quimper.

LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.

LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay.

LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31 rue de Douarnenez, Quimper.

LEMOINE (Pierre), négociant, 12 rue de Brest, Quimper.

LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.

LE MOING (Robert), ingénieur à l'usine métallurgique, Douarnenez.

LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.

LE NOBLE (Georges), 38 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LÉON, notaire à Landerneau.

LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.

LE ROUX (Nicolas), sous-directeur des Chemins de Fer de l'Etat, 24 rue de Varenne, Paris (7e).

LE ROY (chanoine), rue du Frout, Quimper.

LE SAYEC (Mme), professeur au lycée Brizeux, Quimper.

LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

LE THEUFF (Mlle Charlotte), 22 rue du Parc, Quimper.

LIVINEC (Désiré), près la gare des Marchandises, Morlaix.

LUCAS (docteur), 6 allées de la Palestine, Rennes.

LULLIEN (Jules), négociant, juge au tribunal de commerce, 7 rue Traverse, Brest.

MAITROT DE VARENNES (Mlle), rue du Parc, Quimper.

MANAC'H (Mlle), directrice de l'école annexe (Ecole normale des jeunes filles), Quimper.

MANIÈRE (M. Paul-Clément), 12 quai du Stéir, Quimper.

MARSILLE (Joseph), Quimperlé.

MARTIN (Mme), professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices, Quimper.

MARTIN (Mlle), professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices, Quimper.

MARZIN (Jean), économe de l'hospice, Morlaix.

MASSABIAU, 11 rue Láënnec, Quimper.

MASSERON (M. Alexandre), avocat. 34 rue de la Rampe, Brest.

MAUBRAS (Félix), architecte, à Pont-l'Abbé.

MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (Mme la comtesse Alphonse de), château de Kerraoul, en Paimpol (Côtes-du-Nord).

MENNEREUL (docteur), Douarnenez.

MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

MESGUEN (Abbé), supérieur de l'Institution de Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.

MÉVEL (Abbé), recteur de Plonévez-Porzay.
MÉVEL (docteur), Douarnenez.
MICHEL (Mme), 6 place la Tour d'Auvergne, Quimper.
MILLIO, négociant, 18 rue Keréon, Pont-l'Abbé.
MOCAER (Pierre), conseiller général, 33 place du Château, Brest.
MONOT (Georges), place du Marhallac'h, Pont-l'Abbé.
MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.
MOREL (commandant), 29, rue Emile-Zola, Brest.
MORGAND (deur), 17 rue de Buzenval, Boulogne-s/Seine.
MORLAIX (bibliothèque de la ville de).
MORVAN (capitaine), rue de Brest, Quimper.
MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.
NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31 rue Voltaire, Brest.
NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.
ODEYÉ (Docteur), Lesneven.
OLIVIERO, chimiste, 87 rue Denfert-Rochereau, Paris (14e).
OLLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, 17 rue de Brest, Landerneau.
ONFROY, sous-préfet de Baugé (Maine-et-Loire).
PARIN (docteur), Chef du Laboratoire Radiologique, Hôpital maritime, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
PARISOT (Mlle), directrice du lycée Brizeux, Quimper.
PAVILLON (Mme), 16 rue Vis, Quimper.
PELLEN, maire de Saint-Pabu par Ploudalmézeau.
PÉNSEC, négociant, Douarnenez.
PERRET, professeur de philosophie au Lycée La Tour d'Auvergne, 7 rue Elie-Fréron, Quimper.
PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Quimper.

PEYRON, notaire à Quimperlé.

PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43 rue de Courcelles, Paris (8e).

PHILIPPE (Joseph), architecte, 5 rue Jean-Macé, Brest.

PHILIPPON, professeur au lycée La Tour d'Auvergne, 19 rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.

PITT-WALS (Mme), maison de la Retraite, 27 rue des Reguaires, Quimper.

PLATEAU, artiste-peintre, 62 quai de l'Odet, Quimper.

PLŒUC (marquis de), château de Kérambleïs, en Plomelin.

POBÉGUIN, administrateur du Sud-Finistère, rue du Parc, Quimper.

POMPERY (vicomte de), château de Trémarec, en Landudal.

PONDAVEN (Abbé), 31 rue de Douarnenez, Quimper.

POULIQUEN (Mme), 46 rue d'Aiguillon, Brest.

QUÉINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.

QUÉINNEC (François), avocat, 20 rue Astor, Quimper.

QUÉINNEC (Mlle Marguerite-Marie), Landivisiau.

QUINIOU, instituteur à Plouégat-Moysan (Finistère).

RAISON (Étienne), pharmacien, 26 chaussée de la Madeleine, Nantes.

RENAULT (Docteur), rue René-Madec, Quimper.

RIVERIEULX (Robert de), avocat, 18 rue Jean-Macé, Brest.

ROBERT (Ernest), 13 rue des Orfèvres, Vannes.

ROCUET, rue Haute, Locmaria, Quimper.

ROGER (Mme F.), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

ROLLAND (Abbé), recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.

ROLLAND, entrepreneur, rue du Frout, Quimper.
ROSMORDUC (comte de), à Trémel (Côtes-du-Nord).
ROUDIÈRE (lieutenant-colonel), 54 quai de l'Odet, Quimper.
ROULL (Mgr), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
ROUSSEAU (docteur), 33 rue du Château, Brest.
ROUXEAU (docteur Alfred), professeur à l'Ecole de Médecine, 3 rue de l'Héronnière, Nantes.
RUER, architecte à Douarnenez.
SAINT-LAURENT (lieutenant-colonel de), 79 avenue Bosquet, Paris (7e).
SALAUN (Mlle Aline), maison Rossi, boulevard de Kerguélen, Quimper.
SALIN (Y.-M.), à Moëlan.
SAVINA (Jean), professeur à l'École primaire supérieure, rue du Pont, Douarnenez.
SCHEMIDT, manoir de Lescongar, en Plouhinec.
SENGÈS (M.), médecin à l'Asile St-Athanase, Quimper.
SERRET (M.), La Forêt-Fouesnant.
SIMON (Lucien), artiste-peintre, Sainte-Marine en Combrit et 3 *bis* rue Cassini, Paris (14e).
STÉPHAN (Mme), institutrice publique, 34 rue Le Déan, Quimper.
SUPÉRIEUR (LE) du Grand Séminaire à Quimper.
SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25 place des Halles, Morlaix.
TARACOLE (Mlle), directrice de l'Ecole Pratique d'Industrie et d'Enseignement ménager, Brest.
TARLET (Mlle), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
TASSIN, architecte, rue de Douarnenez, Quimper.
TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes, Concarneau.

TOULEMONT (Léon), receveur intérimaire de l'Enregis-trement, Ploudalmézeau.
TOZZA (Mlle Angèle), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
TRAON (Abbé), à Saint-Pol-de-Léon.
TRÉAL (Hugues), commis des P. T. T., à Morlaix.
TRÉMINTIN, conseiller général, maire de Plouescat.
TRÉVIDIC (M. Alphonse), place St-Mathieu, Quimper.
TROALEN (Mme), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.
TURGY (Mme la baronne de), rue du Palais, Quimper.
UGUEN, supérieur du Petit Séminaire, Pont-Croix.
VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Sailly, 1 rue du Capitaine Scott, Paris (15e).
VANNIER (Mme), manoir de Kervern en Pouldavid.
VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.
VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Douarnenez, Quimper.
VÉRON (Mlle), 6 rue du Château, Brest.
VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kerminihy, Rosporden.
VINCE (Commandant), 24 rue du Parc, Quimper.
VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à Quimper.
WILER (Mme), bourg de Fouesnant.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Association bretonne, Saint-Brieuc.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19 rue Spontini (6e arr.).

Société française d'Archéologie, 8 rue Châteaubriand (8e arr.).

Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services mensuels

L'Union agricole et maritime, à Quimperlé.

Semaine religieuse de Quimper et de Léon, à Quimper.

Revue des Traditions populaires, 80 boulevard Saint-Marcel, Paris.

La Dépêche de Brest.

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall (Truro, Cornwal).

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — « Analecta Bollandiana » publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775 boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11 rue Ravensten).

« Revue Mabillon » publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution (Washington).

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie. — Société archéologique de la province de Côme.

Societâ piemontese di archeologia et belle-arti, via Napione 2, Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 26 Janvier 1922.

Présidence de M. CORMIER, Vice-Président

M. *Cormier*, récemment élu vice-président, évoque le souvenir des anciens présidents et retrace le développement de la Société, dont il fut l'un des premiers adhérents, depuis sa fondation le 18 février 1873. Il rend hommage à l'influence particulièrement heureuse de notre président actuel, M. le chanoine *Abgrall*, dont la science, l'activité et l'esprit d'initiative ont donné à la Société un essor considérable depuis quelques années, et il exprime les vœux de tous pour sa guérison prochaine.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le *Président* adresse les félicitations de la Société à M. *Frédéric Le Guyader* qui vient d'obtenir le prix Alfred de Musset pour l'ensemble de son œuvre littéraire.

Sont reçus dans la Société : M^me^ *Fay*, de Quimper, présentée par M. *du Feigna* et M^lle^ *Bablet* ; — M^me^ *Le Sayec*, professeur au lycée Brizeux, présentée par MM. *Savina* et le D^r^ *Lagriffe* ; — M. *Guivarch*, licencié en droit, de Carhaix, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et l'abbé *Guégan* ; — M. *Quiniou*, instituteur public à Plouégat-Moysan, présenté par MM. *Ogès* et *Le Guennec*.

M. le D^r^ *Lagriffe* lit une note de M. *Le Carguet* sur "le gui du chêne" qui jouissait jadis d'un grand prestige

et passait pour avoir de merveilleuses vertus curatives. Saint François de Paule l'introduisit en 1482 à la cour de Louis XI lorsqu'il fut appelé au chevet du roi moribond, et les couvents qu'il fonda en France propagèrent l'usage de chapelets bénits en bois de gui.

M. le commandant *Bénard* expose les très importants résultats de ses fouilles dans la presqu'île de Penmarch et illustre son commentaire de photographies et de croquis.

La nécropole de St-Urnel, elle-même entourée de très nombreux mégalithes, a livré plusieurs squelettes reposant sur 3 plans superposés. Leur position soigneusement relevée, l'examen minutieux des coupes de terrains sont susceptibles d'éclairer la question soulevée par M. *Loth* sur la première apparition des Celtes en Armorique.

Dans la presqu'île de Porz-Carn, le grand tumulus de Rosmeur, où M. *du Châtellier* avait déjà trouvé 2 allées couvertes, en a révélé une troisième, soutenue par un mur de dimensions imposantes et d'un très bel appareil.

Enfin, M. le commandant *Bénard* signale de nouveaux et nombreux exemples de lechs groupés 2 à 2, l'un lisse et l'autre cannelé, semblant attester la longue survivance en nos régions d'un culte spécial.

Lecture est donnée d'un article paru récemment dans « Buhez-Breiz ». Notre confrère M. *Gourvil* y fait remarquer le grand intérêt d'un manuscrit en vers bretons découvert par M. *Le Guennec* dans les archives du château de Lesquiffiou, près Morlaix. Œuvre de Jean *Conan*, le copiste des "mystères" dont A. *Le Bras* nous a rendu le nom familier, ce mémoire est le premier en langue bretonne qui soit antérieur au XX^e^ siècle. Là n'est pas son seul mérite : le récit, d'un tour très personnel, où le tragique vient souvent se mêler au pittoresque, nous transporte en pleine épopée révolutionnaire et impériale, sur le terrain même de la grande histoire, M. *Waquet*

émet le vœu que M. *Gourvil* réserve au Bulletin de la Société archéologique la publication de certaines parties de ce précieux document.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
M. BABLET.

Le Vice-Président,
V. CORMIER.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XXXIX, fasc. III et IV.

Annales de Bretagne, t. XXXV, n° 1, 1921.

Bulletin de l'Académie d'Hippone (1914-1921).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1921.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XLVIII, 1921.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1920, t. 60e

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1920-1921.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XXIV, 1921.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1920.

Société Jersiaise ; Cartulaire de Jersey, Guernesey, etc..., 4e fasc., 1921.

Union agricole, janvier 1922.

IV

CHRONIQUE

Deux revues d'action régionaliste et bretonne, après une éclipse plus ou moins longue, très regrettable, mais dont les causes sont assez évidentes, reparaissent : *Buhez-Breiz.* imprimé à Brest, et *Le Réveil breton*, imprimé à Quimperlé, L'archéologie n'a qu'une place secondaire dans ces périodiques ; cependant, en défendant la langue bretonne et en travaillant à vulgariser les grands faits de l'histoire du pays, ils accomplissent une œuvre que nous ne saurions passer sous silence, car elle s'accorde avec la nôtre. *Buhez-Breiz,* qui est une revue bilingue, est plus spécialement consacré à la langue et à la littérature bretonnes. *Le Réveil* a publié depuis le mois d'octobre 1920, date du n° 1 de la 2e et nouvelle série, trois conférences dignes d'être retenues : *Ce que nous savons sur les Celtes,* par M. Georges Dottin (n° 2), *Emile Souvestre,* par M. Léon Le Berre (n° 2), *Brizeux,* par Mme Mathilde Delaporte (n° 5). Dans *Buhez-Breiz*, nous relevons l'article de M. F. Gourvil sur *un mémorialiste breton*, *Jean Conan* (nos 11-12), la conférence de M. P. Mocaer sur *La défense de la langue bretonne* (nos 13 et 14).

*
* *

M. le comte de Calan, président de la Société des Bibliophiles bretons, a remis aux Archives du Finistère pour être joint au fonds Prosper Hémon, conformément à la volonté de notre érudit confrère, un important ensemble de pièces se rapportant à l'histoire de Carhaix pendant la Révolution et le Premier Empire. Beaucoup ont été publiées par M. Hémon dans son livre sur le *District de Carhaix*, mais presque toutes celles du Premier Empire sont inédites ; elles fournissent des renseignements précis sur l'esprit public dans la Haute-Cornouaille au début du XIXe siècle. M. de Calan a remis également le manuscrit d'une étude de M. Hémon

sur *Un missionnaire de la Terreur, Marc-Antoine Jullien, fils.* Cette étude devait être publiée dans la collection de la Société ; malheureusement la Société a dû l'an dernier décider sa propre dissolution.

*
* *

On nous informe que le R. P. Raoul de Kerdanet, O. P., 9, rue Jeanne d'Arc, Lille, a employé les quelques semaines de vacances qu'il a passées au pays de Lesneven l'année dernière, à faire le relevé des ouvrages et pièces diverses composant la bibliothèque de son grand-père Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet « dans le dessein de faciliter ensuite aux travailleurs l'accès de ces richesses documentaires auxquelles l'histoire de notre pays breton doit déjà tant pour le passé et sera encore si redevable à l'avenir ».

*
* *

Notre confrère M. Ch. Chassé, professeur à l'Ecole navale, a voulu éclaircir une question assez troublante : Napoléon ne serait-il pas né en Bretagne ? Une ancienne tradition orale le laissait croire : Laetitia, mère du futur empereur, serait venue accoucher de lui dans la paroisse de Ste-Sève, près de Morlaix, au château de Penanvern, qui appartenait au comte de Marbœuf, gouverneur de la Corse. On prétendait même que ce dernier pouvait bien être le vrai père de Napoléon. Des pages arrachées au registre des baptêmes de 1761 à 1763 permettaient toutes les hypothèses. Les imaginations se donnaient libre carrière : un délégué de Napoléon III serait venu spécialement pour faire disparaître toute mention de la cérémonie. Par une vérification au greffe du tribunal civil de Morlaix, M. Chassé s'est facilement rendu compte que les pages arrachées à Ste-Sève n'étaient que des pages blanches. La légende est à bas ; mais peut-être, comme il arrive souvent, s'est-elle peu à peu bâtie sur des faits réels.

VI

Il existe des traditions plus sérieuses sur la venue de Napoléon Bonaparte encore enfant dans les châteaux de la famille et des amis de Marbœuf en Bretagne, notamment à Trévarez, en Saint-Goazec. Marbœuf s'intéressait aux Bonaparte et rien n'empêche de supposer qu'il recevait le jeune Napoléon pendant les vacances de l'école de Brienne. Il faut lire l'exposé de M. Chassé dans les nos des 23 et 30 décembre 1921 de la *Revue de la Semaine*.

Il importe d'ajouter que la même question a été étudiée, spécialement en ce qui concerne les séjours du jeune Bonaparte au château de Callac, près de Plumelec (Morbihan), par M. Etienne Martin (*Fureteur breton*, n° 62, août-oct. 1921). Ce dernier considère comme dénuées de tout fondement solide les traditions bretonnes sur Napoléon. Consulté par lui, M. Frédéric Masson, minutieux rapporteur des moindres faits et gestes de l'empereur, écrit : « Rien nulle part ne m'a paru même un indice que Bonaparte ait pu venir en Bretagne pendant le temps qu'il était à Brienne. Il en aurait fait mention quelque part dans ses papiers de jeunesse où il n'y en a pas la moindre trace. »

H. W.

Séance du 23 Février 1922.

Présidence de M. le chanoine ABGRALL président

M. le *Président* prononce l'éloge funèbre de M. Arthur *Porquier*, hôte assidu des réunions et des promenades de la Société, céramiste de valeur et fervent archéologue. La découverte fortuite d'un mur gallo-romain dans son jardin de Locmaria avait orienté ses recherches vers les antiquités romaines. Il avait recueilli sur place de nombreux débris de poteries qui, classés avec soin, constituent une intéressante collection. C'est au milieu de nouveaux projets que la mort est venue le surprendre.

Sont reçus dans la Société : M. Maurice *Le Dault*, bibliophile, à Tynévez-Kérivoal, Kerfeunteun, présenté par MM. *Le Goaziou* et *Le Guennec ;* — Mlle Geneviève *Blanchet de la Sablière*, de Quimper, présentée par MM. le chanoine *Abgrall* et *Waquet ;* — M. *Merlet*, professeur de sciences à Quimper, présenté par MM. *Chaussepied* et l'abbé *Guégan ;* — Mlle *Leczinka*, surveillante générale au lycée Brizeux à Quimper, présentée par Mlles *Parisot* et *Evrard ;* — M. le Marquis *de Plœuc*, présenté par MM. le Dr *Chauvel* et Rolland *Hersart de la Villemarqué-Cornouaille*.

M. *Waquet* aononce que, par arrêté en date du 28 janvier 1922, ont été inscrits au nombre des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques : le tombeau de Sainte-Nonne, pierre sculptée du XVIe siècle, à Dirinon

(chapelle Ste-Nonne) ; la cloche en bronze servant de timbre à l'horloge de la cathédrale de Quimper (1312) ; la tombe de Jean de Kerouzéré à l'église de Sibiril, pierre sculptée de la fin du XVe siècle.

Il lit ensuite une lettre de M. *Sneller*, de la Haye, qui signale la présence au musée de l'Ecluse (ancien avant-port de Bruges) d'une pierre tombale, de 1432, portant le nom et l'écusson à 3 hermines d'Yves Quertouch, un Breton d'Audierne.

M. le *Président* met à l'étude un projet d'excursion préparé par M. le commandant *Bénard*. La date du 23 avril, qui paraît la plus favorable, et l'itinéraire proposé pour la visite des fouilles de Penmarch, sont adoptés en principe.

M. *Waquet* annonce qu'il donnera prochainement en 4 causeries accompagnées de projections lumineuses, un cours d'archéologie française et spécialement bretonne réservé aux membres de la Société. On espère que ces conférences pourront commencer le 9 mars.

Dans un autre ordre d'idées, il présente un très curieux document extrait des archives départementales. Il s'agit de « l'inauguration » (alias la rentrée) de l'Ecole Centrale du Finistère, qui fut l'ancêtre du Lycée La Tour d'Auvergne, en l'an VIII de la République. Ce document sera publié dans le Bulletin.

M. le Dr *Lagriffe* dit quelques mots du beau livre de M. le chanoine *Cornou* sur Elie Fréron, grand méconnu dont la mémoire attendait depuis longtemps cette œuvre de vérité et de justice.

M. *Waquet* exprime le désir de voir mettre à la portée du public ceux des articles de « l'Année littéraire » qui sont effectivement l'œuvre de Fréron. Pour ce travail de patience, de critique minutieuse, et souvent d'intuition, nul n'est mieux qualifié que M. le chanoine *Cornou* lui-même.

M. le *Président* communique deux notes, relatives à Roscoff, de M. *Le Guennec*. Il présente un cours de géographie locale de notre confrère M. *Ogès* et en lit la préface écrite par M. Camille *Vallaux*. Rien de tel n'était jusqu'ici entre les mains de nos écoliers ; ils y trouveront le moyen de bien connaître, et mille raisons d'aimer davantage leur petite patrie.

Après quelques instants de causerie sur les vitraux anciens du département, la séance est levée à 3 h. 3/4.

Le Secrétaire, *Le Président*,

M. BABLET. Chanoine ABGRALL.

BIBLIOGRAPHIE

Roger GRAND, *Mélanges d'archéologie bretonne, première série,* Nantes, Durance ; Paris, Aug. Picard, 1921, in-8° de III, 186 pages. Prix : 15 francs.

Les personnes qui n'ont pas pu se procurer le volume, paru en 1919, des guide et mémoires du Congrès archéologique de 1914 seront bien aises d'en trouver une imposante et excellente part dans le livre de M. Roger Grand. Il reproduit presque sans changement les articles relatifs aux châteaux de Largoet en Elven, de Josselin, de Sucinio, à l'église de Saint-Gildas de Rhuis et aux monuments de Vannes. Cela seul ce serait déjà très beau, mais M. Grand a placé en tête une étude, insérée comme mémoire dans le volume du Congrès et dans laquelle il répond à une interrogation, fréquente sur beaucoup de lèvres : « Y a-t-il un art breton ? » Si l'on voulait lui chercher chicane, on lui demanderait pourquoi, ayant, sur la couverture, présenté l'interrogation sous une

forme, il la présente, dans le texte, sous cette autre forme : « Y a-t-il un style breton ? » Art et style, ce n'est pas la même chose et, en réalité, c'est bien le mot art qui convient ici.

C'est la couverture qui a raison. La réponse de M. Grand est donnée avec la plus grande clarté : il croit à la réalité d'un art breton et il montre que, pour le comprendre, il faut avoir égard au pays où il s'est élevé, à la race qui l'a créé, aux circonstances qui en ont permis l'épanouissement à tel moment plutôt qu'à tel autre. La fameuse méthode de Taine se trouve, en l'occurrence, appliquée avec une science aussi ingénieuse que riche.

Il ne faudrait pas s'imaginer que ce volume concerne seulement le Morbihan. A la vérité, les édifices que M. Grand décrit, qu'il caractérise, dont il retrace l'histoire, sont tous situés aux alentours de Vannes, mais l'église romane de Saint-Gildas de Rhuis a servi de modèle aux constructeurs de l'église de Loctudy. En outre, le premier chapitre intéresse largement le Finistère. Si nous ne possédons pas autant de châteaux forts que le pays de Vannes, nous possédons beaucoup plus de jolies églises ; or, n'est-ce pas presque uniquement dans les constructions religieuses que se manifeste l'art breton. Voilà pourquoi, sur 18 illustrations hors-texte données par M. Grand, 14 présentent des monuments léonards ou cornouaillais. Bel hommage, certes involontaire, rendu aux vieux artisans des XV^e^ et XVI^e^ siècles qui, du Faouët à la pointe du Raz et du Conquet à Lannion, parsemèrent d'audacieux clochers à jour les vallons et les bourgs.

Humbles artisans certes, pour la plupart, mais qu'il faut aimer pour ce qu'ils ont mis de beauté sur notre terre. En aidant à les aimer toujours plus, M. Roger Grand, breton d'adoption, a bien mérité de la Bretagne.

H. WAQUET.

Séance du 30 Mars 1922

Présidence de M. CORMIER, Vice-Président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le chanoine *Abgrall*, président, s'est fait excuser pour raisons de santé. En son nom, M. *Cormier* retrace la carrière d'un de nos confrères, récemment décédé, M. Charles *Lorit,* qui fut un bon Quimpérois et un ami sincère de l'archéologie.

Sont reçus dans la Société : M. le commandant *Gaumé*, chef de bataillon au 118e d'infanterie, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et le Dr *Lagriffe ;* — M. *Cuillandre,* professeur au lycée La Tour d'Auvergne, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et L. *Le Guennec ;* — M. Guy *de Kersauson*, de Kerjean-Mol, en Trébabu, présenté par MM. *Waquet* et *Le Guennec ;* — M. Edouard *Caradec*, directeur du Crédit Nantais, à Quimper, présenté par MM. le Dr *Lagriffe* et *Waquet.*

M. *Jarno* présente à la Société deux spécimens de haches, de l'âge du bronze, dont un assez grand nombre a été découvert aux environs de Châteauneuf-du-Faou.

M. *Waquet* fait connaître que l'allée couverte de Lesconil, dite Ty-ar-C'horriquet, en Poullan, et à l'entour une bande de terrain de deux mètres de largeur, ont été classées parmi les monuments historiques (Arrêté du 18 Mars 1922).

M. *Le Dault* présente un acte de la chancellerie d'Anne de Bretagne, daté de 1488. Il ne concerne pas la région

bas-bretonne, mais est intéressant parce qu'il porte la signature autographe de la duchesse et est encore muni de son sceau.

Dans la seconde partie de la séance, en une dernière conférence illustrée de nombreuses projections, M. *Waquet* étudie la Renaissance bretonne. Dans cette floraison d'œuvres complexes, où la tradition et l'esprit nouveau se côtoient si curieusement, sa claire érudition saisit les rapports, établit les filiations, met en pleine lumière la valeur d'un ensemble ou l'intérêt d'un détail. C'est une joie de pénétrer avec lui jusqu'au fond de la Cornouaille et du Léon, de découvrir au cœur d'humbles villages les lignes harmonieuses d'un clocher ou d'un porche, la vie puissante d'un calvaire, le pur contour d'une fontaine ou la noble silhouette d'un arc de triomphe, — et c'est un grand regret pour tous les auditeurs de voir s'achever cette série de leçons d'une si rare qualité.

Le Secrétaire,
M. BABLET.

Le Vice-Président,
V. CORMIER.

Publications reçues :

Aikakauskirja. Tidskrift XXXII (Société archéologique de Finlande).

Bollettino della Società piemontese di archeologia et belle-arti, juillet-décembre 1921.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, t. XXXIV à XXXVII, 1912 à 1917.

Bulletin d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier et avril 1922.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1921.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, tomes XXIX et XXX, 1920 et 1921.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1920.

Compte rendu des fêtes littéraires du troisième centenaire de Jean de La Fontaine, publié par les soins de la *Société historique et archéologique de Château-Thierry*.

Laënnec après 1806 par Alfred Rouxeau (don de l'auteur).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 5e série, tome XXIV, 1921.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 2e trim. de 1921.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e série, tome I, 1920 et 1921 (4 livraisons).

Revue Mabillon, janvier 1922.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLe vol., 1re livraison.

Smithsonian Institution, publications 2609-2614.

Union agricole, février-avril 1922.

XIV

Annexe au Procès-Verbal

DÉPOT DE HACHETTES DE BRONZE

Quand on se rend de la commune de Roudouallec (Morbihan) dans celle de Spézet (Finistère), on traverse la partie de la chaîne de la Montagne-Noire connue sous le nom de Menez-Ruffel.

Au-delà du village de Guernangoué, à l'endroit où le chemin passe la partie la plus élevée de la croupe montagneuse, en laissant à droite le bois de Koat-Quilvern, exactement à trois cents pas sur la gauche, c'est-à-dire à l'ouest, un carrier, l'été dernier, mit à découvert une cachette de fondeur.

Elle contenait une quarantaine de hachettes dites à anneau, soigneusement entassées sur quatre rangs et d'une parfaite conservation. J'ai pu m'en procurer deux échantillons. Elles sont toutes du même modèle et ne diffèrent guère que par le poids qui est de 290 à 310 ou 315 grs. Aucune ornementation, sauf le filet qui se trouve au-dessus de l'anneau.

Le lieu exact de la trouvaille se trouve sur le territoire de la commune de Saint-Goazec, section E. 1, n° 1 du plan cadastral, parcelle dite Menez-Ruffel.

Dans ces mêmes parages, il a été trouvé de nombreux objets de l'époque du bronze, notamment à Kerleouet, près de la chapelle de Saint-Jean, en Spézet.

A signaler aussi la proximité des menhirs de Guernangoué et bois du Duc, les dolmens de Guernevez-ar-c'hoat et de Castel-Ruffel, (ce dernier a été l'objet d'un classement récent) et enfin les ouvrages préhistoriques de Castel-Ruffel et de Coat-plein-Coat.

A. JARNO.

Séance du 27 Avril 1922

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le *Président* complimente M. *Waquet* sur le succès obtenu par ses quatre savantes et claires leçons sur l'histoire de l'architecture et de la sculpture en France et en Bretagne au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance. Il exprime le souhait que, dans l'intérêt de nos confrères éloignés de Quimper, M. *Waquet* en publie tout au moins un résumé.

M. Charles *de Coataudon*, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Le Guennec*, est admis comme membre de la Société.

Une lettre de M. *Tréal* annonce le décès de M. l'abbé *de Roquefeuil*, aumônier de la prison de Morlaix. M. *de Roquefeuil* était un excellent confrère, très leltré, aussi érudit que modeste.

Au sujet de la mort récente de Mgr *Duchesne*, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. *Waquet* rappelle que l'illustre prélat était d'origine bas-bretonne par sa famille maternelle et se rattachait à Jacques et Pierre Tanguy, abbés de Landévennec au XVIIe siècle. A côté de ses ouvrages d'histoire générale il laisse plusieurs études historiques sur la Bretagne.

M. l'abbé *Favret* communique des photographies du retable de l'église de Mesnil-les-Hurlus. Cette œuvre d'art fut sauvée de la destruction et mise en lieu sûr par M. le colonel *Dizot*. Ce dernier rappelle la façon dont, le 1er novembre 1914, il pénétra dans l'église violemment bombardée, et sauva cet intéressant retable d'origine flamande, ainsi que diverses œuvres d'art.

M. le Ct *Bénard* rend compte des nouvelles fouilles qu'avec le concours de M. l'abbé *Favret*, il vient d'exécuter dans la nécropole de Saint-Urnel, en Plomeur.

M. le *Président* annonce le classement de la chapelle de Saint-Cadou en Gouesnac'h, de l'allée couverte de Lesconil en Poullan, et des dolmens de Kerdadol et de Kervignon en Plobannalec.

M. *Waquet* signale la récente publication de l'ouvrage de M. *Esnault*, sur les œuvres du poète breton *Le Laé* et la publication dans le *Bulletin* de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, de 18 lettres de Claude *Le Coz*, évêque constitutionnel, né à Plonévez-Porzay et mort dans le Jura, près de Lons-le-Saulnier. M. *Savina*, qui a fait des recherches sur les origines de ce prélat, né d'une famille pauvre, pense que Mgr *Farcy de Cuillé* se serait chargé de l'éducation de Claude *Le Coz*.

M. le *Président* communique une note de M. le Ct *Devoir*, qui demande au Ministre des Travaux publics de confier aux agents-voyers et aux cantonniers la surveillance des monuments mégalithiques et sollicite leur concours pour faire l'inventaire de ces monuments.

Les membres présents, sur la proposition de M. *Waquet*, émettent le vœu que les remparts de Quimper, situés près de l'ancien évêché, soient conservés et mis en valeur. La Société archéologique considérerait comme un acte de vandalisme la destruction de ces remparts qui sont un des charmes de la ville. Il conviendrait au contraire de

les mettre en valeur en abattant les arbres qui les masquent et en leur donnant une parure de lierre et de mimosas intelligemment espacés.

Après lecture d'une note de M. *Ogès* sur les sépultures gallo-romaines découvertes à Saint-Gilles en Bénodet, la séance est levée vers 5 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

Ont été récemment classés parmi les Monuments historiques :

L'oppidum gaulois de la pointe de Castel-Coz en Beuzec-Cap-Sizun (arrêté du 22 octobre 1921).

Le dolmen sis à Lesconil, en Plobannalec, au lieu dit « Ménez Goarem-ar-Feunteun » (arrêté du 10 novembre 1921).

Le tumulus sur galerie dolménique du Poulguen, près de Penmarch (arrêté du 21 novembre 1921).

L'allée couverte de Lesconil, dite « Ty-ar-C'horriquet » en Poullan et une bande de terrain de deux mètres de largeur à l'entour de ce monument (arrêté du 18 mars 1922).

Les deux dolmens de Kerdadol, en Plobannalec, et une bande de terrain de 5 mètres de largeur à l'entour de ces monuments (arrêté du 8 avril 1922).

Le dolmen de Penquélennec, en Peumerit (arrêté du 8 avril 1922).

L'allée de Kerugou, en Plomeur (arrêté du 8 avril 1922).

Le dolmen de Ménez-Liaden, en Pluguffan (arrêté du 8 avril 1922).

XVIII

Annexe au Procès-Verbal

QUELQUES DOCUMENTS SUR CLAUDE LE COZ

Le tome XLVIII (1921) des *Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine* contient l'analyse ou le texte intégral de dix-huit lettres de Claude Le Coz, de 1791 à 1806. La première est datée de Quimper alors que Le Coz venait d'être élu, le 28 février 1791, évêque métropolitain du Nord-Ouest avec résidence à Rennes. Les dernières sont écrites à Besançon en 1806. Mlle de Saint-Sauveur, qui a trouvé ces lettres aux Archives d'Ille-et-Vilaine, fait, avec raison, remarquer que, si elles n'apportent aucun trait nouveau au portrait moral du célèbre prélat constitutionnel, elles confirment tout à fait l'opinion qu'on a pu déjà se faire de lui : Le Coz s'y montre « sous ses aspects les plus caractéristiques, avec sa naïve confiance en la valeur de ses efforts, son désintéressement, son obstination, son zèle sincère. »

De ces documents il vaut la peine de rapprocher une lettre de M. V.-A. Waille, rédacteur en chef de *L'Océan* de Brest, adressée le 30 juillet 1864 à M. Ch. Fierville, régent de philosophie au collège de Quimper et auteur d'une histoire de cet établissement. M. Waille reproche à M. Fierville de ne s'être pas assez étendu sur le compte de Le Coz, lequel, on le sait, avait été principal du collège avant la Révolution. Elevé dans le Jura, qui fit partie du diocèse de Besançon jusqu'en 1817, le rédacteur de *L'Océan* avait vu et entendu dans sa première jeunesse l'ancien évêque de Rennes, devenu archevêque concordataire de Besançon ; il avait

même reçu de sa main la confirmation en 1811. Né dans les dernières annnées de la Révolution, il appartenait à une génération que le vieux gallicanisme étroit, inspirateur de la Constitution civile, ne séduisait guère. Voici son jugement : « M. le Coz mourut pendant les Cent Jours dans un village près de Lons-le-Saunier. Il était en tournée pastorale et prêchait *une sorte de croisade* (1) en faveur de l'Empereur. Je me souviens encore d'une lettre pastorale qu'il lança à cette occasion et qui fut lue au prône de la grand'messe où j'assistais, à la cathédrale de Saint-Jean, par son secrétaire, M. l'abbé Issard, qui devait également être de ce pays-ci. Il y eut pendant cette lecture un tel murmure et un tel bruit par les gens qui toussaient et se mouchaient continuellement, *quarom pars fui,* qu'il n'y eut pas moyen d'en entendre un seul mot. M. Le Coz, d'ailleurs, si *entêté* qu'il fût dans ses doctrines, n'en était pas moins un homme de grand mérite, et il était rempli d'un véritable zèle. »

Citons enfin l'opinion de M. Boissière, secrétaire du dernier évêque de Quimper avant 1790 : « Claude Le Coz est peut-être un des plus honnêtes gens d'entre les Constitutionnels. Il a toujours eu une conduite irréprochable et un cœur compatissant et vraiment généreux. Mais on lui a reproché avec raison : 1° d'avoir eu toujours l'esprit léger et volage ; 2° d'avoir toujours donné dans les nouveautés, à tête baissée, par exemple dans la manie des ballons et du Mesmérisme ; 3° d'avoir toujours été vaniteux, s'imaginant tout savoir : la poésie, l'histoire, la physique, la médecine, la théologie, et ne sachant rien au fond, parce qu'il a plus lu qu'étudié ; 4° d'avoir toujours eu le ton d'un pédant et les manières d'un précieux ; on peut le comparer à la femme docteur et aux Précieuses ridicules de Molière. » (2)

---

(1) Les passages en italiques sont soulignés dans la lettre de M. Waille.

(2) *Manuscrit de M. Boissière* dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie,* juillet-août 1919, n° 4, p. 167. Les ballons et le Mesmérisme mis sur le même pied, c'est un trait à noter, car M. Boissière fait tout d'effet d'un homme intelligent. On sait ce que certains membres de l'Académie des Sciences pensaient des projets de chemins de fer...

XX

Faut-il rappeler qu'il existe sur Le Coz une excellente étude, composée sans art, mais pleine de faits et strictement impartiale : c'est le livre du Père A. Roussel, de l'Oratoire (1). Le P. Roussel la conclut par cette réflexion : « Si Le Coz ne parla jamais de *revenir à la vraie foi*, c'est qu'il se croyait sûr, ainsi qu'il le répétait souvent, de ne s'en être jamais écarté ; l'on n'a pas à rentrer dans une maison dont on n'est point sorti ; et ici nous devons noter que nul fidèle ne quitte l'Eglise sans le vouloir, ni, à plus forte raison, malgré lui, quels que soient d'ailleurs les écarts de son intelligence. »

H. W.

UNE RÉHABILITATION : CLAUDE-MARIE LE LAË

Après avoir été très populaires dans le Bas-Léon, les poèmes de Claude-Marie Le Laë sont maintenant presque tout à fait oubliés. M. G. Esnault a estimé qu'on pouvait bien essayer de les remettre en lumière et de leur faire rendre justice ; c'est le principal objet de son récent volume, composé avec le plus grand soin et intitulé *La Vie et les Œuvres comiques de Claude-Marie Le Laë* (2).

Fils de paysan, Le Laë naquit à Gorreker-ar-C'houm, en Lannilis, le 8 avril 1745. Il ne commença de véritables études classiques qu'à l'âge de dix-huit ans, ce qui ne l'empêcha pas trois ans après de fabriquer en une seule journée, un jeudi,

---

(1) Paru chez Lethielleux à Paris en 1899 et complété par un volume de *correspondance*, chez Picard, en 1900. Le P. Roussel n'a pas connu les documents utilisés ici.

(2) Edition critique d'après les manuscrits autographes inédits. Commentaire et traduction (Paris, Champion, 1921, in-8° de 292 p.).

XXI

618 vers latins sur un petit sujet de devoir traité dix-huit fois de suite sur vingt-deux mètres différents ! Exploit extraordinaire qui valut à toute la classe, heureusement solidaire du jeune virtuose, une levée générale des pensums.

Ses principaux poèmes sont de la période où il vécut dans son pays, à Lannilis et à Ploudalmézeau ; en français, les *Trois bretons* et l'*Ouessantide* ; en breton, la *Burlesque Oraison funèbre de Michel Morin* et *Ar C'hi* (le chien) (1). Avocat à Rennes depuis 1773, il se fit nommer en 1790 juge au tribunal du district de Landerneau, mais l'air natal ne suffit pas à restaurer sa santé, déjà très compromise ; il mourut le 11 juin 1791.

Il avait accueilli avec enthousiasme la plupart des idées révolutionnaires ; toutefois, malgré son zèle pour la Constitution civile, il ne donna jamais dans la violence, et c'est à tort que La Villemarqué, dans la *Biographie bretonne*, l'a représenté comme une sorte d'apostat, ami des hommes du sang. Comme poète, il fut sans sublimité et, quoique breton, sans rien d'élégiaque et de mystique. Ses poèmes se distinguent par un réalisme bonhomme, assez spirituel, où se ressent l'influence du *Lutrin*. Le Laë paraît avoir aussi beaucoup pratiqué Voltaire. C'est dire qu'il ne tient de son milieu, outre sa langue, que les sujets qu'il traite. Ses épigrammes et ses allusions locales devaient intéresser beaucoup de gens dans les presbytères et les maisons bourgeoises des petites villes de la région brestoise. « Ses vers font rire tous ceux qui les entendent », disait Cambry. Aujourd'hui, s'il retient l'attention, c'est surtout comme étant, suivant l'expression de M. Esnault, « l'auteur le plus séduisant que les Bretons aient eu en langue celtique avant le XIX^e^ siècle. »

Le seul chant subsistant de l'*Ouessantide* développe une anecdote que M. Esnault croit légendaire : l'Anglais cherche à s'emparer d'Ouessant ; le recteur défend son île ; les femmes, par son ordre, braquent leurs barattes

---

(1) M. Esnault a réservé *Ar C'hi* pour une publication spéciale.

en posture de canons et, chevauchant leurs vaches, tapent sur des chaudrons en guise de tambours. L'ennemi, qui les prend pour des dragons, vire de bord. En réalité l'anecdote n'est pas légendaire, mais c'est à Groix que le fait s'est passé. En 1703, le recteur Yves Uzel écarta de son île, par ce statagème, quatre vaisseaux anglais montés par des troupes de débarquement. En récompense de sa présence d'esprit et de son heureuse invention, il reçut du roi une pension de 500 livres sur les revenus de l'évêché d'Agen (1).

H. W.

(1) H. Bourde de La Rogerie, *Introduction* au t. III de l'*Inventaire sommaire* des Archives du Finistère, p. XXXVI.

Séance du 31 Mai 1922

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le *Président* est heureux de constater le plein succès de l'excursion du 28 ; il en rend hommage à M. le Commandant *Bénard* dont les importantes découvertes ont donné un si vif intérêt à cette grande journée archéologique.

M. le Commandant *Bénard* présente une déclaration de la Société civile du Musée de Penmarc'h. Le Comité, réuni en séance plénière, a décidé de rester en liaison constante avec la Société archéologique du Finistère, de soumettre à son approbation le programme de tous les travaux à entreprendre et de lui réserver dans l'avenir la propriété du Musée. Cette donation n'entraînerait d'autre charge que celle de veiller sur les collections et d'en empêcher l'exode hors du département.

M. le Dr *Lagriffe* remercie M. le Commandant *Bénard* et les membres du Comité de leur généreuse initiative ; l'affaire sera étudiée, en vue d'une réalisation pratique, par le bureau de la Société archéologique.

M. le Commandant *Bénard* annonce son intention de suspendre ses recherches à la nécropole de Saint-Urnel et d'explorer celle de Roz-an-Tremen. Il insiste sur la nécessité d'une étude géologique approfondie des terrains

de fouilles et demande la collaboration de M. le Docteur *Lagriffe* pour l'examen des squelettes mis à jour.

M. le Docteur *Picquenard*, reprenant les observations qu'il a publiées en 1902 dans la *Revue de Bretagne* sur l'extension ancienne de la forêt de Névet, considère le déboisement de toute la région comme très antérieur à l'arrivée des Bretons, et probablement d'origine glaciaire.

Six nouveaux membres sont reçus dans la Société :

Mlle *Flore de la Boixière*, de Brest, présentée par Mgr *Roull* et Madame *Civel* ; — Mlle *Julien*, professeur au lycée Brizeux, présentée par Mlles *Parisot* et *Evrard ;* — Mlle *Le Maigre*. de Quimper, présentée par Mlles *Salaün* et *Le Bastard ;* — MM. Élie et Georges *Grimaud*, de Quimper, présentés par MM. le Dr *Lagriffe* et *Le Guennec ;* — M. *Schemitt*, manoir de Lescongar, en Plouhinec, présenté par MM. *Le Guennec* et *Le Dault*.

M. le *Président* salue la mémoire de Madame Victor *Le Bras*, membre de la Société, qui laisse à Quimper d'unanimes regrets.

M. *Waquet* lit dans le *Journal des Débats* du 1er mars 1922 le récit d'un curieux litige, survenu en 1730, entre un apothicaire de Landerneau et le capitaine de vaisseau du Rozel de Beaumanoir, à propos d'un clystère.

Il présente une brochure de M. l'abbé *Calvez*, curé-doyen de Lesneven, sur les grands Saints qui ont évangélisé le pays de Léon.

Après lecture d'un mémoire de M. *Le Guennec* : « La Chanson de M. de Boisalain », la séance est levée à 4 h. 1/4.

Le Secrétaire,
M. BABLET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

XXV

CHRONIQUE

Les fouilles si méthodiquement exécutées et si heureuses de notre avisé confrère M. le Commandant Bénard coïncident avec un regain général de curiosité ou les époques primitives de l'homme. Nous avons déja signalé le très suggestif article de M. Joseph Loth sur l'apparition des Celtes dans l'Europe occidentale. M. le Dr Capitan, membre de l'Académie de Médecine, a fait le 20 janvier dernier à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une communication du plus grand intérêt sur les dessins que présentent parfois les mégalithes. Par le moyen de nombreuses projections, il a montré que sur les surfaces rocheuses des environs du col de Tende (Italie), surfaces polies par des glaciers, on retrouve une série de figures gravées par des hommes de la fin de l'âge du bronze et représentant des laboureurs, des bœufs attelés à des charrues, des habitations humaines et des étables.

M. le Dr Capitan rapproche ces images d'autres représentations gravées à l'âge du bronze et trouvées sur les roches de Bohouland, sur la côte sud-ouest de Scandinavie ; on reconnaît sur ces dernières des guerriers, des laboureurs et des bateaux. Comparant ces diverses figures avec des cartes topographiques des régions où elles se rencontrent, M. Capitan croit pouvoir les considérer comme des signes topographiques.

Appliquant alors cette méthode à des figurations trouvées en Bretagne sur des mégalithes, il formule l'hypothèse que ces figurations seraient, elles aussi, d'ordre topographique ; il propose de reconnaître dans les graphiques demi-ovales des représentations de collines et de montagnes.

*
* *

La Société archéologique est bien aise de voir reparaître le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*. Depuis la mort

de M. le chanoine Peyron, l'existence de cette précieuse publication paraissait compromise, mais, grâce à l'activité du nouvel archiviste de l'Evêché, notre confrère M. l'abbé Pondaven, voici non seulement la suite des travaux déjà entrepris, mais encore des travaux nouveaux et variés. Depuis le mois de janvier dernier ont paru trois fascicules contenant : la notice paroissiale de Lesneven ; un article bio-bibliographique fort substantiel de M. Pondaven sur M. Peyron ; la suite du manuscrit Boissière ; des études sur divers sujets : le sculpteur morlaisien Jacques Lespagnol, Elie Fréron, les statuts synodaux du XVI^e^ siècle, Mgr de la Marche, etc. L'étude consacrée par M. l'abbé Kerbiriou à Mgr de la Marche considéré dans son activité économique et sociale, fait concevoir à l'avance une excellente opinion de ce que sera le livre que l'auteur prépare depuis plusieurs années déjà sur le dernier évêque de Léon. Souhaitons donc de ne plus l'attendre trop longtemps.

H. W.

Sèance du 29 Juin 1922

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La lecture du procès-verbal de la séance précédente donne lieu à une remarque de M. *Waquet ;* il rappelle que la lettre de M. *Waille*, relative à Claude *Le Coz*, lettre analysée dans le dernier Bulletin en annexe au procès-verbal, se trouve encartée dans un exemplaire conservé aux Archives départementales de l'*Histoire du Collège de Quimper* par *Fierville*.

M. le *Président* annonce le décès de M. le chanoine *Pottier*, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction publique, membre d'honneur de la Société archéologique du Finistère. M. le chanoine *Pottier* fraternisait depuis longtemps avec nous et nous adressait tous les ans ses souhaits de bonne année en élégants vers latins.

M. le Dr Paul *Petit*, maire de Quincampois (Seine-Inférieure), présenté par MM. *Waquet* et *Le Goaziou*, est admis comme membre de la Société.

M. le Dr *Lagriffe* présente un beau médaillon d'Elie *Fréron*, sculpté sur bois par M. C. *Boucher* de Scaër. Ce médaillon servira de modèle à la plaquette qui sera apposée au n° 3 de la rue Elie Fréron, emplacement de la maison natale de l'illustre Quimpérois,

M. *Chassé* entretient la Société de la manifestation qui doit avoir lieu à l'hôtel de l'Epée à Quimper, en l'honneur

du peintre J.-J. *Lemordant*. Cette manifestation, fixée au 15 Juillet, réunira la plupart des écrivains et artistes bretons et sera l'amorce d'une union des diverses sociétés artistiques bretonnes à l'effet de maintenir et de développer la beauté de la Bretagne.

M. le *Président* dit tout son estime pour le grand artiste qui, à 22 ans, peignit les magnifiques fresques de l'hôtel de l'Epée, et pour le glorieux mutilé qui personnifie l'endurance et la ténacité bretonnes. Il assure que notre Société tiendra à honneur de participer à la manifestation projetée.

La Société archéologique demande le classement aussi rapide que possible du château de Penmarc'h en Saint-Frégant, menacé de destruction.

M. le Ct *Devoir* rend compte de la disparition et de la démolition de divers monuments préhistoriques. Il fait don à la Société d'un carton contenant plusieurs photograhies du grand menhir de Brignogan. Ce menhir, haut de 10 m., est un exemple unique en Bretagne de mégalithe pris dans la roche mère et élevé sur place. Cette roche mère a été exploitée comme carrière, et, en dehors des photographies de M. *Devoir*, il ne reste plus aucune trace permettant d'affirmer que ce menhir a été dressé sur place par une simple rotation de 90 degrés

Il s'engage un échange de vues au sujet de ces mutilations et le souhait est formulé que les maires soient mis dans l'obligation de signaler aux autorités compétentes les projets de démolition de monuments intéressants. La Commission des Sites et Monuments pittoresques du Finistère qui vient d'obtenir un diplôme d'honneur et a été classée première au congrès de Saint-Cloud, se devra de veiller sur nos monuments.

M. le Ct *Bénard* présente des photographies de la nécropole de Saint-Urnel et des vues de monuments d'or-

dre phallique, découverts dans le Morbihan et dans l'île de Malte, qui présentent une grande analogie avec les monuments de même espèce trouvés dans la région de Penmarc'h.

M. *Charbonnier* lit une communication relative à une monnaie d'or du roi de France Jean le Bon, trouvée sur la rive gauche de l'Odet, lors des travaux de construction du cinéma *Le Bourhis*.

On fixe au 23 Juillet l'excursion projetée dans le pays de Fouesnant. La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine AGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société jersiaise, 47e bulletin annuel, 1922.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, t. VIII, 2e fascicule, 1922.

Revue Mabillon, avril-juillet 1922.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLe volume, 2e livr. 1922.

Les Pères de la Patrie au « Bro-Léon », par Hervé Calvez ; Brest, imp. de la Presse libérale, 1922, petit in-18, 62 p.

Prodrome de la flore fossile du bassin houiller de Kergogne (Finistère), par le Dr Ch. Picquenard.

Nombre de Sociétaires
au 1er Janvier 1922 :
312

Société Archéologique du Finistère

Exercice financier 1921

RECETTES

Cotisations des membres de la Société.....	4.488	00
Ventes de collections et cartulaires.....	264	25
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	2.000	»
Subvention du Conseil Général.....	500	»
Produit des conférences de M. le Dr Lagriffe...	414	»
Produit des Excursions.....	467	00
Intérêts des bons de la Défense Nationale.....	36	»
Intérêts du titre de l'emprunt 6 %.....	60	»
Intérêts du titre de rente.....	15	»
Intérêts du livret de Caisse d'Epargne.....	»	65
TOTAL.....	8.246	10

DÉPENSES

Factures Chavet-Bargain pour Bulletin.....	5.426	30
— impressions circulaires, lettres, enveloppes, etc.....	109	»
— dessin Lanniron.....	25	»
— pour clichés simili et cartes.....	2.434	15
Frais de recouvrements, ports et correspondance.	158	60
Copie à la machine d'une lettre au ministre....	6	»
Brochage des Bulletins.....	14	»
Honoraires du trésorier.....	100	»
— du sous-bibliothécaire.....	60	»
Pourboires au gardien du Musée et au facteur..	12	»
Ficelle et papier emballage pour paquets.....	13	25
TOTAL.....	8.358	30
Report du total des dépenses.....	8.358	30
Recettes d'autre part.....	8.246	10
Excédent des dépenses.....	112	20

Actif au 31 décembre 1921 :

Caisse d'Epargne.....	17	»
Titre de rente 3 %.....	500	»
Bons de la Défense Nationale.....	500	»
Titre de l'emprunt 6 %.....	1.000	»
Espèces.....	34	83
TOTAL.....	2.051	83
L'actif au 31 décembre 1920 était de.....	2.164	03
L'actif au 31 décembre 1921 est de.....	2.051	83
Balance d'excédent de dépenses.....	112	20

Quimper, le 15 Janvier 1922.

Le Trésorier : L. LE GUENNEC.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

Dr LAGRIFFE, F. CHAUSSEPIED, F. PLATEAU.

Séance du 27 Juillet 1922

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la précédente séance donne lieu à deux rectifications de M. le Commandant *Devoir*. Au lieu de : « photographies de M. *Devoir* », il faut lire « photographies et cartes postales présentées par M. *Devoir* » ; au lieu de « simple rotation de 90 °/₀ », il faut lire « rotation suivant deux axes, la plus importante ayant fait décrire au menhir, dans un plan vertical, un angle de 60 à 70 degrés. »

Le Docteur *Cocheril*, de Fouesnant, présenté par MM. le Commandant *Devoir* et le Docteur *Lagriffe*, est admis dans la Société.

M. le Commandant *Devoir* annonce la nomination de notre confrère le Commandant *Morel* comme membre correspondant de la Commission des Monuments historiques (section de la préhistoire) pour le département des Côtes-du-Nord. Excellent observateur et dessinateur de grand talent, le Commandant *Morel* pourra, de ce nouveau poste, compléter très heureusement nos travaux dans le Nord du Finistère.

M. le *Président* lit un bref compte rendu de l'excursion du 23 Juillet au pays de Fouesnant, excursion parfaitement réussie et qui a permis d'étudier successivement la fontaine du Drennec et le château de Bodinio en Clohars, la chapelle de Perguet en Bénodet, l'église

romane de Fouesnant, l'église et le calvaire de La Forêt, les manoirs de Logamand et du Stang en La Forêt, le manoir du Moustoir en Saint-Evarzec, l'église de cette même commune et les ruines romaines du Cavardy.

M. *Waquet* rapporte qu'on a retrouvé à Carhaix des traces nouvelles de l'aqueduc romain étudié jadis par M. *Rolland*, dont les hypothèses concernant le tracé sont ainsi confirmées.

M. le Commandant *Devoir* fait part de ses récentes observations sur le Pont Crac'h, entre Lannilis et Plouguerneau. C'est à l'heure actuelle une sorte de chaussée de 62 mètres sur 4, formant barrage avec 4 sorties d'eau ; les cotes extrêmes sont approximativement 1m 70 au-dessus du niveau moyen et 1m 10 au-dessous, soit 6m 20 et 3m 30 au-dessus des plus basses mers de l'estuaire. Aucune apparence préhistorique ou romaine, rien qui trahisse une date ou une époque. Les matériaux proviennent d'un éboulis voisin où se reconnaissent les mêmes variétés de roches. En contre-bas se trouve une chute d'eau, en amont un sillon de sable. Le dépôt semble indiquer que le barrage n'est pas très ancien.

M. le *Président* estime cependant qu'il est au moins millénaire, les énormes travaux qu'il a exigés n'ayant été possibles que dans un état social très éloigné du nôtre.

Le nouveau pont actuellement à l'étude devra être construit un peu en amont de l'ancien pour empêcher l'immersion de celui-ci.

Un dessin de M. *Le Guennec* révèle d'intéressantes arrière-façades de la rue Kéréon de Quimper. Celle du n° 9 surtout ne le cède guère en pittoresque au pignon principal et mériterait d'être aussi connue.

M. *Waquet* exprime le souhait de voir se constituer un album de gravures et photographies du vieux Quimper. Il signale une vue prise du Mont Frugy vers 1857, et il

insiste pour que soient recueillis tous les documents propres à conserver la physionomie ancienne de notre cité.

M. *Charbonnier* annonce la découverte, dans une vieille maison située à l'angle de la rue Vis et du Quai, d'une belle plaque de cheminée Louis XIV avec scène mythologique (Didon et Enée ?). Il présente des silex trouvés sur le terrain de l'ancien vélodrome.

Après lecture d'un mémoire de M. *Le Guennec* sur le château de Penmarch en Saint-Frégant et ses hôtes d'autrefois, la séance est levée à 4 heures.

La Secrétaire,
M. BABLET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Analecta bollandiana, t. XL, fasc. I et II.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1920, 2e livraison.

Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, tome LIII (1921).

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1921, 3e et 4e trimestres.

Réveil breton, juillet, août, septembre 1922.

Smithsonian institution : Report on the progress and condition of the United States National Museum for the year ending june 30, 1921.

Union agricole, juillet 1922.

Annexe au Procès-Verbal

A PROPOS DU MENHIR DE BRIGNOGAN

Lettre de M. le Commandant Devoir

Brest, rue de Traverse, 29, 18 Juillet 1922.

MON CHER PRÉSIDENT,

La publication par le journal *La Dépêche de Brest et de l'Ouest* d'une lettre de M. François Cavarec, conseiller municipal à Lesneven, promoteur et bénéficiaire de la démolition d'une roche immédiatement voisine du menhir classé de Brignogan, l'un des « menhirs de Pontusval » des listes officielles, me force, à mon grand regret, à revenir sur un incident récent ; vous reconnaîtrez que je n'ai pas cherché à lui donner de développement, tant que tout se passait à l'intérieur de la Société archéologique du Finistère ; il n'en est plus de même aujourd'hui.

Le communiqué fait à la presse, après notre dernière réunion, m'a prêté des propos que je n'ai pas tenus et que désavouent à la fois ma correspondance officielle et un document par moi déposé, à cette même séance, aux archives de la Société ; une notice manuscrite y précise le contraire de ce qui apparaît dans ledit communiqué : la rectification que je vous ai demandée d'urgence et que la *Dépêche de Brest et de l'Ouest* inséra quelques jours plus tard s'est montrée, comme les faits le prouvent, insuffisante dans sa forme, faute de précision.

Je prends très volontiers la responsabilité de mes écrits,

mais ne saurais accepter celle des interprétations qui en sont données, et il me déplait d'être contraint à ce que certains pourraient présenter comme un correctif, alors que je ne m'expose jamais, au moins dans le domaine des faits, à revenir sur ce que j'ai écrit.

Bien volontiers, je reconnais que M. François Cavarec était pleinement dans son droit en utilisant un texte *qu'il pouvait croire émané de moi ;* il ne s'est servi, en réalité, que d'une affirmation, sans base aucune, du rédacteur de la note communiquée à la presse.

Il me paraît toutefois nécessaire de préciser, tant à l'intention de qui espéra me mettre en cause qu'à celle des personnes que la question intéresse, l'opinion que j'ai exprimée à plusieurs reprises sur le fait brutal de la réduction en moellons du massif rocheux immédiatement voisin, par sa chûte nord, du menhir appartenant à l'Etat : une charrette passait juste entre les deux.

L'ensemble de la roche naturelle et du menhir qui en provient, suivant une probabilité qui tend vers la certitude, présentait un caractère incontestablement pittoresque : je n'en veux d'autre preuve que leur figuration sur des cartes postales portant la marque de plusieurs éditeurs ; les opérateurs photographes ont, pour la plupart, un sentiment très profond de ce qui est susceptible d'attirer l'attention du plus grand nombre possible de personnes ; il en résulte une très utile vulgarisation qui ne saurait être trop encouragée.

Mais cet ensemble était autre chose encore, et bien plus qu'une attraction, d'ailleurs avantageuse aux intérêts matériels de la commune de Plounéour-Trez ; il constituait un *document* de haute importance pour l'archéologie préhistorique, tant en elle-même que dans ses rationnelles relations avec les sciences qui, par leur concours non moins que par leur contrôle, doivent la pousser dans la voie du progrès ; la mécanique appliquée et la géologie, dans diverses de ses branches, y seraient très utilement intervenues.

C'était un témoin complet, et unique en son genre sur le sol de la Bretagne occidentale, du très remarquable dévelop-

pement intellectuel de ses habitants préhistoriques, ou du moins de certains d'entre eux : j'estime donc très regrettable que les textes, ainsi que les dispositions légales et réglementaires en vigueur, n'aient pas permis d'empêcher le premier coup de pic donné par les carriers à la solde de M. François Cavarec dans la roche naturelle non classée, mais qui eût dû l'être, ou acquise par l'Etat en même temps que le menhir.

Dès les premiers jours de mai, sinon plus tôt, l'irréparable était accompli comme le montre mon premier rapport officiel sur la question, en date du 7 mai, et je ne pouvais plus que demander une protection efficace du menhir lui-même contre toute cause éventuelle de détérioration : il me restait de plus à sauver ce qui pouvait l'être de l'ancien état de choses, ce souvenir précis que donnent les documents photographiques ; tel fut et reste le but du tableau remis par moi aux archives de la Société archéologique, et de sa notice en contradiction très nette avec le communiqué adressé à la presse : j'avoue que le nom de M. François Cavarec y peut gagner, pour le présent et pour l'avenir, quelque notoriété.

Je ne doute pas que vous estimiez avec moi, mon cher Président, que la publication de la présente lettre peut être de quelque utilité pour la science à laquelle nous avons, vous et moi, consacré de longues et patientes recherches : je veux donc espérer qu'au nom de la Société archéologique vous en demanderez l'insertion dans la *Dépêche de Brest et de l'Ouest*, qui a déjà fait connaître au public trois côtés du dossier, ainsi que dans tout autre journal qui reproduirait le communiqué relatif à notre dernière réunion : la plus prochaine me fournira l'occasion de revenir sur une question rouverte par la lettre de M. François Cavarec.

Commandant DEVOIR,

de la Réserve de la Marine nationale,
Membre correspondant de la Sous-Commission
des Monuments préhistoriques, chargé de mission.

Cette communication, qui précise nettement les idées de l'auteur, laisse, en ce qui concerne l'origine de l'incident, subsister une équivoque. En réalité « le communiqué adressé à la presse » ne prêtait pas à M. le Commandant Devoir de propos qu'il n'eût pas tenus. Il était d'une parfaite exactitude et, si, dans un journal, une faute de typographie en a grossièrement dénaturé le sens, la faute n'en est pas au rédacteur. Nous croyons donc nécessaire de reproduire ici la rectification adressée par M. le Président au journal *La Dépêche :*

Une inexactitude dans un entrefilet de la *Dépêche*, numéro du 6 juillet, a donné lieu à une double protestation : la première, de la part du commandant Devoir, parce que ce texte reproduit infidèlement sa déclaration ; la deuxième, de la part de M. François Cavarec, de Lesneven, propriétaire du terrain voisin de celui où est situé le menhir de Brignogan, parce que cette note lui attribue la destruction du menhir, ce qui n'est nullement vrai.

Il est de mon devoir, comme président de la Société archéologique du Finistère, de remettre les choses au point et de rétablir les faits tels qu'ils sont en vérité.

Le membre de la Société archéologique, rédacteur officieux de la note destinée à la presse, avait écrit ceci :

« Le commandant Devoir rend compte de la très regrettable disparition, *près* du fameux menhir dit Men-Marz, à Brignogan, du massif rocheux dont il provenait, etc. »

Le texte imprimé dans la *Dépêche* est celui-ci :

« Le commandant Devoir rend compte de la très regrettable disparition du fameux menhir dit Men-Man, à Brignogan, *et* du massif rocheux dont il provenait. »

On a donc supprimé le mot « *près* » devant : du fameux menhir, et on a ajouté « *et* » devant : du massif rocheux, et cette phrase ainsi altérée fait dire à M. Devoir ce qu'il n'a pas dit, et rend M. Cavarec responsable de la destruction du menhir, ce qui n'était ni dans la parole ni

dans l'intention de M. Devoir, ni dans le texte du rédacteur de la note.

Il me semble que cette explication, cette rectification, est de nature à éclairer les lecteurs et à donner satisfaction :

1° A M. le commandant Devoir, dont elle rétablit la parole exacte et authentique ;

2° A M. Cavarec, qu'elle décharge absolument d'une destruction dont il est innocent et qui n'a pas eu lieu.

A qui revient l'inexactitude de ce filet, la suppression de *près* et l'adjonction de *et* ? Faut-il l'attribuer au correspondant attitré du journal, qui aurait transcrit infidèlement le texte qu'on lui avait confié, ou bien au compositeur typographe, qui aurait commis cette regrettable coquille ?

En tout cas, la Société archéologique y est absolument étrangère.

Le Président,

Chanoine ABGRALL.

Séance du 26 Octobre 1922

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La lecture du procès-verbal de la précédente séance donne lieu à la rectification suivante : M. le commandant *Morel* a été nommé correspondant de la Commission des Monuments historiques, non seulement pour les Côtes-du-Nord, mais pour tout le Finistère, en collaboration avec M. le commandant *Devoir*.

M. *Waquet* annonce que la ville de Brest a acheté, le 9 septembre dernier, le château de Penmarch, en Saint-Frégant, pour y installer une colonie de vacances à l'usage des enfants des écoles publiques. Les parties anciennes de ce monument pourront, de ce fait, être prochainement classées.

Sont reçus dans la Société : M. le docteur *Vourc'h*, médecin à Plomodiern, présenté par MM. le commandant *Le Moan* et le chanoine *Le Roy* ; — M. Jean *Le Doaré*, clerc de notaire à Plomodiern, présenté par MM. le commandant *Le Moan* et l'abbé *Blouet* ; — M. *Le Bon* (Hubert), receveur particulier des Contributions directes, à Quimper, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et Frédéric *Le Guyader* ; — M. *Taburet*, de Saint-Renan, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Le Guennec* ; — M. *Miroux*, pharmacien à Guerlesquin, présenté par MM. *Livinec* et *Le Guennec*.

La Société apprend avec regret le décès de M. *Collin*,

maire de Porspoder, qui a eu le rare mérite de sauvegarder les vingt-neuf mégalithes situés sur le territoire de sa commune. M. le commandant *Devoir* a tenu à rendre un juste hommage à son dévouement, en représentant la Société archéologique à ses obsèques.

M. le *Président*, qui a revu récemment la pointe de Primel, en Plougasnou, a été heureux de constater que ses beautés naturelles et les traces d'oppidum gaulois encloses dans un cirque de rochers ont été respectées jusqu'ici. Il souhaiterait les voir officiellement protégées par le classement du site. Il exprime le même désir au sujet de la place de Locronan, dont l'ensemble pittoresque et admirablement situé mériterait cette faveur.

Le Conseil municipal de Locronan communique, d'autre part, sa décision de solliciter le classement parmi les monuments historiques de toutes les vieilles maisons de la place. La Société archéologique émet le vœu que l'une ou l'autre de ces solutions soit rapidement adoptée en haut lieu.

M. François *Cavarec*, propriétaire du terrain avoisinant le menhir de Brignogan, demande à quelle distance du menhir il est autorisé à bâtir. Aucun texte ne permet de fixer des limites précises, mais il est éminemment désirable que la construction en projet soit placée aussi loin que possible du monument.

M. *Waquet* annonce le classement : de la maison du « Petit Paris », rue Kéréon, à Quimper ; d'une des trois fontaines de N. D. des Fontaines, en Gouézec ; de la fontaine et de l'oratoire de S^{t}-Cadou, en Gouesnach.

M. le commandant *Devoir* rend compte de ses récentes observations sur divers monuments mégalithiques :

La vaste allée couverte de Kerriou, en Gouézec, avec sa magnifique table et ses sept galeries, va être dégagée et consolidée par les soins de Madame la Comtesse *de*

Legge. Le menhir de Plabennec, dont on pouvait craindre la disparition, s'élève encore à 3 mètres au-dessus du sol avec une inclinaison de 30°. Le tumulus de Ty-Ru (route de Plabennec à Brest) est détruit. Celui de Penquer existe encore. M. le *Président* rappelle qu'il en a vu autrefois la fosse soigneusement parementée et la dalle au niveau du sol, avec un tumulus de 4m 50. Le grand dolmen de Brennilis, l'un des plus beaux du pays avec son enceinte soutenue par des blocs plantés dans le sol et sa table de 40 tonnes, a certainement été construit à l'air libre. Malgré cette évidence, on ne l'a pas encore dégagé du pseudo-tumulus moderne qui le recouvre depuis 1853. Propriété de la Société archéologique depuis 1881, il devrait être rétabli dans son aspect primitif.

M. le *Président* rapporte que les fouilles d'Assouan (Haute-Egypte) ont mis à jour un obélisque de 46 mètres.

M. *Waquet* signale deux ouvrages très documentés d'histoire locale : une *Notice sur la paroisse de Plougonven* de M. *Le Guennec*, couronnée au dernier Congrès de l'Union régionaliste bretonne, et *L'histoire du Collège de Lesneven* par M. *Corgne*.

M. *Le Carguet* donne lecture de son mémoire sur *L'occupation néolithique dans le Cap Sizun* qui paraîtra dans le bulletin.

Le commandant *Bénard* résume les importants résultats de ses nouvelles fouilles à St-Urnel et à Roz-an-Tremen. Cette dernière nécropole lui a livré notamment 43 vases funéraires, de grandes dimensions et de très belle forme, dont il présente les photographies. Les dessins de quatre d'entre eux, par M. le Chanoine *Abgrall*, sont exposés dans la salle des séances.

Le commandant *Bénard* remércie M. *Le Carguet* du don si généreux qu'il vient de faire au Musée de Penmarc'h, en lui offrant sa collection préhistorique, fruit de

trente années d'études et de recherches. Selon la demande du donateur, elle sera présentée avec toutes les références et indications recueillies par lui, dans une section spéciale aux cantons de Pont-Croix, Plogastel et Pont-l'Abbé.

M. le *Président* exprime à M. *Le Carguet* la vive reconnaissance de la Société archéologique.

M. *Waquet* présente pour être insérées prochainement dans le bulletin différentes pièces transcrites aux archives d'Ille-et-Vilaine par M. Daniel *Bernard*. Elles proviennent du fonds de l'Intendance et donnent de curieux renseignements sur la vie quimpéroise au dernier siècle de la monarchie.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
M. BABLET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, 1922, n° 2.

Bullelin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Congrès des Sociétés savantes à Strasbourg. 1920.

Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux histcriques. 1920.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1921 et 1er de 1922.

Bulletin de la Société d'archéologie et de la statistique de la Drôme, juillet 1922.

Réveil breton, octobre-novembre-décembre 1922.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 3e livraison de 1922.

Union agricole, juillet-aoûl-septembre-octobre 1922.

CHRONIQUE

Le syndicat d'initiative de Quimperlé et de sa région édite un *Guide du Touriste* qui, par la place assez large donnée aux renseignements historiques, a droit à l'estime des archéologues. On y voit même une image, malheureusement un peu trouble, qui reproduit une photographie de l'ancienne église Sainte-Croix avant la regrettable catastrophe de 1862. Il faut relever comme fausse l'attribution à Quimperlé d'un présidial : c'est là trop promouvoir en dignité la simple sénéchaussée, laquelle répondait grosso modo à l'actuel tribunal de 1re instance et ressortissait au présidial de Vannes. Les vrais touristes, c'est-à-dire ceux qui se servent de leurs jambes, apprécieront beaucoup le plan très clair de la forêt de Carnoët et les notes relatives aux jolies excursions à faire dans " l'Arcadie de la Basse-Bretagne ".

*
**

Le Folgoat est, après Sainte-Anne d'Auray, le plus important centre de pélerinage dans la Bretagne. Jusqu'à présent cependant il n'avait jamais donné lieu à une monographie de caractère général. M. l'abbé Guillermit s'est appliqué à combler cette lacune, dans un livre de 125 pages imprimé à Morlaix par la maison Lajat. Le plan de l'ouvrage est logiquement conçu : une première partie, la plus longue — et qu'on s'étonne de voir dépourvue de titre — se rapporte à l'histoire du pélerinage ; une seconde contient la description de l'église. Il y avait là de quoi faire un excellent livre ; M. Guillermit, qui est certainement à même de le faire, ne l'a pas fait Ce qu'il nous donne ne manque pas d'intérêt, mais sent la précipitation ; nulle part ne semblent avoir été utili-

sées les recherches si consciencieuses et si approfondies de Lucien Lécureux, non seulement sur les origines de la tradition miraculeuse, mais encore sur les caractères architectoniques de l'édifice. M. Abgrall n'ayant pu traiter du Folgoat que très sommairement dans son *Livre d'Or*, M. Guillermit s'est donc rabattu sur l'étude à peu près sans valeur du marquis de Coëtlogon. Aussi toute la partie archéologique est-elle à reprendre de fond en comble. Les chapitres plus étroitement historiques sont beaucoup meilleurs, du moins pour tout ce qui concerne les XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles ; ils donnent une idée de ce que sera la seconde édition ; nous l'attendons, largement revue et corrigée.

*
**

Dans la collection des publications du comité d'histoire économique de la Révolution dans l'Ille-et-Vilaine, M. Henri Sée analyse le mémoire écrit en 1733 par l'intendant Des Gallois de La Tour sur l'état de la Bretagne à cette époque. Ce mémoire contient un grand nombre de renseignements qui se rapportent à la région du Finistère. Successivement sont étudiés, d'abord les " manufactures ", c'est-à-dire l'industrie, puis le commerce maritime. La principale industrie était celle des toiles, pratiquée surtout dans les pays de Morlaix, de Landerneau, de Lesneven, et de Locronan. Auprès de Morlaix, on note aussi une cinquantaine de petites papeteries, occupant 300 personnes, à Pleyber-Christ et dans les paroisses voisines. Les tanneries occupent en tout environ 400 personnes dans les subdélégations de Saint-Pol (à Guimiliau), de Brest, de Landivisiau (à Lampaul), de Quimper, de Quimperlé ; celles de Quimperlé sont les plus considérables : on y trouve 250 ouvriers et ouvrières gagnant 10 sous par jour, mais la concurrence de La Rochelle commence à leur nuire sérieusement. La manufacture de tabac de Morlaix, occupant plus de 1.000 personnes, et le " moulin à poudre " du Pont-de-Buis sont des établissements d'Etat.

En somme la fabrication de la toile était, dans le Léon et

la Cornouaille comme dans le reste de la Bretagne, la principale industrie, mais elle florissait presque exclusivement à la campagne. Les produits étaient concentrés entre les mains des gros tisserands ou *fabricants* des bourgs, puis c'étaient les marchands des villes qui en tiraient le plus gros bénéfice. Nulle maîtrise ni jurande : les règlements étaient mal observés et cette négligence semblait à l'intendant, avec la concurrence étrangère, la plus importante cause d'une décadence qu'il constatait partout. Cependant, vers 1735, cette décadence s'arrêta un peu et, vingt ans après, Pinezon du Sel des Monts pouvait encore écrire La « Bretagne est une espèce de manufacture continuelle de toiles ». D'autre part, MM. Bourdais et Durand ont montré (1) dans quelle mesure les conditions du travail et du commerce des toiles avaient pu contribuer à l'évolution politique et sociale de la Bretagne ; tandis que les tisserands, atteints par les crises de chômage, grossissaient les bandes chouannes ou suivaient les fauteurs d'émeutes, les trafiquants, enrichis par le négoce et jaloux des puissances établies, se montrèrent presque tous ardents révolutionnaires et achetèrent avec entrain les biens nationaux.

Pour ce qui est du commerce maritime, le mémoire de l'intendant de La Tour montre qu'à part Nantes, les ports bretons ont beaucoup perdu. Morlaix le troisième de la province, ne commerce plus guère qu'avec l'Espagne, le Portugal et les Antilles françaises, pays qui lui demandent des toiles. Quant au port de Roscoff, il est complètement ruiné. De Quimper, Quimperlé, Châteaulin, Audierne, on n'exporte que des froments et des seigles, principalement à Bordeaux : au retour les bateaux apportent des vins.

Bien que les auteurs de la plupart des monographies locales ne semblent pas s'en douter, il existe déjà plusieurs bonnes études sur l'histoire économique de la Bretagne. Ce

---

(1) *L'industrie et le commerce de la toile,* dans le tome VII des *Etudes et documents divers* publiés par le Comité des travaux historiques (1922).

mémoire de M. de La Tour constitue, comme l'écrit avec raison M. Sée, un appoint intéressant dont les données devront être comparées avec celle que fournissent les archives.

*
**

La brochure de M. l'abbé Rolland sur *La Chapelle de Notre-Dame de Confort en Meilars* (1) a été surtout composée en vue de l'édification des fidèles. Elle n'en constitue pas moins une sérieuse contribution à l'histoire du pays de Pont-Croix à cause des renseignements qu'elle fournit sur le monument lui-même et sur la dévotion dont il est le centre. La chapelle paraît avoir été commencée plus tôt que ne le dit M. Rolland, au moins vers 1510, par la façade ouest. Le chevet à trois pans et pignons, daté de 1528, est un des plus anciens chevets de ce type, lequel fut ensuite en très grande vogue jusque vers 1680. Le plus ancien pourrait bien être celui de Notre-Dame de Roscudon à Pont-Croix, mais il ne serait certainement pas de beaucoup antérieur à celui de Confort. L'une et l'autre constructions sont évidemment dûes à la piété généreuse des seigneurs de Rosmadec.

H. W.

---

(1) Impr. Guyon, Saint-Brieuc. Dessins de L. Le Guennec.

Séance du 30 Novembre 1922

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le commandant *Devoir* s'est fait excuser.

Sont admis dans la Société : M. le marquis *de Brémond d'Ars Migré*, présenté par Mme la marquise *de Brémond d'Ars* et M. le chanoine *Abgrall* ; — M. le général *Maurier*, présenté par Mme *Pavillon* et M. le colonel *Dizot* ; — Mme Paul *Béziers*, de Douarnenez, présentée par Mme *Pavillon* et M. *Delécluze* ; — M. Attilius *Lucas*, avoué-licencié à Quimper, présenté par MM. *du Feigna de Keranforêt* et *Waquet* ; — M. *de La Ménardière*, avocat à Brest, présenté par MM. *Masseron* et *Le Goaziou* ; — Mlle *Herland*, artiste-peintre, présentée par Mlle *Bablet* et M. *Plateau* ; — M. *Mocaër*, architecte à Brest, présenté par MM. les commandants *Devoir* et *Morel* ; — M. *Bloch* père, de Quimper, présenté par M. le chanoine *Abgrall* et Mlle *Le Bastard*.

M. le *Président*, souhaitant la bienvenue aux nouveaux inscrits, évoque le souvenir de M. le marquis de *Brémond d'Ars*, dont le petit-fils continuera dans la Société les traditions qui honorent la famille. M. de *Brémond d'Ars*, mort le 9 mars 1911, avait collaboré au Bulletin. Membre du Conseil général, il ne manquait jamais d'intervenir quand l'occasion s'en présentait, en faveur des études et

recherches archéologiques. Tous ceux qui l'ont connu se réjouiront de retrouver son nom dans la liste des membres de la Société.

M. le *Président* présente une clef en bronze d'apparence romaine, trouvée à Coatsabiec en Bodilis, et un écusson en Kersanton, portant en relief les armes de Bretagne. Cet écusson, provenant des substructions de la Motte-Tanguy à Brest, a été offert à la Société par Mme *Barillet*.

Les journaux avaient annoncé que la chapelle dite de Marie-Stuart à Roscoff, avait été en partie démolie par un raz de marée. Il n'en est rien, fort heureusement ; cette vieille chapelle n'a nullement souffert des dernières tempêtes qui ont seulement causé l'éboulement du mur voisin.

M. *Waquet* communique une lettre de M. *Nouvel de La Flèche*, signalant l'intérêt de la petite construction dite Ermitage Saint-Hervé, dans l'espoir d'en obtenir le classement. Cet édifice, propriété de M. le sénateur *Fortin*, se trouve à la limite des communes de Tréouergat, Lanrivoaré et Plourin. Notre confrère M. *Rolland*, recteur du Bourg-Blanc, sera sollicité de nous fournir une notice sur cet ermitage peu connu.

M. *Waquet* présente une brochure illustrée, œuvre de M. le chanoine *Abgrall*. Cette brochure est la réédition d'une étude sur l'église, le porche, le calvaire et le baptistère de Guimiliau. Il lit ensuite quelques passages de l'ouvrage de M. *Corgne* « Histoire du collège de Lesneven », notamment du chapitre consacré à Francisque Sarcey, « régent » à Lesneven en 1852.

Lecture est donnée d'un curieux document communiqué par M. Daniel *Bernard*, relatif au fameux centenaire Jean *Causeur*, décédé à Saint-Mathieu (Le Conquet), le 10 juillet 1775, à l'âge de 130 ans environ.

M. *le Président* résume une lettre du commandant

Devoir au Président du Touring-Club à propos du menhir de Brignogan. Évoquant les origines de la roche-mère, témoin de tant d'âges disparus, le commandant *Devoir* montre que sa destruction est une perte irréparable pour la science et pour l'art.

M. *Waquet* expose en ses grandes lignes le programme de la semaine touristique du Finistère. Cette manifestation, prévue pour la fin de mai, a pour objet de faire admirer les curiosités d'art en même temps que les beautés naturelles de notre département et, à ce titre, elle intéresse directement la Société archéologique.

M. *le Président* entretient l'assemblée du vol d'une statue ancienne commis sur la façade de l'ancienne église de Quimerc'h par un touriste aidé de deux habitants du pays. Ce fait n'est malheureusement pas isolé et il serait désirable qu'une surveillance plus active fût exercée par les autorités locales sur le mobilier souvent précieux de nos églises.

M. *Waquet* rappelle que l'église en question est celle du bourg qui fut abandonnée sur l'initiative du maire lors du transfert de l'agglomération communale à 2 kilomètres de là auprès de la station du chemin de fer.

M. *Jarno* présente une hache néolithique en diorite d'une belle patine pesant 1 kg. 500 et découverte par M. le marquis *de La Ferronays* à la ferme de Kernévez, près Trévarez. La commune de Saint-Goazec toute entière est très riche en monuments mégalithiques et cette arme provient sans doute d'un tumulus oublié.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1922.

Bulletin de la Société d'Études scientifiques d'Angers, 1921.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1922.

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente, 1921.

Revue Mabillon, octobre 1922.

Suomen Muinais Muistoyhdistyksen Aikakauskirja, XXIX et XXXIII.

Union agricole, novembre 1922.

BIBLIOGRAPHIE

Eugène Corgne, *Histoire du collège de Lesneven (1833-1914)*. Brest, imprimerie du « Courrier du Finistère », 1922, in-8° de XIII, 156 pages.

Le collège de Lesneven était à coup sûr un des plus originaux de France. Rattachés à l'Université, payés par elle, soumis à ses inspecteurs, les professeurs, pour près de la moitié, y portaient la soutane sans effarer personne et y donnaient, sous le principalat d'un prêtre, un enseignement dont l'esprit s'accordait généralement à celui des familles léonardes.

Succédant à un pensionnat installé le 1er mars 1833 dans l'ancien couvent des Récollets par un ancien principal du collège de Quimper, l'abbé Roudaut, ce collège avait été

inauguré le 6 mai 1835. Pour des raisons qu'il n'importe pas d'exposer ici, il disparut après la distribution des prix du 13 juillet 1914. Il occupait alors, pour le chiffre des élèves, le douzième rang sur la liste des 230 collèges de France et d'Algérie.

Cette carrière de 79 ans méritait bien d'être retracée. Elle l'est, et de la meilleure façon, dans le volume de M. Eugène Corgne. Celui-ci, aujourd'hui professeur au lycée de Pontivy, a fait ses études secondaires à Lesneven et il y enseignait en 1914. Aussi son livre n'est-il pas écrit seulement avec une curiosité zélée, attentive, laborieuse ; une pensée d'affection et de reconnaissance anime sa plume et pénètre toute sa rédaction. Cette histoire, qui est comme une défense, n'en est pas moins sereine et calme. M. Corgne aime son vieux collège, et c'est très à l'honneur du collège comme de lui, mais, sans dissimuler son sentiment, il n'attaque personne et c'est pourquoi nous pouvons dire qu'il est impartial.

Il est aussi, n'ignorant pas un autre essentiel devoir de l'historien, très bien informé ; en d'autres termes, il a été à beaucoup de sources et aux plus riches : archives du collège lui-même, du département, de la ville, de l'évêché et même, de quoi il est digne de louange, archives nationales.

Grâce à une si ample documentation, il a pu écrire, sur un sujet que certains trouveraient mince, 155 pages d'impression serrée où il y a beaucoup de faits et qui se lisent presque toutes agréablement. Comme on voudrait les résumer ! Mais un tel récit vaut surtout par les détails, d'où seulement s'éveille la sensation de la vie. Un collège peuplé comme celui-là, dans une toute petite ville, c'est une institution considérable et en raconter l'histoire, c'est raconter un peu celle de la ville. Ce petit livre ne doit pas être résumé ; il doit être lu. Il intéressera beaucoup de monde.

Et non pas seulement à Lesneven, dans le Léon, dans le Finistère. Au milieu des soutanes fit irruption au printemps

de 1853, bien malgré lui, un jeune « régent » d'allure inattendue et qui devait un jour conquérir la demie gloire comme critique dramatique. Il s'appelait Francisque Sarcey ; en une période de terreur un ministre incommode l'expédiait dans ce « trou » de Basse-Bretagne pour y méditer sur les inconvénients qu'il y avait à ne pas partager l'aversion des pontifes universitaires pour les barbes opulentes. Sarcey était alors passablement voltairien, mais, dans son saint Voltaire, il révérait plus l'esprit incomparablement agile qu'il n'écoutait le fanatisme aveugle des mauvais jours. Tant de noir autour de lui ne lui fit pas voir rouge ; laissé parfaitement libre, il entretint avec ses collègues les plus cordiales relations. Une fois venu le terme fixé pour le séjour qui lui avait été imposé en manière de pénitence, il écrivit au ministre, demandant à rester encore un an à Lesneven, une lettre aussi polie que sincère et que l'étonnement, non moins sincère, des bureaux regarda comme une impertinence. On l'expédia à Rodez où il regretta « les énormes saladiers de fraises » de Roscoff, les longues lectures d'Homère dans le jardin de curé du principal, l'indulgence tranquille de la douzaine de bons prêtres qui n'avaient jamais fait violence à sa pensée. « Je n'ai trouvé que chez vous, disait-il, la liberté et la tolérance ».

Seulement, en 1914, tous les voltairiens ne pensaient pas comme Sarcey et, depuis quinze ans, Sarcey était mort.

H. W.

Louis Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven* (Finistère). Morlaix, éditions de Mouez ar Vro, petit in-8° de 288 pages.

M. Le Guennec, après nous avoir jadis, avec une érudition précise et un très juste sens des choses du passé, promenés dans les pittoresques communes de Guimaëc, de Plourin, de

Plouézoch, de Garlan, a voulu tracer un tableau complet — dans la mesure, toujours restreinte, où l'entreprise est possible — de la vie d'autrefois dans une grosse paroisse du petit pays qui lui est très cher et qu'il connaît mieux qu'homme au monde. Il a choisi Plougonven : c'est la plus vaste commune non seulement du Trégor finistérien, mais encore de tout l'arrondissement de Morlaix ; c'est aussi l'une des plus riches en souvenirs.

Il n'a laissé de côté aucun de ces souvenirs et il les a évoqués en suivant toujours de très près les textes. Comme il n'ignore pas l'histoire générale de la France et de la Bretagne, il n'est jamais victime de ces étonnements naïfs qui inclinent certains auteurs de monographies à des exagérations, parfois à des erreurs. Le cas échéant, il explique ce qu'étaient les institutions et les coutumes de l'ancienne société ; et, certes, il ne faudrait pas abuser de cette méthode, car on s'exposerait à répéter invariablement la même chose dans toutes les études de communes et paroisses, mais M. Le Guennec n'avait pas à craindre le rabâchage. Le général de la paroisse, le droit de chasse, la corvée, bien des gens croient pouvoir en parler pour qui, en réalité, malgré les beaux travaux d'Ant. Dupuy et de M. Sée, ce sont là encore mots très vagues, à peu près vides de sens. M. Le Guennec sait fort bien les expliquer ; à cet égard son livre sera comme un petit manuel de ce qu'il importe de savoir en fait d'institutions administratives et féodales quand on veut traiter de l'histoire d'une commune.

Il va de soi que le principal attrait de ce livre réside tout de même dans ce qui concerne Plougonven en particulier. D'abord, en vingt chapitres, les faits sont exposés dans l'ordre chronologique ; le vingt-et-unième est consacré à l'église, au calvaire et aux diverses œuvres d'art ; les huit derniers sont réservés aux familles ainsi qu'aux chapelles fondées et aux manoirs habités par elles. Ce plan n'est pas sans inconvénient :

il entraîne des répétitions ou, ce qui est aussi regrettable, la dispersion de faits qui devraient se présenter ensemble ; mais une table analytique des matières permet heureusement de s'y reconnaître. On oublie sans peine la défectuosité du plan pour apprécier la clarté de la rédaction : ceci compense cela.

A la page 41 se lit le texte, très curieux, du devis dressé en 1511, par l'architecte Philippe Beaumanoir, pour la réfection de la plus grande partie de l'église, laquelle est peut-être celle de toute la Basse-Bretagne dont toutes les étapes de construction sont le plus exactement datées. M. Le Guennec, qui a découvert ce devis au presbytère de Plougonven, a sagement fait de le publier, car il n'en subsiste que très peu de ce genre.

Ceci n'est qu'un exemple, cueilli presque au hasard, de ce que la *Notice*, au titre vraiment trop modeste, apporte d'intéressant à tous les archéologues en même temps qu'aux gens du pays. C'est un livre bien fait ; s'il n'y manquait des gravures, ce serait un livre excellent.

H. W.

Séance du 28 Décembre 1922

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Dr *Lagriffe* s'est fait excuser.

Sont reçus dans la Société : M. Edouard *Champion*, libraire à Paris, présenté par MM. *Le Goaziou* et *Waquet ;* — M. *Nayel*, censeur au Lycée La Tour d'Auvergne, à Quimper, présenté par Mlle *Bablet* et M. *Waquet ;* — M. le Dr *Damey*, de Douarnenez, présenté par MM. *Béléguic* et le Dr *Lagriffe* ; — Mme *Parc-Chancerelle*, de Brest, présentée par MM. *Delourmel* et *Le Guennec ;* — M. Jean *Pilorgé*, de Quimperlé, présenté par MM. le colonel *Roudière* et *Le Bourhis*.

M. le *Président* lit une lettre de M. *le Préfet* demandant aux membres de la Société archéologique de lui signaler, le plus rapidement possible, les objets d'art qui viendraient à disparaître de nos églises ou chapelles.

Lecture est également donnée de la belle et opportune circulaire adressée récemment par M. *le Préfet* à MM. les Maires du département pour leur indiquer les mesures à prendre en vue d'éviter les déprédations regrettables de nos monuments historiques et la disparition de nos richesses artistiques. Cette excellente circulaire a déjà produit un heureux résultat : la statue de pierre dérobée dans l'ancienne église de Quimerc'h a été restituée. D'au-

tre part la municipalité de Scrignac a décidé de remettre au musée départemental d'archéologie les statues de l'église abandonnée de Coatquéau.

M. le commandant *Bénard* insistant sur la difficulté d'exercer une surveillance efficace des objets d'art placés dans les chapelles de campagne, M. *Cormier* préconise un moyen qui obvierait au manque de surveillance : ce serait de sceller sur leur socle les statues faciles à déplacer. Cette opération ne nuirait nullement à l'esthétique, et l'enlèvement des statues serait ainsi rendu plus difficile.

M. *Charbonnier* annonce que le cloître des Augustins de Carhaix, appartenant à un particulier, doit être prochainement vendu et démoli pour être transporté au domicile de l'acheteur.

Mlle *Bablet* informe la Société que les deux vieilles maisons à façade Renaissance, situées rue Saint-François à Quimper, sont menacées de démolition. De l'échange de vues qui s'engage à ce propos il résulte malheureusement que cette démolition ne pourrait être empêchée que par le moyen d'une expropriation, à laquelle on ne saurait songer.

Mme la comtesse de *Brémond d'Ars* fait don à la bibliothèque de la Société d'une plaquette, œuvre de feu M. le marquis de *Brémond d'Ars*, et traitant de l'enseignement de la langue celtique.

M. le Chanoine *Abgrall* lit la première partie de son mémoire sur la distribution géographique des établissements gallo-romains dans le Finistère.

Avant l'ouverture du scrutin annuel pour le renouvellement du bureau, M. le Chanoine *Abgrall* lit une lettre par laquelle M. le Dr *Picquenard* exprime son désir de n'être pas candidat à la vice-présidence. Puis il fait savoir que, en ce qui le concerne, l'état de sa santé et les fatigues de son ministère ne lui permettent plus d'assu-

mer la charge de la Présidence. Réélu néanmoins par un vote unanime, il déclare ne pouvoir revenir sur sa décision et demande à la Société de procéder à l'élection d'un autre président.

La majorité des suffrages (16 voix contre 8 à M. *Cormier* et 2 à M. *Abgrall*) désigne M. *Waquet*, qui accepte. En prenant possession de ses fonctions, il remercie ses confrères de leur confiance et expose la conception qu'il se fait de sa tâche. Pour l'accomplir, il compte s'inspirer du souvenir des anciens présidents, certain d'ailleurs de trouver toujours en M. le Chanoine *Abgrall*, un guide bienveillant, un conseiller tout dévoué aux intérêts et à la prospérité de la Société archéologique. Sur sa proposition, M. *Abgrall* est élu par acclamation président d'honneur à la place laissée vacante il y a quatre ans par la mort de M. *de Villiers du Terrage*.

Au scrutin pour l'élection des vices-présidents sont élus MM. *Cormier*, *Le Carguet*, le Dr *Lagriffe* et le commandant *Devoir*.

M. le commandant *Devoir* se désistant est remplacé par M. le commandant *Bénard*.

Mlle *Bablet*, MM. *Ogès* et *Le Daull* sont nommés secrétaires ; M. *Le Guennec* accepte de rester trésorier.

La séance est levée à 4 heures 1/4.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

Chanoine ABGRALL.

LVIII

Annexe au Procès-verbal

DÉCOUVERTE D'UNE HACHE EN PIERRE POLIE EN SAINT-GOAZEC

Dans le courant d'octobre dernier, en visitant sa ferme de Kernévez, vaste exploitation moderne située sur un plateau au-dessous du château de Trévarez en Saint-Goazec, M. de La Ferronnays remarqua sur des décombres provenant de la cour une belle pierre polie en forme de coin.

Il la recueillit et, constatant que c'était une arme de l'époque préhistorique, il a bien voulu me la confier pour vous la présenter et la soumettre à votre examen.

Elle est en diorite, d'une jolie patine, mesure 25 à 26 centimètres de long et pèse plus de 1 kilog. 500 gr. Le tranchant porte la trace d'un éclat ancien et la pointe a subi un écornement récent qui permet de constater sur la periphérie les effets du temps et des agents atmosphériques.

Mais comment expliquer en cet endroit la présence de cette arme ? Les fermiers actuels, nouvellement venus et étrangers à la commune, n'ont pu me donner aucune indication utile, mais un ancien, ayant vu faire la cour et m'ayant dit que, le sol en étant inégal, on l'avait aplani et empierré avec des matériaux pris dans les champs voisins, il y a lieu de croire que cette hache en provient et devait se trouver dans quelque tumulus dont on n'a pas gardé le souvenir.

A remarquer que cette commune de Saint-Goazec est très riche en monuments mégalithiques qui, je l'espère, ne tarderont pas à être classés ; je citerai seulement les alignements de Trimen et de Croas-an-Teurec, mais d'autres encore sont dignes d'attention.

A. JARNO.

LIX

LA PRÉSERVATION DES ŒUVRES D'ART CONSERVÉES DANS LES CHAPELLES RURALES

(Circulaire préfectorale du 30 novembre 1922)

LE PRÉFET DU FINISTÈRE

à Messieurs les Maires du Département

J'ai été informé qu'une statue en pierre du XVI[e] siècle, décorant le portail d'une ancienne chapelle, avait été récemment volée, dans une commune du département. Ce vol, qui a suscité la plus vive émotion dans la région, aurait été commis par des automobilistes. Une plainte a été déposée aussitôt au Parquet, par le Maire de la commune intéressée, mais il est malheureusement à craindre qu'en raison des circonstances du vol et de l'incertitude des témoignages, l'information ouverte ne soit longue et difficile.

Des renseignements qui me parviennent, il résulte que, depuis quelque temps, des vols de même nature auraient été signalés sur divers points du Finistère et des départements limitrophes : des sculptures sur bois de toute beauté, notamment, auraient éte détachées de magnifiques retables et emportées. On pourrait donc en conclure que tous ces faits ne résulteraient pas d'initiatives criminelles isolées.

Il n'est point besoin de souligner combien de telles dépréDations sont regrettables et combien il est essentiel d'en prévenir le retour, en préservant de toute atteinte ces œuvres d'un art si original et si sincère, qui charment par leur naïveté même, et constituent une des parures incomparables de notre chère terre de Bretagne. Elles sont, pourrait-on dire, de véritables souvenirs de famille, parce que nos ancêtres, artistes et artisans, y ont fait passer quelque chose de leur esprit et de leur cœur. Pour nous tous, leur ensemble représente un héritage précieux sur lequel il convient de veiller jalousement, un patrimoine de beauté qu'il importe de conserver à tout prix.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je crois devoir porter à votre connaissance le vol qui vient de se produire, dans des conditions particulièrement audacieuses, en vue de vous mettre spécialement en garde, d'appeler votre plus vigilante attention sur la nécessité impérieuse de prévenir et d'empêcher, à l'avenir, le renouvellement de semblables méfaits et, aussi, afin de vous demander de prendre, le cas échéant toutes mesures utiles, en vue d'en rechercher et d'en signaler les auteurs.

A cet effet, vous aurez évidemment à tenir compte, tout d'abord, des circonstances locales particulières, dont vous êtes le meilleur juge, et qui peuvent varier de commune à commune. Il vous appartiendrait, notamment, d'envisager, s'il y a lieu, la désignation d'un gardien, détenteur responsable des clefs de l'édifice où se trouvent conservées les œuvres d'art dont la sauvegarde nous préoccupe. Vous pourriez, d'autre part, si la surveillance vous en paraissait absolument impossible sur place, étudier l'éventualité de les faire transporter, d'accord avec votre Conseil municipal, *et au cas où aucune considération spéciale n'y ferait obstacle,* dans un local sûr, où elles seraient abritées et admirées du public. Entrant, par avance dans ces vues, une assemblée municipale vient, précisément, de décider le transfert au Musée départemental de Quimper, de statues anciennes, qu'il paraissait extrêmement difficile de maintenir, sans danger, dans leur cadre primitif.

Ce ne sont là que des exemples. Votre amour de notre commune petite Patrie, votre attachement à son patrimoine artistique, seront, à n'en pas douter, vos guides les plus sûrs dans la voie où je vous demande de vous engager. Ce qui importe, c'est que vos administrés, prévenus par vos soins, puissent vous aider à atteindre le but recherché, et que, mis en éveil, dès maintenant, ils soient prêts à vous indiquer, sans délai, tout fait anormal qui viendrait à leur connaissance, notant au besoin les numéros des automobiles et les signalements des déprédateurs, afin de vous permettre d'en informer, immédiatement, la gendarmerie la plus proche.

Je sais que cette fois encore, Monsieur le Maire, je ne fais pas vainement appel à votre dévouement et à votre patriotisme. Je demeure persuadé que, pénétré de la nécessité urgente des mesures à prendre, vous saurez trouver les moyens les meilleurs et les plus sûrs de préserver de toute atteinte et de toute mutilation ces richesses artistiques qui constituent une des beautés de la France et qui, dans le cadre incomparable de notre cher pays, sont pour nous un si légitime sujet d'admiration et de fierté.

Le Préfet,
J. DESMARS.

LA HALLE ET L'AUDITOIRE DE LANMEUR

Le premier janvier 1616, la halle de Lanmeur au-dessus de laquelle était situé l'auditoire de la juridiction royale, s'abattit « par les efforts et l'impétuosité du vent et de l'orage ».

« La dite ruine consistant en quantité de pierres, de bois pourris et quelque peu d'ardoises, fut vendue pour 36 livres, cinq sous au sieur Henry Bihan ».

Les officiers de la juridiction durent, par la suite, tenir leurs audiences dans la chapelle de Saint-David (1), en Lanmeur (2).

En 1696, dans une supplique à l'intendant de Bretagne, les habitants de Lanmeur disaient : « Ce bourg n'est qu'une petite chastelenye royale, la moindre de la province et dont les habitans ne sont composés que d'un sénéchal qui seul y réside de tous les officiers royaux de la dite chastelenye,

---

(1) Cette chapelle n'est citée ni par M. de Bergevin dans sa *Monographie de Lanmeur* (*Bulletin de la Société archéologique* 1903), ni par M. Peyron dans ses *Notices sur les chapelles et églises du Finistère* (*Ibidem* 1912).

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 2790.

de cinq procureurs et d'un seul avocat de la cour, de deux sergents royaux, de deux notaires royaux et de trois hostesses. Le surplus des dits habitans n'estans que journaliers comme couvreurs, maçons et laboureurs de terre. Le dict bourg quoyque quallifié de ville royalle, n'ayant aucun denier d'octroy, ny halle, ni marchés, esloigné de la mer et de fleuves portant basteaux, sans aucun commerce, ny marchands habitués, couvent de religieux ou religieuses et n'ayant dans tout son circuit qu'une esglise quy est léglise du bourg et de la parroisse dudict Lanmeur qui consiste en quinze freryes compris la tresfve de Locquirec, desquelles freryes celle dudict bourg est l'une des moindres. De la petite juridiction royalle relèvent en arrière-fieff quatres paroisses seulement. Dans le dict bourg existent encore un four banal et une prison » (1).

La Sénéchaussée de Lanmeur fut rattachée au ressort de Morlaix par un édit du mois d'avril 1755 (2).

DANIEL BERNARD.

---

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1827.

(2) H. Bourde de la Rogerie, *Liste des juridictions exercées aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles... (Bulletin* 1910, p. 253).

MÉMOIRES

SUR L'ÉTUDE DE LA CIVILISATION PRÉHISTORIQUE ARMORICAINE D'APRÈS SES MONUMENTS

Texte intégral du Mémoire
adressé au Congrès international d'Anthropologie
Session de Liège 1921

Les notes qui suivent sont consacrées à la partie de la Bretagne située à l'Ouest du méridien national de cinq degrés, et à cette région seule ; je ne veux parler que de ce que j'ai vu et parcouru à maintes reprises, depuis plus de trente ans, par voie de terre et de mer.

Pays de roches anciennes, la Bretagne occidentale n'attire pas seulement par ce « *charme pénétrant* » qu'Elisée RECLUS lui attribuait si justement ; elle est susceptible de passionner au plus haut point celui qui cherche à en saisir la structure tourmentée, et l'archéologue y peut étudier, dans une aire d'étendue modérée et sur des restes nombreux et divers, la moins lointaine des grandes périodes de l'évolution préhistorique.

C'est que le passé *humain* de l'Armorique est à nos yeux relativement récent : les races quaternaires n'ont laissé que peu de traces sur un sol où les grandes alluvions sont marines et les cavernes rares ; les glaces avaient depuis longtemps abandonné les régions baltiques quand ce sol vit se développer des groupements de quelque densité, — et une civilisation que je veux essayer de caractériser dans ces notes brèves, sans me dissimuler toute la complexité d'un problème à peine entrevu, et sur lequel nos continuateurs peineront encore dans bien des siècles, si toutefois notre époque fait tout le nécessaire pour leur en conserver les moyens : nul ne peut préjuger des suivantes.

Les deux notions auxquelles je viens de faire appel, — densité de population ou de groupes et réalité d'une civilisation perceptible à la mentalité moderne, au moins sous certains rapports, — ne sont pas des évidences *a priori* ; toutes deux doivent, pour devenir acceptables, dériver de faits incontestables d'observation : c'est pourquoi je demande à ceux qui m'écoutent de me faire confiance pendant quelques instants ; les inconnues se dégageront du cours de mon exposition.

Et tout d'abord ce mot de civilisation, si difficile à définir quand il s'agit des temps *historiques*, a-t-il un sens pour ces époques lointaines où l'homme ne se révèle à nous que par de trop rares débris osseux et par ses œuvres, ou plus

précisément par celles qui utilisèrent et transformèrent des matériaux susceptibles de résister, pendant d'énormes durées, à l'incessante attaque des agents naturels ?

Certes l'idée de *progrès* s'impose quand nous comparons l'unique outil chelléen aux instruments si variés du cavernicole vézérien ; mais l'industrie, qui apparut avec la première lueur d'intelligence, a pu rester, pendant des centaines de siècles, strictement individuelle, comme le travail lui-même, jusqu'au jour où des efforts s'associèrent pour l'obtention d'un même but *durable*, dépassant nettement la puissance de chacun.

Ces associations sont pour nous des *réalités*, puisqu'il reste d'incontestables témoins de leur activité, et le mot de civilisation semble pouvoir justement s'appliquer à tout état social préhistorique où la production d'utilités que chaque individu, à l'imitation de ses lointains devanciers, réserve pour lui-même et pour ses proches, put marcher de pair avec la production d'œuvres *collectives*, susceptibles ou non d'appropriations restreintes.

En Bretagne, les œuvres collectives des groupements préhistoriques sont des constructions employant la roche en blocs parfois énormes, des matériaux meubles, terres ou vases, et des fragments pierreux de médiocre volume : elles dominent souvent de leurs masses de plus ou moins nombreuses productions d'industries individuelles, d'usage courant ou rituel, voisinant ou non avec des dépôts funéraires.

Les auteurs du XIXe siècle ont assez soigneusement étudié les outillages préhistoriques bretons, et surtout ceux de-pierre-polie, pour qu'il n'y ait pas grand'chose à dire après eux, et cela depuis longtemps déjà ; les recherches plus récentes n'ont fait que multiplier *le nombre* des échantillons qui pour la plupart sont très voisins, soit comme matières premières, soit comme formes travaillantes, de ceux récoltés dans les vestiges préhistoriques d'autres pays, et aussi de ceux que confectionnaient, il y a cinquante ans, les habitants *attardés* de plusieurs archipels polynésiens : de légères différences de silhouette entre ces instruments exotiques et les européens paraissent dériver de la dissemblance des mentalités ; les premiers seuls sont dyssymétriques.

Les mêmes écrivains se sont beaucoup moins occupés des constructions, qu'ils considéraient pratiquement comme des gîtes à trouvailles, ils en ont toutefois donné quelques descriptions sommaires, accompagnées, pour certaines, de croquis à petite échelle, de précision modérée notamment en ce qui concerne les orientations, et dépourvus de cotes. Le but essentiellement poursuivi était de leur assigner *une destination* : la funéraire ou plus exactement l'*uniquement funéraire* fut choisie pour toutes : cette solution éminemment commode et simple garde encore aujourd'hui de très nombreux fidèles, mais simplicité n'est pas marque infaillible de vérité.

Il nous est heureusement possible de reprendre une controverse à peine et mal ouverte ; à titre

d'exemple ou d'indication, et pour ne pas sortir des limites posées, je donnerai seulement ici, pour les types principaux d'œuvres *collectives* des anciens armoricains, des définitions s'appuyant *sur des opérations de géométrie élémentaire, et* aussi inattaquables, par suite, que le principe même de ces opérations : il en résultera des acquisitions *non sujettes à revision.*

Un procédé commode consiste à utiliser des signes du genre de ceux adoptés, en 1874, par le Congrès de Stockholm, mais complétés dans tous les cas, par la figuration d'une *ligne de terre* qui représente le niveau du sol *naturel* environnant immédiatement la construction, et supposé horizontal, ce qui est le cas le plus fréquent : cette ligne de terre n'est en réalité que la trace *d'un plan de comparaison des hauteurs ;* j'en montrerai bientôt l'extrême importance.

MENHIR. — Le menhir est un bloc rocheux dont une dimension est toujours nettement plus grande que l'une des deux autres, et dans l'immense majorité des cas que les deux : ce bloc est implanté dans le sol de telle façon *que la grande dimension soit verticale, ou à très peu près.*

Cette définition s'entend du volume *apparent,* et de menhirs *vraisemblablement entiers.*

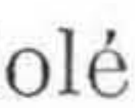
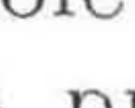
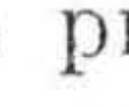
Il convient de dire que la *condition de verticalité* s'imposait aux architectes préhistoriques, comme répondant seule à un équilibre *durable,* résultant soit de la préparation d'une surface de base sensiblement normale à la grande dimension,

et d'un plan de pose résistant et horizontal, ce qui m'a conduit à qualifier ces menhirs de « *self-standing* », soit de la constitution de calages latéraux, si le bloc se termine vers le bas en forme plus ou moins pyramidale : ces remarques dérivent de l'examen de menhirs gisant sur le sol, mais authentifiés de ce fait qu'ils appartiennent à un alignement non restauré, ou qu'ils ont été vus *debout* par des témoins donnant des garanties, ou encore photographiés avant chûte.

L'objection me sera faite qu'il ne manque pas de menhirs inclinés, je répondrai seulement que leur nombre, s'il n'existait pas de menhirs self-standing, devrait être au moins égal au nombre total des menhirs *ayant subi des fouilles profondes ;* on ne dérange pas, sans compromettre la stabilité des pierres plantées se terminant en pyramides grossières, des calages qui l'ont assurée pendant des milliers d'années : toute inclinaison est indice d'équilibre instable, et d'un chavirement plus ou moins lointain, *mais inévitable*, sauf au prix d'un redressement suivi de l'établissement d'un *néo-calage,* pour lequel l'emploi de béton ne serait pas de trop ; l'expérience montre qu'entre une fouille profonde et la chûte conséquente, *il peut s'écouler moins de 30 ans.*

L'originelle destination du menhir fut, *avant tout, la verticalité,* et comme à distance l'œil ne conserve que cette impression et celle de hauteur, rien ne nous défend de voir, dans certains d'eux,

des matérialisations plus ou moins grossières, — suivant que le bloc est resté fruste, ou montre les traces *évidentes* d'un long et remarquable travail, — de la verticale d'un point ou de ce point lui-même ; ainsi se trouve posé le troublant problème des *inter-relations*, qui peut d'ailleurs faire intervenir des constructions d'autres types : il n'en est peut-être pas de plus important, parmi le très grand nombre de ceux qu'excluait la conception *uniquement funéraire*.

La définition graphique du menhir se traduit par l'un des signes suivants :  = menhir inviolé ou violé tout récemment ; —  = menhir fouillé profondément et *en cours de chûte* ; —  = menhir gisant sur le sol, probablement après fouilles ; les paysans n'abattent *que pour débiter*.

DOLMEN. — On écrirait facilement de longues pages *motivées* sur l'architecture des dolmens ; sans parler ici des tracés de parois, infiniment variés, et de leur projection horizontale, considérons seulement la section verticale d'un dolmen *à table*, — les autres sont de très rares exceptions, — par un plan normal à sa plus grande dimension, ou plus simplement des vues photographiques de dolmens bretons, en tel nombre que l'on voudra, parmi celles où un personnage ou un objet de longueur connue fournit un repère *des hauteurs* : la définition *géométrique* suivante s'en déduit : « *construction mégalithique formée de blocs implantés dans le sol, et supportant, horizontalement*

ou presque, à une hauteur au-dessus de ce sol grossièrement égale à la taille d'un homme debout, un ou plusieurs autres blocs dont la moindre dimension est l'épaisseur » ; ceci revient à la figure schématique  , la hauteur totale représentée étant d'environ $1^m 7$, en moyenne, quantité que je désigne du nom de *surélévation*.

Cette définition est si réellement vraie que toute surélévation nettement moindre est, en Bretagne, un *indice sûr* de remaniement, le plus souvent naturel, du sol au temps de l'édification : les dolmens à petite surélévation sont tous ou presque en bordure des rivages, et à l'intérieur des contours délimitant les dunes, sur la Carte géologique de France au $^1/_{80000}$; elle élimine de plus l'ancienne conception, formulée par l'école morbihannaise et ses disciples, du dolmen « *enfoui le plus souvent dans le sol naturel* » (Docteur Alfred Fouquet, sous le couvert « *de plusieurs antiquaires morbihannais* » (1853), et d'autres).

La *constatation*, de visu, de la surélévation des dolmens bretons, indépendante de toute hypothèse, entraîne une déduction plus importante encore, et tout aussi inattaquable, le mot surélévation comporte non seulement une idée de *position*, c'est-à-dire de *résultat obtenu*, il s'applique de plus à l'action qui permet ou a permis d'y atteindre. Or il est de toute évidence mécanique que des tables, même relativement légères, *n'ont pas pu être mises en place à bras francs*, quelque fût le nombre d'hommes disponible, et que l'implantation préa-

lable des supports rendait impossible l'usage de leviers comme engins principaux ou uniques de soulèvement : dans ces conditions, les constructeurs eurent *forcément* recours à l'un des autres genres de machines simples, ou à tous les deux ; des cordes, formées de matières périssables, rien ne s'est conservé jusqu'à nous, nous savons toutefois, par l'ornemention de quelques vases que les préhistoriques en possédaient.

Par contre, *leurs plans inclinés existent encore, assez nombreux :* ils entourent les faces externes des supports, sans jamais s'élever jusqu'au sommet de ceux qui soutiennent *effectivement* les tables, et permettaient le hissage de celles-ci suivant des azimuts très divers, sans préjudice des facilités antérieurement données pour l'implantation *verticale* des blocs de parois : j'ai depuis longtemps donné à ces dispositifs simples, formés de terres et de moëllons, le nom de *tertres de construction ;* il en est de consolidés très rationnellement par des blocs pénétrant d'autre part dans le sol naturel, comme le montre la partie droite du schèma *(Voir planche* A*)*.

La constatation n'était pas difficile à faire, mais les fougueux anti-Celtomanes morbihannais du siècle dernier étaient dominés par leurs pré-conceptions, et telle est la puissance de la contagion mentale, appuyée par la beauté des premières trouvailles, que Henri Martin s'obstina à voir, *dans les indispensables engins de hissage des*

tables, des vestiges hypothétiques « *des tumulus qui avaient enveloppé les dolmens* ».

Il importe de remarquer incidemment que la *verticalité des supports* n'est pas moins nécessaire à la stabilité d'un dolmen que la verticalité d'un menhir à la conservation de celui-ci dans son état originel : la figuration ci-dessus ne saurait donc convenir qu'à des dolmens *inviolés,* tandis que le signe caractéristique du congrès de Stockholm, avec ses supports convergents donne plutôt l'idée d'une construction *en cours d'effondrement :* ce signe ne correspond, en réalité qu'à une situation temporaire et je n'en veux citer qu'un exemple : une très importante galerie dolménique que j'ai visitée et photographiée en 1910, à quelques jours d'une fouille profonde, montrait tout récemment une paroi *inclinée de 23°* sur la verticale ; en raison de la faible épaisseur des supports, cette fouille avait, *en onze ans,* donné des résultats sensibles et mesurables (Ile Grande, Côtes-du-Nord), en attendant le chavirement total.

Je n'ai pas voulu dire, quelques lignes plus haut, que tous les dolmens sont restés à l'air libre depuis leur édification, sachant fort bien que l'enfouissement total *est indéniable pour un peu moins d'une douzaine,* tous en bordure des rivages sud-finistériens et morbihannais.

C'est un fait remarquable que les deux régions *qui les contiennent tous* représentent : l'une $^{1}/_{700^{e}}$ de la surface *totale* du Finistère, l'autre $^{1}/_{120^{e}}$ de la surface *totale* du Morbihan, et que ces deux régions

montrent des vestiges d'occupations *proto-historiques* indiscutées, ou dominées par des ruines *romaines ;* comme les écrivains bretons du siècle dernier avaient imaginé l'*enfouissement originel et en règle absolue de tous les dolmens* pour étayer leur *pré-conception d'une destination uniquement funéraire*, il ne reste aux tenants de cette croyance qu'à reprendre la question d'après leurs seules observations personnelles *pour conclure seulement plus tard ;* les belles haches polies n'en seront pas moins belles.

Je reconnais que cet évanouissement en entraîne beaucoup d'autres, et notamment que les récoltes de milieux *artificiels* ne pouvaient continuer longtemps à être considérées comme de valeur chronométrique équivalente à celles des récoltes faites dans des milieux *naturels*, stratifiés ou pseudo-stratifiés ; nous perdons quelques hypothèses, dont plusieurs faisaient figures de simples *affirmations*, pour gagner un petit nombre de certitudes, et des possibilités de progrès.

Le tumulus, rarement superposé à des dolmens *vraisemblablement antérieurs*, d'un stade industriel peut-être, reste, en dehors de ces exceptions, partie principale de la plupart des sépultures préhistoriques bretonnes, qui comprennent d'autre part des constructions totalement ou presque totalement enfouies *dans le sol naturel*, et *à contour fermé*, plus souvent rectangulaire que curviligne, lorsqu'elles ne sont pas simplement formées de cendres ou de débris osseux déposés,

à l'abri de quelques petites pierres plates, sur un lit de sable ou de galets à fleur de sol, ou de ce lit seul, *sans rien de plus*.

Les schémas *de la planche B* dispensent d'ailleurs de parler plus longuement de ces sépultures, après ces trois remarques, dont les deux premières éliminent des causes de disparition fréquemment invoquées : des tumulus simplement terreux gardent encore de forts reliefs, quatre ou cinq mètres et plus ; dans une région où les précipitations atmosphériques sont abondantes, l'absence de ravinements sur leurs surfaces latérales témoigne d'une singulière résistance aux intempéries ; des sillons escaladent et dévallent les pentes de certains tumulus, ce qui revient à dire qu'ils ne gênent pas les cultures ; les arasements n'ont généralement lieu qu'après fouilles ; enfin les sépultures en coffres ou en fosses ne sont jamais points déterminatifs d'un alignement : une fosse fait seule exception, elle contenait un grand nombre d'objets de pierre polie, mais, paraît-il, pas de restes humains (Mané er Hroeck).

Toutes ces constructions à destination uniquement funéraire, dont l'amas terreux ou pierreux *apparaissait seul* au-dessus du sol, et pour lesquels aucune manœuvre *en élévation* de blocs pesants n'était nécessaire, se différencient à ces points de vues, et à beaucoup d'autres encore, de celles que leur ossature mégalithique désigne à nos regards, comme elle les désignait aux regards de nos lointains ancêtres ; à ces dernières seules

— que leur surélévation soit ou variable ou sensiblement constante — doit être réservé le nom de monuments mégalithiques ; l'adjectif *mégalithiques*, qui ne vise pas à la précision, est bien ; « *barolithiques* » eut été plus expressif encore, les poids *à élever* caractérisant mieux que les dimensions, l'énormité de travaux *qui ne purent être que collectifs*, dans leur exécution.

J'ai examiné ces monuments au point de vue géométrique, ou si l'on veut architectural : ils nous ont montré que leur édification nécessitait des efforts considérables, que pouvaient seuls fournir des groupements *rapprochés ou très denses* : de pareilles opérations ne peuvent être menées à bien *sans une direction* : aujourd'hui, quand plusieurs hommes s'occupent au déplacement d'un fardeau, le premier dont le cri déclanche un mouvement d'ensemble devient de ce fait chef de travail : aux temps de la préhistoire bretonne la préparation de la manœuvre et la constitution des multiplicateurs pouvaient ne pas être à la portée de tous : il fallait une direction *intelligente*.

Mais ce n'est là qu'un des aspects du vaste problème *monumental*, qui en comporte beaucoup d'autres : les éléments ne me manquent pas pour étudier les tracés complexes *non restaurés* et leurs recoupements à angle droit, ou les relations des blocs plantés avec les assises qui en supportent la charge et avec les matériaux disponibles à proximité.

J'aurais pu montrer comment des alignements, à longs ou courts intervalles, ont été établis pour coïncider, *en azimuts*, avec des constantes absolues ou des variables lentes de leur horizon, et par suite de la planète, sans que nous puissions espérer en déduire, même à des millénaires près, l'âge de ces alignements, tandis qu'ils nous ont permis la définition du calendrier préhistorique, supérieur à certains égards à celui des anciens Egyptiens, calendrier qu'un sculpteur des temps lointains a figuré sur le grand support de la Table des Marchands, pièce unique en Bretagne et peut-être au monde; j'ai pu en donner une interprétation du moins rationnelle, par des considérations de très simple géométrie, rapprochées des résultats de mes travaux sur les grands ensembles mégalithiques *non restaurés et non remaniés* du Finistère : des tracés rectilignes y voisinent avec des curvilignes, à l'exclusion de toutes sinuosités.

Toutes ces recherches, sans compter celles où nous utilisons les monuments pour des buts que leurs auteurs ne pouvaient pas prévoir, comme l'étude des variations des rivages et du modelé des reliefs terrestres, font intervenir les rudiments de sciences très diverses et de tous ordres, et nous en déduisons logiquement l'existence d'une ancienne *élite intellectuelle*, directrice de travaux et fondatrice d'une civilisation qui nous apparaît *comme proto-scientifique*.

Si les architectes bretons ont possédé quelques notions, toutes vagues qu'elles aient pu être, de

sciences que nous cultivons aujourd'hui, géométrie, mécanique, astronomie, minéralogie et peut-être numération, *nous pouvons et devons nous relier à eux par leurs œuvres monumentales:* donc étudions ces œuvres et conservons-les à nos continuateurs : les monuments répondent à qui les interroge, le mètre à la main et la boussole à l'œil.

Je veux finir sur ces paroles, en m'excusant d'avoir outrepassé les limites fixées par le programme du Congrès : *nous voulons faire plus et autre chose que nos prédécesseurs du siècle dernier,* suivant le conseil de notre grand Descartes :

« *Si donc l'on veut chercher sérieusement la*
« *vérité, il ne faut pas s'appliquer à une seule*
« *science ; elles se tiennent toutes entre elles, et*
« *dépendent naturellement les unes des autres* ».

(Règles pour la direction de l'Esprit).

ALFRED DEVOIR,

Membre de l'Institut international d'Anthropologie.

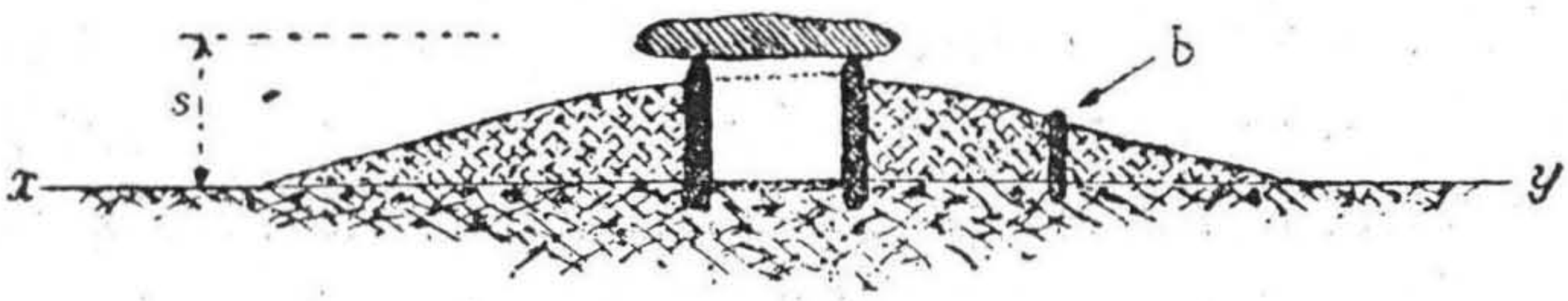
Brest, 8 Juillet 1921.

PLANCHE A

SCHÉMA DE DOLMEN COMPLET

AVEC TERTRE DE CONSTRUCTION

(« VESTIGES DE TUMULUS » *de la plupart des auteurs*)



LÉGENDE

x y Ligne de terre (surface du sol naturel).

s surélévation ; la comparaison grossière à la taille de l'homme debout tient compte des différences.

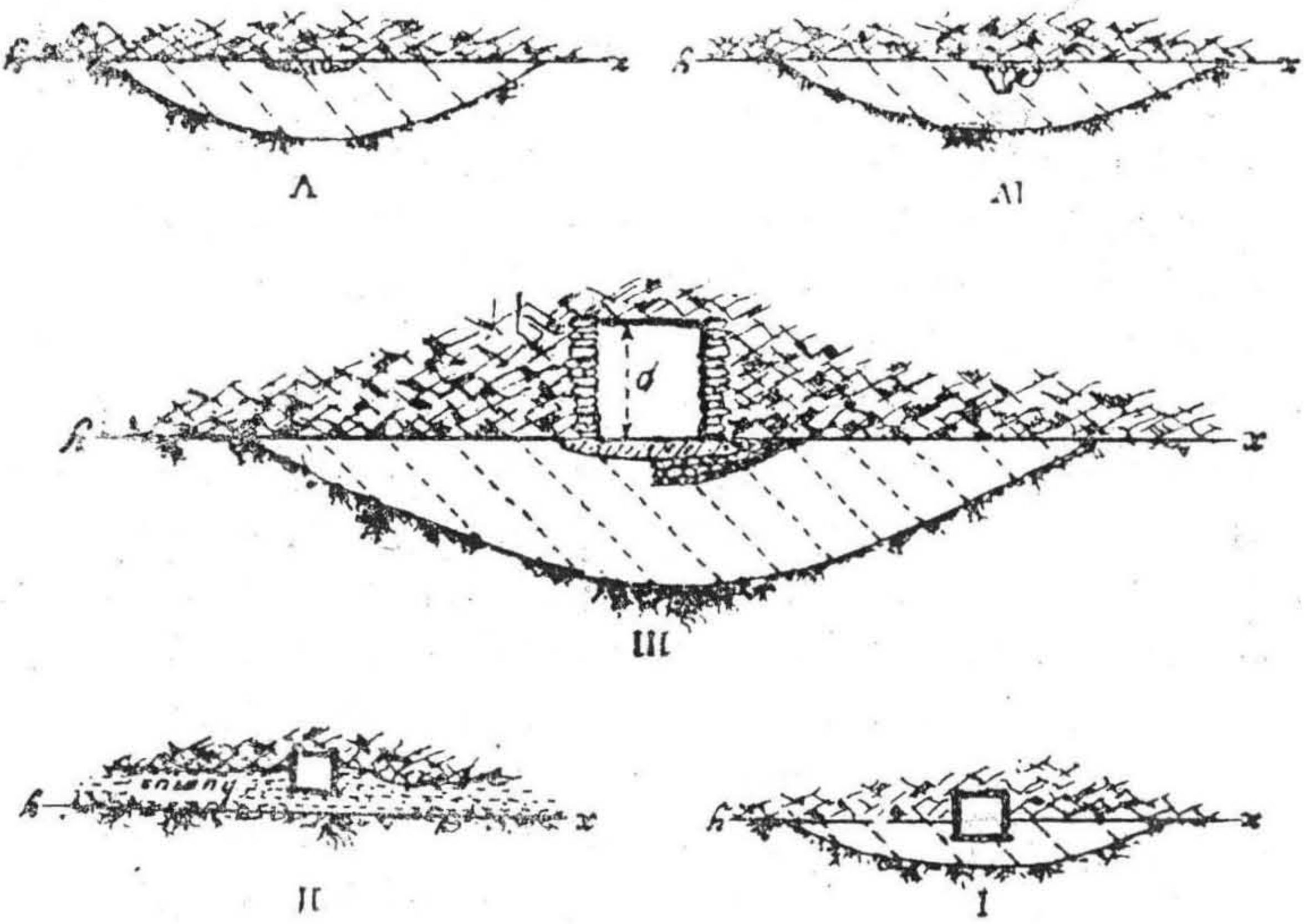
b bloc de soutènement du tertre de certains dolmens à lourdes tables. La figure se rapporte à un monument dans son équilibre original, non ébranlé par une fouille profonde ou « *méthodique* ».

(Contour à une ou deux ouvertures).

PLANCHE B

SCHÉMAS DES PRINCIPAUX TYPES DE CONSTRUCTIONS ENFOUIES

(UNIQUEMENT FUNÉRAIRES)



A A1 III II I

LÉGENDE

x y Ligne de terre (surface du sol naturel).

FIG. I à III contours fermés

I COFFRE SOUS-TUMULAIRE.

II COFFRE DE PLEIN SOL.

III FOSSE PAREMENTÉE ; « *dolmen à maçonnerie de pierres sèches* » — « *chambre dolménique* » etc., de divers auteurs.

p profondeur, généralement de 1 à 2 m., quelquefois plus.

Les murets peuvent être partiellement remplacés par un placage en dalles, rarement par des blocs couchés (Mané er Hroeck).

FIG. IV. — Sépulture sur lit de sable ou de galets reposant lui-même sur le sol, protection des restes par petites pierres plates.

FIG. V. — Cénotaphe : lit de galets ou de sable reposant sur le sol.

ÉLIE FRÉRON

d'après un livre récent (1)

Ne serait-on pas tenté de dire, en voyant les 500 pages in-8° que M. le chanoine Cornou vient de consacrer à Élie Fréron : « Que voilà donc un bien gros livre pour un si petit homme ! » Lisez-le, vous verrez que le livre n'est pas trop gros et que l'homme est grand. Pour être certain que vous le lirez, nous allons le feuilleter ensemble : bien des préventions tomberont.

Il y a quelques années, une initiative heureuse, à laquelle notre Société est loin d'avoir été étrangère, a permis de donner, à un certain nombre de rues de Quimper dont la dénomination ne s'imposait plus, le nom de quelques-uns des plus illustres enfants de la Cité. C'est ainsi que la rue Royale, qui avait perdu depuis longtemps son vieux nom de rue Obscure, se vit attribuer celui d'Elie Fréron. Sur une première plaque indicatrice, Élie Fréron était qualifié de pamphlétaire. Pourquoi ? Est-ce par confusion avec son fils, Stanislas Fréron, filleul du roi de Pologne Leczinski, rédacteur plus tard de l'*Orateur du Peuple*, un des plus violents journaux de la Révolution ; Stanislas Fréron, surnommé dans l'intimité « Lapin », qui, après avoir rempli de massacres Toulon et Marseille, s'être paré du titre de lieutenant de Marat, puis avoir conduit la Jeunesse dorée, mourut sous-préfet, et sans gloire, à Saint-Domingue, en 1802 ? Je ne crois pas ; ce fut, apparemment, par inadvertance ou par confusion entre le pamphlet et la critique. Cette erreur

---

(1) Elie Fréron, par M. le chanoine Cornou, Paris-Quimper, 1922.

a été, heureusement et justement, réparée sans difficultés : Voltaire n'y était donc pour rien.

Élie-Catherine Fréron est né à Quimper, rue Obscure, dans une maison que remplace, aujourd'hui, le n° 3 de la rue Fréron, le 20 janvier 1718 ; son père était originaire d'Agen, sa mère appartenait à une famille de Pont-l'Abbé. Après avoir, en quelque manière, appris à lire dans un volume des œuvres de son petit-cousin maternel Malherbe, le grand Malherbe, il entra au Collège de Quimper et passa, ensuite, le 24 décembre 1734, au Collège Louis-le-Grand, à Paris. Novice de la Compagnie de Jésus, dès 1735, il devenait, en 1736, professeur de 5e au Collège royal de Caen et, à partir de 1737, successivement professeur de 5e et de 4e à Louis-le-Grand. Au début de l'année 1739, il est envoyé, sans chaire, à Alençon, pour avoir paru au théâtre en habits laïques, contrairement aux règles de l'Ordre, qu'il quitta le 10 avril 1739.

A ce moment, il devint le collaborateur de l'abbé Desfontaines, critique littéraire, aux *Observations sur quelques écrits modernes*. Après un véritable apprentissage, il commença, le 1er septembre 1745, la publication des *Lettres de la Comtesse de...* Cette publication lui valut, dès janvier 1746, un emprisonnement à Vincennes suivi, ou remplacé, par un exil à Bar-sur-Seine, pour une allusion à la faveur dont jouissait, auprès de Mme de Pompadour, l'abbé de Bernis, comte de Brioude, académicien de 29 ans. Au terme de l'exil, *la Comtesse de...* était morte et, le 1er janvier 1749, Fréron commençait la publication des *Lettres sur quelques écrits de ce temps,* sa première œuvre de grande critique. « Parcere personis, dicere de vitiis ». Deux mois après, il se trouva que l'*Oreste* de Voltaire venait d'être « hué d'une commune voix » ; il se trouva aussi que Fréron avait dit pourquoi l'*Oreste* était tombé, puis que Voltaire insistait beaucoup pour que le pouvoir punit Fréron de sa critique ;

alors, faisant droit aux dénonciations de M. de Voltaire, le directeur de la Librairie supprima les *Lettres* de Fréron. L'ancien régime était terrible : il avait fallu de très nombreuses sollicitations pour que Voltaire obtint satisfaction. Reparaissant en 1752, les *Lettres* étaient supprimées la même année pour une critique de l'ouvrage posthume dans lequel Lord Bolingbroke déchirait la France, sa protectrice, et Louis XIV, qui l'avait comblé de biens : c'était l'entente cordiale.

Le 3 février 1754 parût le premier numéro de *L'année littéraire*, le journal que Fréron rédigera jusqu'à sa mort et sur lequel repose toute sa gloire. *L'année littéraire* lui survécut même ; à partir du 10 mars 1776, date de la mort de Fréron en sa maison de campagne de Fantaisie, à Montrouge, la publication en fût continuée par les soins de sa femme et de son beau-frère, Thomas Royou, jusqu'au moment où, en 1790, elle fût emportée par la tourmente. Ce fut là le dernier de ses avatars, elle en avait connu d'autres. Je vous ai dit que l'ancien régime était terrible, tout le monde le sait ; j'ajoute que la censure était capricieuse.

La censure, organisée dès 1521, sous François I^er^, était assurée par la Direction de la Librairie, laquelle faisait partie des attributions du Chancelier de France. Aucune publication ne pouvait être faite sans un privilège, une permission renouvelable ou une tolérance verbale. A partir de ce dernier cas, y compris, tous les articles devaient recevoir, avant impression, l'approbation de la censure. Il ne restait donc comme ressource, à ceux qui voulaient tourner la loi, que l'impression à l'étranger, à Genève, à Amsterdam ou à Bâle ou du moins que l'emprunt d'une firme étrangère : nombreux sont les ouvrages sortis des presses de Panckouke (de Paris) et dont le frontispice porte : à Genève, ou à Amsterdam, sans nom d'imprimeur. Fréron n'usa jamais de ce subterfuge ; respectueux de la réglementation en

vigueur, il ne chercha jamais à esquiver le visa de la censure, mais il n'en fût pas plus heureux pour cela, car, à part Mme de Pompadour, et les maîtresses passent, il y avait M. de Voltaire et les Encyclopédistes. Or, M. de Voltaire n'admettait la critique ni pour lui-même, ni pour ceux qui se réclamaient de lui : c'est un fait, je dirai même que c'est un fait général : que n'a-t-on pas dit contre Geoffroy, contre Jules Janin, contre Gustave Planche, contre Jules Lemaître ? Voltaire ne s'est pas contenté de dire, il a fait : il a obtenu contre Fréron les refus de visa, les suspensions, les suppressions de privilège, les emprisonnements : en 1757, à propos d'un article où Fréron montre les coïncidences qui se remarquent dans *le Fils naturel* de Diderot avec *Il vero amico* de Goldoni, Collé note dans son *Journal :* « Messieurs les Encyclopédistes qui ne cessent d'écrire contre l'inquisition sur les choses que l'on imprime, désireraient fort exercer cette même inquisition en faveur de leurs ouvrages..., ils ont remué ciel et terre auprès de M. de Malesherbes pour contenir Fréron ». Voltaire était, comme chacun sait, un écrivain du plus grand talent, et reste une des gloires de la littérature française ; Fréron l'a dit avant qui que ce soit ; mais c'était aussi un très vilain Monsieur ; Fréron ne l'a point dit, mais il l'a laissé entendre et pour ceci il avait, personnellement, de fort bonnes raisons. Un anonyme écrivait, dès 1725 : « Gai par complexion, sérieux par régime, ouvert sans franchise, politique sans finesse, sociable sans amis, il sait le monde et l'oublie. Le matin Aristippe et Diogène le soir, il aime la grandeur et méprise les grands. Libertin sans tempérament, il sait, aussi, moraliser ses mœurs. Vain à l'excès, mais encore plus intéressé, il travaille moins pour la réputation que pour l'argent ; il se presse de travailler pour se presser de vivre. Il était fait pour jouir, il veut amasser. Voilà l'homme ». On a écrit, à propos de Voltaire, un livre comme on serait bien en peine

d'en écrire un sur nos autres gloires nationales et qui est intitulé : *Les ennemis de Voltaire*. Le seul fait qu'on ait pu, qu'on ait dû écrire un tel livre, et c'est un de ses admirateurs sans phrases qui l'a écrit, est une preuve de l'irascibilité de ce grand écrivain. Or, il n'était pas seulement irascible, il était méchant et vous trouverez dans le livre de M. le chanoine Cornou des preuves innombrables de cette méchanceté. Comme c'était son droit, et c'était, à l'époque, un devoir, Fréron a critiqué, quand il le fallait, les œuvres signées ou anonymes de Voltaire et des autres écrivains de son temps ; comme il l'indiquait dans l'épigramme des *Lettres sur quelques écrits de ce temps,* il critiquait ce qu'il considérait comme des défauts, défauts de goût, défauts de doctrine, mais il épargnait la personne. Voltaire ne voulait supporter pas même cela et quand il ne pouvait obtenir contre Fréron les mesures de rigueur qu'il sollicitait des ministres il trouvait, comme on a dit, « plus aisé de chercher à diffamer son censeur que d'avoir raison contre lui » : c'est un procédé. Jusqu'ici, toute la réputation de Fréron découle de ces diffamations de Voltaire et de ses courtisans, je ne puis dire de ses amis ; il n'en avait pas ; elles ont pesé sur sa mémoire comme elles ont pesé sur sa vie, parce que les Encyclopédistes ont exercé sur tout le XVIII^e^ siècle une tyrannie dont notre temps porte encore le poids.

Il ne faut pas que l'immense réputation de Voltaire laisse dans l'ombre, absorbe ou défigure tout ce que le XVIII^e^ siècle a laissé de beau et de bien ; il est temps de reviser des procès qui ne sont pas jugés parce qu'ils n'ont pas été plaidés : celui de Fréron, malgré toute la haine et la perfidie de Voltaire, est de ceux-là. L'avocat de notre grand critique, et, pourquoi ne pas le dire, du père de la critique moderne, a écrit ce plaidoyer qui n'avait pas été fait et qu'il suffit de lire pour demeurer convaincu ; lisez-le ; il ne vous empêchera pas de prendre goût à la lecture de « Candide », dont

l'anonymat permettait à Voltaire, lui-même, de dire : « Dieu me garde d'avoir la moindre part à cet ouvrage.... Il faut avoir perdu le sens pour m'attribuer cette co.... ; j'ai, Dieu merci, de meilleures occupations », mais il vous permettra de considérer, à votre tour, Élie Fréron comme un des hommes dont Quimper et la Basse-Bretagne doivent le plus se glorifier. « Il parlait une langue abondante, harmonieuse, élégante. Il montrait de l'imagination, de la verve, de l'indépendance. Il possédait la qualité que le temps appréciait le plus : l'esprit » ; et puis, enfin, c'était un courageux et un honnête homme.

Je ne connais que M. le chanoine Cornou qui fût tout désigné pour écrire sur Fréron le livre qui convient. Ce livre, il l'a écrit avec cette conviction, cette chaleur de pensée, cet enthousiasme, cette éloquence, qui n'appartiennent qu'à lui et qui font que son œuvre dépasse, et de beaucoup, les limites ordinairement assignées à l'histoire locale. C'est ce que l'Académie Française, assurément, a voulu marquer en accordant à son auteur le « Prix Montyon », pour la littérature, ce qui ne veut pas dire que M. le chanoine Cornou n'en mérite pas d'autres, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte ici de dire publiquement tout le bien que je pense de lui.

L. LAGRIFFE.

VIEILLES CHANSONS BRETONNES

I

FRANÇOIS DE COËTLOGON, PRIEUR DE KERNITRON

M. Waquet nous a entretenus, à la séance de mars 1921, de Mgr François de Coëtlogon, évêque de Cornouaille de 1668 à 1706, créateur de ces beaux jardins de Lanniron si complaisamment et si verbeusement décrits par le bon poète-médecin Nicolas de Bonnecamp. Je voudrais aujourd'hui signaler à la Société Archéologique un autre François de Coëtlogon, d'ailleurs très prochement apparenté au distingué prélat, puisqu'il était son propre oncle paternel et probablement son parrain.

A la fin du XVIe siècle, la branche des Coëtlogon à laquelle ils appartenaient l'un et l'autre, ne faisait pas, à beaucoup près, aussi brillante figure qu'on pourrait le croire en lisant le pompeux dithyrambe de Bonnecamp. Elle habitait en Plouigneau, près de Morlaix, le manoir d'Ancremel, isolé comme une oasis au milieu d'immenses landes stériles, près du camp romain de *Castel-Dinan*, dont les remparts de terre mi-éboulés et l'imposante motte prétorienne dominent à 60 mètres d'altitude la sauvage vallée du Douron. L'héritière du lieu, Aliette Le Rouge, avait épousé en 1513 René de Coëtlogon, sieur de la Gaudinaye, qui fut capitaine de Morlaix en 1545; il laissa cette charge à son fils Noël de Coëtlogon, marié en 1562 à Françoise de Goezbriand, qui eut le désagrément, en mars 1590, de voir sa maison d'Ancremel pillée par les ligueurs morlaisiens et d'être enfermé lui-même, comme prisonnier de guerre, dans les geôles du château où il avait naguère commandé. Sa mise en liberté lui coûta une rançon de 1500 écus.

Son fils aîné François de Coëtlogon reprit un rang plus élevé en héritant, avec le titre de chef de nom et d'armes, la belle vicomté de Méjusseaume près Rennes. Il épousa en 1595 Marie de la Lande, dame de Kervégant en Plouzelambre. Ils eurent plusieurs enfants dont l'aîné, marquis de Coëtlogon en 1622, conseiller au Parlement de Bretagne, fut père de l'évêque ; un autre de leur fils, prénommé François, et qualifié tour à tour de sieur de Kervégant ou de La Gaudinaye, est le personnage qui nous occupe.

Fermons maintenant les recueils généalogiques et ouvrons encore une fois la précieuse collection des *Gwerziou Breiz-Izel* pour en détacher une pièce, dramatique à souhait, beau type de ces vieilles ballades d'autrefois, émouvantes de sobriété, de sincérité presque brutale, d'art inconscient et naïf. C'est la *gwerze* de Kervégant et des Tourelles, fameuse dans la région de Plestin (1). Elle nous reporte au temps de Richelieu, des duels féroces, des rencontres sans merci, contre les protagonistes desquels le grand ministre dut sévir avec une si impitoyable sévérité. Les deux héros en sont deux gentilshommes à la chanoine Moreau, jeunes, gaillards, de sang bouillant et d'humeur chatouilleuse. Ils fêtent ensemble Bacchus et Vénus, comme nous l'apprennent les premiers vers de la ballade :

Kervégant et des Tourelles
Sont amis depuis longtemps,
Sont depuis longtemps amis,
Au sujet du vin et des filles.

Des Tourelles habite le manoir de Lézormel en Plestin ; il se nomme Adrien de Lézormel ; c'est l'héritier présomptif du lieu, et, en attendant de succéder principalement et noblement à son père Guillaume de Lézormel, encore

---

(1) V. *Gwerziou Breiz-Izel,* t. 1er. J'en ai une autre version un peu différente, qui m'a été dictée par Mlle Le Besque, de Runan près Pontrieux.

vivant, il prend le titre d'une seigneurie située en la paroisse de Lannédern. Kervégant, lui, réside au manoir du même nom, en Plouzelambre, à 5 ou 6 kilomètres à peine de la demeure de son camarade.

Un beau jour, Kervégant se présente à Lezormel, plus paré, mais moins fringant que de coutume. Il ne s'agit point d'aller à Lannion goûter le cidre nouveau de Keralsy, ou danser la dérobée avec les jolies *pennerez* au pardon de Locquémeau. La question est plus grave. S'il vient trouver son ami, c'est pour le prier d'être son avocat et son second dans une affaire d'où dépend le bonheur de sa vie : « *Accompagne-moi au manoir de Leau. — Pour me demander la fille aînée. — Ne sois pas traître à mon égard. — C'est bien pour moi qu'elle sera demandée.* »

Le manoir de Leau (*Maner an Dour)* s'appelle en réalité La Rivière, mais le poète breton lui donne son nom populaire. Il est situé en la paroisse de Tréduder, à l'autre extrémité de la Lieue de Grève. Des Tourelles accepte la mission, s'apprête, s'arme, monte à cheval, et tous deux cheminent botte à botte sur la vieille voie mi-ensablée au long de laquelle, trente ans plus tôt, la célèbre brigande Marguerite Charlès et les frères Rannou ses complices guettaient les voyageurs isolés. Ils passent au pied du colossal Roc'h-Hellaz, puis s'engagent dans la coulée verdoyante où s'abrite, près d'un ruisseau jaseur, le paisible manoir de la Rivière. Les voici dans la salle d'honneur, devant le maître de céans. Des Tourelles, sans s'attarder en compliments et précautions oratoires, va droit au but : « *Où est la fille aînée, que je ne la vois ? — Je viens la demander pour cet homme.* » Impossible de s'exprimer plus brièvement, et sans doute le poète a-t-il voulu montrer que des Tourelles avait certains motifs de trouver la mission déplaisante.

M. de la Rivière répond, lui aussi, sans le moindre détour : « *Si c'est pour cet homme-là — Que vous la demandez, —*

Des Tourelles, vous serez refusé. — Si vous l'aviez demandée pour vous, — Monsieur, vous l'auriez eue sur le champ. La péremptoire franchise de cette réplique, aussi blessante pour Kervégant que flatteuse pour son compagnon, dut consterner l'un et quelque peu gêner l'autre. Le prétendant se raccroche à un suprême espoir ; il exprime le désir que la jeune fille vienne elle-même prononcer sur son sort. M^lle^ de la Rivière descend l'escalier de la tourelle et entre dans la salle, mais c'est pour asséner un dernier coup, et combien cruel ! aux rêves de bonheur de l'infortuné : « — *Prenez garde, mon père, à ce que vous avez fait. — Pour Kervégant, je n'en veux pas ! — J'aime mieux des Tourelles — Que Kervégant avec tous ses biens.*

Par une réaction inévitable, chez le prétendant éconduit la fureur succède à l'abattement, et cette fureur se tourne contre l'ami perfide et trop heureux qui vient d'entendre à sa barbe d'aussi significatifs aveus. Blême de rage Kervégant se lève brusquement, saute sur son cheval et s'enfuit pour aller ruminer sa vengeance. M. de la Rivière veut retenir des Tourelles à souper, mais celui-ci décline l'invitation ; sa sœur aînée l'attend à Lézormel ; il lui a promis de rentrer avant la nuit ; il s'excuse donc, prend congé et s'en va vers son destin.

En arrivant sur la Lieue de Grève, il aperçoit de loin, au pied du Roc'h Hellaz, un groupe de cavaliers immobiles, se détachant en noir sur les rougeurs tragiques du couchant d'octobre. Il reconnaît Kervégant et ses gens ; pris entre le rocher et la mer, force lui est d'avancer. Son ex-ami s'approche et lui lance une injure à la face. « *Je savais, depuis bien longtemps, que des Tourelles était un traître !* — Des Tourelles répond, avec une fierté calme : « *Jamais de ma vie, je ne fis traîtrise, — Et jamais n'en ferai, m'est avis* ». Kervégant riposte par une provocation : « *Si tu n'es traître comme tu le dis, — Tu viendras jouer un coup d'épée !* ».

Des Tourelles veut laisser à son adversaire le temps

d'apaiser cette jalousie folle qui l'enfièvre. Il refuse le coup d'épée proposé, alléguant que sa sœur l'attend à Lézormel. Alors Kervégant l'outrage d'un mot contre lequel l'orgueil du gentilhomme va infailliblement se cabrer : « *Je savais depuis bien longtemps — Que des Tourelles était un lâche !* » Cette fois, l'épée de des Tourelles jaillit d'elle-même du fourreau et croise celle de son ennemi. Le duel s'engage : les lames d'acier se lient et s'entrechoquent, cherchant les poitrines ; mais les spadassins de Kervégant en profitent pour tourner des Tourelles et l'assaillir honteusement par derrière. Frappé entre les épaules d'un coup mortel, le malheureux tombe la face en avant. Les meurtriers remontent à cheval et disparaissent.

Le bruit du combat a attiré un autre noble de Plestin, Hamon de Locrenan, qui chassait dans les taillis de Lancarré. Il s'agenouille près du blessé, dont le sang rougit le sable de la grève, et lui soulève la tête : « *Si tu es des Tourelles, fais-moi quelque signe — Afin que je cherche un prêtre pour ton âme.* » Le moribond sent que sa vie s'échappe, et que le prêtre viendra trop tard. Il fait à Locrenan quelques recommandations pieuses, le charge d'aller à Lézormel avertir sa sœur, puis il rend l'âme. Locrenan galope vers la demeure de l'assassiné. La demoiselle, apercevant un cavalier dans l'avenue, dit à la cuisinière : « *Mets la broche au feu, — Je vois mon frère qui vient souper, et Locrenan devant lui.* » Mais le messager de malheur arrête d'un mot ces préparatifs hospitaliers : *Ne mettez pas la broche au feu, des Tourelles est mort ! — N'ayez pas de joie de me voir, le seigneur n'est plus. — Il est là-bas sur la Lieue de Grève, étendu sur la bouche.*

Cette terrible nouvelle brise les forces de la pauvre femme ; elle reste anéantie, et, selon le lieu commun des chanteurs en tel cas, *elle est tombée trois fois à terre.* Elle ordonne d'atteler une voiture pour chercher le cadavre de son

jeune frère chéri. « *Dur eut été le cœur qui n'eût pleuré — De quiconque eut été à la Lieue de Grève — En la voyant embrasser le corps mort, — et l'arroser de ses larmes.* »

Ainsi se termine, dans le sang et les pleurs, la vieille gwerze bretonne de Kervégant et des Tourelles. Au récit du poète, les registres paroissiaux du Plestin apportent une formelle et précieuse confirmation. « *Monsieur des Tourelles fut tué auprès de Roch-Guellaf par un des enffantz de Monsieur Ancremel, appellé Monsieur Godinné, le septiesme jour d'octobre 1624* ». Je dois cette note à la grande amabilité de notre confrère, le comte de Rosmorduc. Adrien de Lezormel, né à Plestin le 21 décembre 1600, n'avait donc point encore 24 ans lorsqu'il périt si lamentablement. Quant à *Monsieur Godinné*, on ne peut y voir, malgré l'absence de particule, que François de Coëtlogon, sieur de *la Gaudinaye*, qui habitait le manoir de Kervégant et auquel, selon l'usage de nos campagnes, les paysans attribuaient le nom même de sa demeure : *an otro Kervegant*.

Le poète populaire a plus tard rimé sa ballade d'après ce qu'on racontait, dans les paroisses avoisinantes, de ce triste événement. Mais la tradition locale se trouvait en défaut sur un point pourtant essentiel. Adrien de Lezormel n'était plus « un jeune homme à marier », et des avances comme celles qu'on lui fait recevoir du seigneur de la Rivière et de sa fille devenaient sans objet. Il avait épousé, l'année même de sa mort, Jeanne de Kergroadez qui, demeurée veuve sans enfants, convola en secondes noces, à Garlan, en 1642, avec Jean de Kerguiziau, sieur de Kerscao.

On voit donc que l'animosité de François de Coëtlogon à son égard avait reçu une fausse interprétation. Que se passa-t-il en réalité ? Les documents manquent pour le découvrir. Peut-être la démarche tentée par des Tourelles près de M. de la Rivière a-t-elle véritablement eu lieu, et c'est parce qu'elle reçut un accueil décourageant que Kervégant

accusant son ami d'avoir trop mollement plaidé sa cause, lui voua une haine mortelle. D'autre part, il est probable qu'il n'y eut pas guet-apens, mais duel dans des conditions de loyauté acceptables, car la famille de Lézormel semble n'avoir point poursuivi en justice le meurtrier. François de Coëtlogon reçut d'ailleurs de cette sanglante équipée une impression qui imprima à sa vie, jusque-là oisive et désordonnée, une orientation nouvelle. Le remords d'avoir tué son ami, d'avoir précipité une âme dans l'inconnu redoutable de l'éternité, l'incitèrent au repentir et à l'expiation. Il entra dans les ordres, devint prêtre, et était en 1635 prieur de l'église de N. D. de Kernitron à Lanmeur. Il devint plus tard chanoine de Tréguier et archidiacre de Plougastel, charges auxquelles il ajouta quelques autres bénéfices, dont il semble avoir laissé une partie, entre autres le prieuré de Kernitron, à son neveu le futur évêque de Cornouaille.

Lorsque l'abbé de la Gaudinaye se rendait de sa collégiale à son prieuré, la route qu'il devait suivre passait à l'endroit même où était tombé des Tourelles, et on se figure volontiers le meurtrier repentant s'agenouillant chaque fois sur le sable qui avait bu le sang de sa victime, devant la croix commémorative qui réclamait les prières des passants. Là, il revivait par la pensée le drame déjà lointain de la Lieue de Grève, il déplorait son homicide, il demandait à Dieu pardon et apaisement. On croit le voir aussi prosterné sous les voûtes romanes de Kernitron, s'absorbant en longues oraisons pour l'âme du défunt, ou desservant lui-même, avec une ferveur spéciale, les trois messes que des Tourelles mourant avait fondées dans cette église. L'épitaphe de Mgr de Coëtlogon se termine, comme nous l'a rappelé M. Waquet, par cette invocation : *Souvenez-vous, Seigneur, de sa mansuétude.* Il faut souhaiter qu'on ait pu lire, sur la dalle tumulaire de son oncle : *Souvenez-vous, Seigneur, de son repentir !*

L. LE GUENNEC.

LE BOUTON BRETON

Je me propose d'étudier sommairement ici un accessoire du costume breton : le bouton, de faire un peu de lumière sur cet objet humble mais utile, qu'on peut comparer à une petite médaille ; il est en effet joli et frappé ordinairement au balancier.

Malgré notre orgueil breton, appelons ce bouton de son vrai nom : bouton du peuple ou bouton de paysan tout simplement. En effet, il a été porté au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle dans toutes les parties de la France, il s'est même conservé jusqu'à nos jours dans les provinces où les paysans portent encore un costume particulier. Ainsi en voyons-nous sur les vieux costumes de nos paysans bretons, sur ceux des vendéens, des auvergnats, des savoyards ; j'en ai même trouvé à Châlons-sur-Marne. Ce bouton en général est en cuivre jaune plat, peu épais, une queue plate percée d'un trou pour passer le fil qui doit l'attacher au vêtement.

Il serait presque sans intérêt s'il était orné simplement de fleurs, de ronds et d'étoiles, mais ce qui lui donne un intérêt vraiment historique, c'est qu'il est timbré de sujets significatifs, surtout au XVIII^e^ siècle.

L'on peut diviser au moins en quatre catégories les vignettes frappées sur ce petit ornement de costume.

En premier lieu, les sujets populaires, deuxièmement les sujets politiques et portraits d'hommes et de princes, troisièmement les fleurs, et quatrièmement les sujets géométriques.

Parmi les sujets populaires l'on trouve l'image du Semeur, représentant un paysan du XVIII^e^ siècle semant le grain à la volée, marchant avec le vent, l'artiste n'a pas fait de contre-sens

comme Roty, qui grava la Semeuse semant dans le vent. Roty a-t-il connu ce bouton, et s'en est-il inspiré ? Je ne sais. Mongolfier fait-il élever une grande machine en l'air, aussitôt nous voyons la mongolfière timbrant les boutons. Un meunier, son fils et son âne les ornent, et Franklin attirant, le tonnerre sur terre avec un cerf-volant, provoque ainsi la fabrication de boutons représentant la foudre.

Je passe aux boutons politiques.

Un bouton qui a encore son actualité, représente un aigle à droite portant sur la poitrine un écusson chargé d'une étoile ; il a dû être fabriqué en l'honneur des insurgents, comme on appelait les Américains pendant la guerre de l'Indépendance ; un autre porte le millésime 1781, timbré des armes de France et de Navarre surmontées d'une couronne.

Nombreux sont les bustes des rois et empereurs, Louis XV, XVI, Napoléon Ier. et les impératrices, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et les princesses royales, Napoléon III : j'en ai même un de Pie IX, et la statue d'Henri IV du Pont-Neuf.

Comme attributs, nous trouvons la croix de Saint-Louis, l'aigle impérial, la légion d'honneur, les trois fleurs de lys dans un écusson entouré de laurier, surmonté d'une couronne, parfois une grande fleur de lys simplement sur fond uni ou strié.

Les paysans, suivant leurs opinions politiques, portaient-ils les attributs de leur parti, imitant ainsi les demi-soldes et leurs adversaires royalistes ? Ce n'est pas certain. Une ancre et les armes de Genève que j'ai trouvées à Quimper paraissent difficiles à expliquer.

Toute une série porte Napoléon sur un cheval marchant sur le pont d'Arcole. Un cosaque tirant de l'arc en fuyant rappelle 1815. Sur une autre série une galère voguant à toute voile est l'image de la Belle Poule.

Les sujets de chasse ne sont pas oubliés, comme un cerf bondissant, un chien ou un sanglier.

Regardons donc le bouton comme une petite médaille

représentant un évènement ou un règne, comme les monnaies des familles romaines. Du reste la frappe en est bonne et vaut souvent bien des médailles. Je ne rappellerai que brièvement, sans les décrire, des roses, des bouquets variés, très gracieux, ainsi que des sujets géométriques. Ils sont trop nombreux, comme les godrons formant rosaces et les étoiles à plusieurs branches. Enfin l'imagination s'est donnée dans ces sujets libre cours.

Les plus grands boutons sont ceux que les paysannes portaient pour attacher le haut de leurs corsages. Nous ne rencontrons sur le marché presque que des boutons à fleurs et à étoiles, les boutons anecdotiques étant en général plus anciens, sans cela Quimper pourrait nous en fournir beaucoup, car la Bretagne fut la province qui en porta le plus longtemps. N'oublions pas, simplement comme originalité, le bouton d'os porté par les habitants de Plougastel-Daoulas, en forme de cône, qui orne si bien de points blancs la poitrine bleue de ces marchands de fraises.

Il y a encore à dire un mot des boutons qui attachaient le col de la chemise ; ils sont ordinairement carrés, avec les coins abattus, ils sont attachés deux à deux par un fil de cuivre, un des boutons représentait un empereur, un roi, l'autre sa femme, les armes de France, la légion d'honneur ou l'aigle impérial.

Presque tous ces boutons étaient étamés et, si on les rencontre jaunes, c'est que l'usure a fait partir l'étain.

Le musée de Quimper en possède quelques-uns, mais il serait intéressant pour lui d'en posséder une série complète. Que le musée de Quimper ne se croit pas déshonoré en accueillant un objet aussi banal en apparence que le bouton de paysan.

La Société préhistorique de Paris possède plusieurs séries à dessin géométrique, représentant des étoiles et des soleils, et attestant ainsi le goût du paysan de France pour le culte des astres.

Ramassons donc, comme le font déjà de nombreux collectionneurs, ce petit monument qui ne se fabrique plus, et qui sera dans quelque temps introuvable même en Bretagne. Si je puis en sauver de la hotte du chiffonier nombre d'exemplaires, je serai heureux d'avoir contribué dans une petite mesure à ne pas dédaigner cet ornement dont nos ancêtres aimaient à se parer la poitrine.

E. CHARBONNIER.

TROISIÈME CAMPAGNE DE FOUILLES

EN PAYS BIGOUDEN

1° **Nécropole tumulaire de Saint-Urnel.** — Nous avons repris les fouilles de Saint-Urnel (Saint-Saturnin), en Tronoan, à l'endroit dans lequel nous avions découvert, l'an passé, un squelette dont le crâne était percé d'une flèche en silex, et nous avons commencé par exécuter une coupe verticale stratigraphique des terrains. Cette coupe nous a, tout de suite éclairés sur le caractère tumulaire de la nécropole.

Sur le granit décomposé repose directement une couche de terre noirâtre, dans laquelle les charbons sont fort abondants ; cette terre contient de nombreux cailloux, dont une partie ressemble à un galgal peu dense, et elle est recouverte d'un plafond de pierres assez serrées. La couche mesure en moyenne 54 centimètres de hauteur.

C'est dans cette couche qu'était inhumé le squelette (A) dont le crâne était perforé d'une flèche de silex. A toucher l'emplacement de ce crâne nous avons enlevé une grosse pierre pyramidale, derrière laquelle s'allongeait un autre squelette en médiocre état (B).

Dans toute la couche, à part quelques rares silex, nous n'avons pas rencontré le moindre mobilier.

Au-dessus du plafond de pierres s'étale une seconde couche de 73 centimètres, dont la moitié inférieure est composée de terre grise et la moitié supérieure de terre grise mélangée d'un peu de sable.

De la terre grise, nous avons dégagé un squelette nouveau

de 1 m. 72 de longueur (C), à peu près à cheval sur les deux premiers, mais en recul vers le Sud.

Au-dessus de lui, et encore plus en recul vers le Sud, c'est-à-dire dans la partie supérieure, un autre squelette de 1 m. 62 (D).

Ce dernier squelette poseédait un petit bracelet de fer et un ardillon de grande fibule de fer. Mais il convient de remarquer de suite que leur inhumation dans cette couche est postérieure aux premiers enfouissements inférieurs.

En effet, à la tête du squelette C, une pierre du genre de la pierre des squelettes inférieurs coupe nettement, au ras du tronc, deux squelettes placés en S et dont l'inhumation a certainement précédé de longtemps celle des squelettes C et D.

Quant au squelette D, il est inhumé avec un soin tout particulier dans des cadres de pierres verticales juxtaposées de façon méticuleuse.

Tous les squelettes sont orientés au soleil levant de fin juin.

Par-dessus ces sépultures s'étend une couche de sable blanc très fin, de nature éolienne, d'une pureté remarquable, de 76 centimètres de hauteur moyenne.

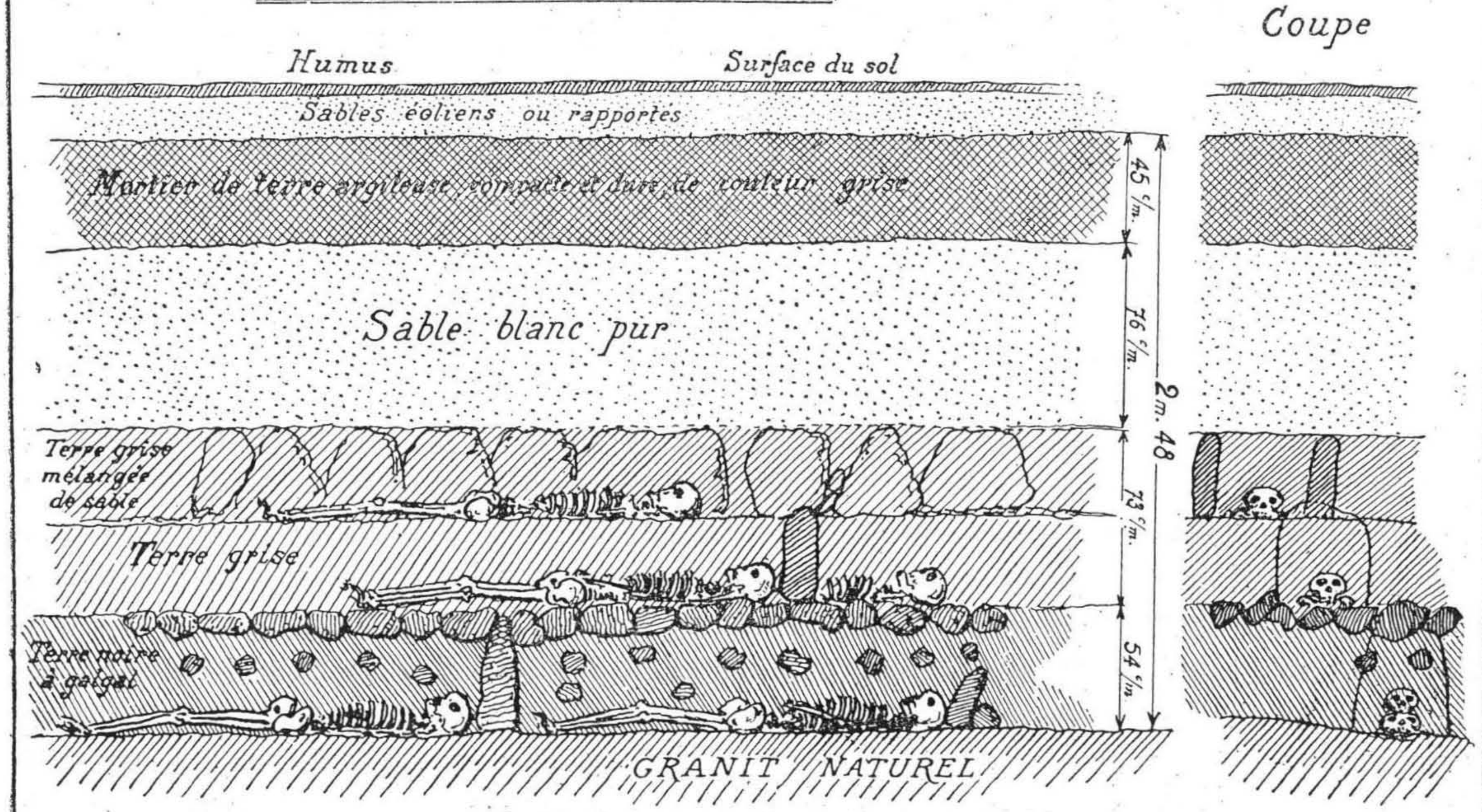
Ce sable est recouvert par une terre grise jaunâtre dure, dans laquelle l'argile rentre pour la plus grande part. — Le tout est recouvert de sable éolien et d'une couche d'humus qui atteint plus de 50 centimètres d'épaisseur.

Le talus d'ensemble, arrondi et proéminent, dont notre fouille n'occupe qu'une faible part, est compris entre deux mégalithes situés à 137 mètres l'un de l'autre. Ce qui indique l'importance de cette nécropole tumulaire.

Pour nous assurer de son étendue, nous avons pratiqué, à 20 mètres de la première fouille dans le Sud, un puits de 1 mètre de large sur 2 mètres de long.

Nous y avons rencontré les mêmes couches, mais la voûte composée de terre argileuse était d'un compact et d'une dureté qui défiait le pic,

NÉCROPOLE TUMULAIRE DE SAINT URNEL



PLAN DRESSE PAR LE COMMANDANT BENARD

Le sable blanc nous a fourni des ossements d'animaux et des débris de nourriture, ainsi que des débris de poteries nettement gauloises.

Tous les squelettes ont été conservés avec soin ; des fouilles minutieuses et lentes seront reprises en 1922.

On peut d'ores et déjà admettre que cette nécropole tumulaire date de l'âge du fer dans ses inhumations supérieures, mais que les inhumations qui ont été dérangées ainsi que les inhumations inférieures sont certainement beaucoup plus anciennes.

Saint-Urnel, près duquel M. du Chatellier a trouvé une pierre à cupules très remarquable, est situé à moins de mille mètres de l'oppidum de Tronoan et des fonds de cabanes gauloises de Kerviltrez. A cinq cents mètres à l'Est nous avons découvert dans un champ trois mégalithes placés en triangle ; au Sud-Est, dans la ferme dite de Tronoan, gisent des restes de dolmen et des mégalithes ; au Sud, à 600 mètres, un menhir ; au Sud-Ouest, le tumulus de Kerdrafic. Ce fut évidemment dans le passé un centre de grande intensité et qui a dû garder son importance jusqu'à l'époque de la construction de la chapelle et du calvaire de Tronoan, dont la taille et le fini d'exécution surprennent au milieu du dêsert actuel dans lequel gisent tous ces restes accumulés des périodes néolithiques et gauloises (1).

*
**

2° **Tumulus de Rosmeur.** — Il existe sur la presqu'île de Porz Carn, deux tumulus éventrés ou déjà fouillés (2).

Nous avons cette année exploré le plus grand et pour les deux tiers de sa surface, nous l'avons examiné suivant l'expression de M. Salomon Reinach « jusqu'au dernier carat ».

---

(1) A l'heure où ces lignes paraîtront, les fouilles de Saint-Urnel ont donné d'importants résultats qui seront publiés ultérieurement.

(2) Le plus grand a été acheté par M. Boisselier ; le second a été acheté par le commandant Bénard.

Dans ce tumulus, MM. du Châtellier père et fils avaient découvert deux allées couvertes, une chambre montée sur muretins et quelques dalles ; ils n'y avaient pas recueilli grand chose : quelques trouvailles gallo-romaines n'impliquant pas d'ailleurs que le tumulus fut d'âge gallo-romain.

On voit encore les restes d'une troisième allée couverte éventrée de laquelle la propriétaire actuelle M^me^ Boennec a extrait de belles dalles et un pot brisé qui contenait des ossements.

La démolition pierre à pierre du galgal nous a permis de mettre à jour un mur superbe élevé en son centre de plus de deux mètres. Base très large de laquelle le mur monte en talus. Le mur est composé de belles pierres plates, soigneusement enchevêtrées, presque sans jours. Souvent un mortier dur et compact de couleur grise réunit ces pierres. Au centre le jointement des pierres est surtout assuré par de petits cailloux obstruant les interstices. Le mortier ne commence seulement qu'aux deux extrémités de la face S. E. du mur. Etait-ce pour en maintenir l'appui ? Ce mur que nous avons découvert et mis à jour sans démolir le moindre moëllon va de l'entrée de l'allée couverte occidentale explorée par M. du Chatellier aujourd'hui disparue jusqu'à la grande arête verticale de l'ouest de l'entrée de l'autre allée couverte avec laquelle elle est cimentée. Puis de l'autre côté de la dite porte le mur reprend avec un ressaut, présente une légère courbure et tourne perpendiculairement Mais la pointe d'angle de ces deux directions est noyée dans une sorte de gros bloc de maçonnerie composée de fortes pierres et de mortier gris. Le mortier fait là l'office de consolidation de ce contre-fort.

Ce mortier était du reste déposé en masses importantes contre le mur lui-même dans la partie occidentale et il fallut de longs abattages au pic pour l'enlever.

Les portes des deux allées étaient fermées par des blocages cimentés de même manière.

La photographie donne la forme de ce qui restait du mur au moment de nos fouilles. Nous ne pouvons dire si le haut était horizontal ou formait un triangle dont le sommet se serait trouvé entre les deux portes.

Mais l'allée couverte la plus orientale n'est pas du tout bâtie en muretins ; elle est composée de magnifiques dalles verticales de très grande taille que nous avons dégagées et dont l'ensemble est grandiose ; ces dalles n'avaient pas encore été remarquées ; contre cette belle allée, nous avons mis à jour une première chambre de grandes dimensions ; elle était remplie de haut en bas des couches suivantes :

1° Terre ordinaire du tumulus et du galgal ;

2° Petit pavage ;

3° Couche sablonneuse rougeâtre à l'état humide.

4° Petit pavage.

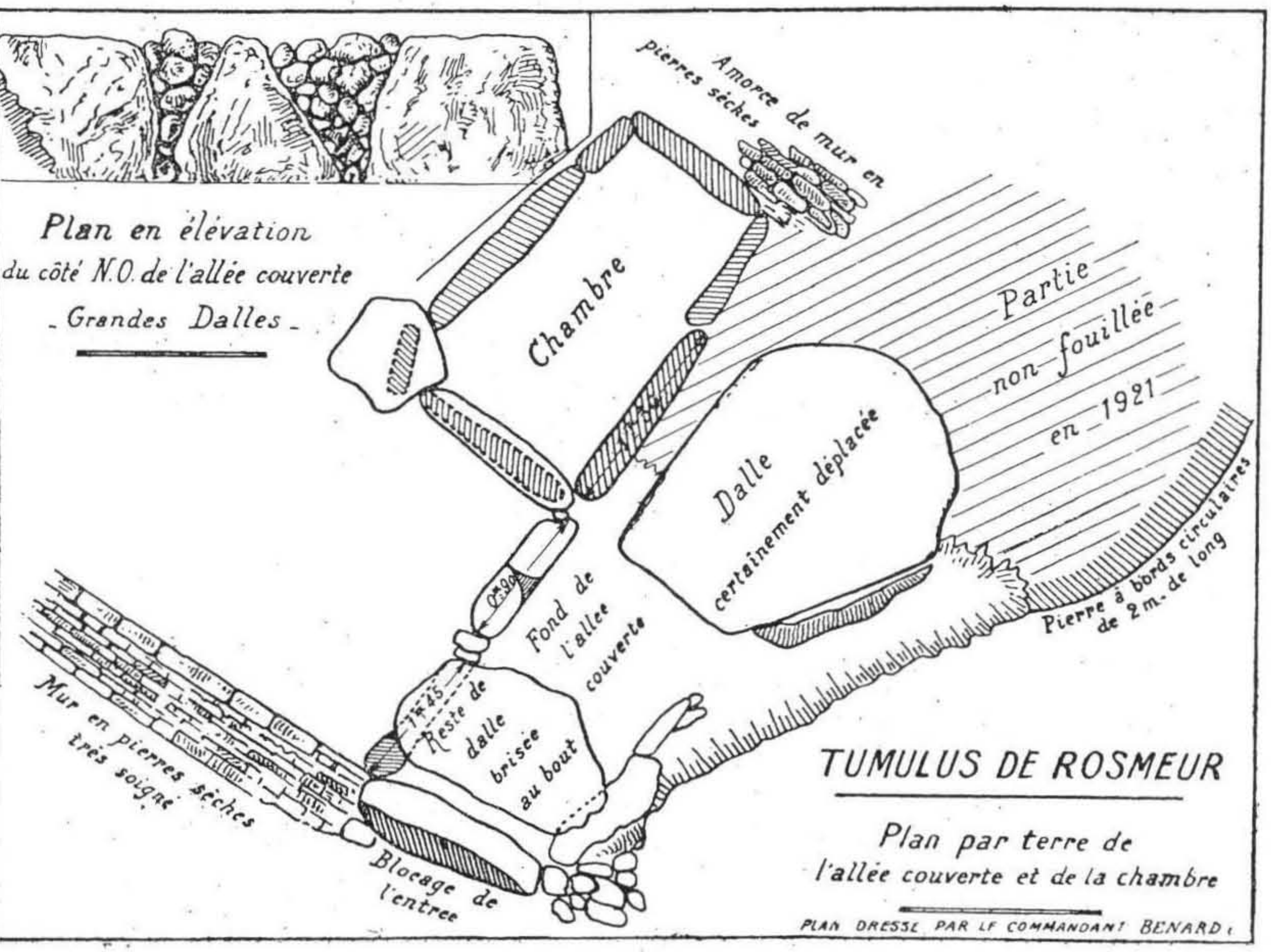
5° Couche noire semblable à toute la couche inférieure du tumnlus.

Cette couche inférieure était intacte ; de même la couche sablonneuse et ses denx enveloppes avaient conservé leur parfaite horizontalité, ce qui écarte toute idée de fouille antérieure et permet d'affirmer que cette chambre n'avait jamais été violée.

La couche sableuse dégagée au grattoir puis passée au tamis n'a donné aucune trace d'inhumation, ce qui d'ailleurs ne prouve rien, l'absence de dalle au-dessus ayant laissé pénétrer les eaux destructrices.

Nous avons mis à jour une 2e chambre contiguë à la 1re, mais qui n'est pas encore fouillée.

Les pierres au contact des dalles N. E. des deux chambres ne formaient-elles pas l'amorce d'un mur qui pouvait parfaitement aller rejoindre le prolongement de l'autre mur en *e* du monument ; il ne paraît pas avoir dû se continuer loin au S. O. Il y eut d'ailleurs été arrêté par l'allée A. Faut-il croire qu'il venait rejoindre l'extrémité *a*, ce qui concorderait alors avec l'arrêt si net à angle droit en retour de ce mur en *a*.



Plan en élévation du côté N.O. de l'allée couverte - Grandes Dalles -

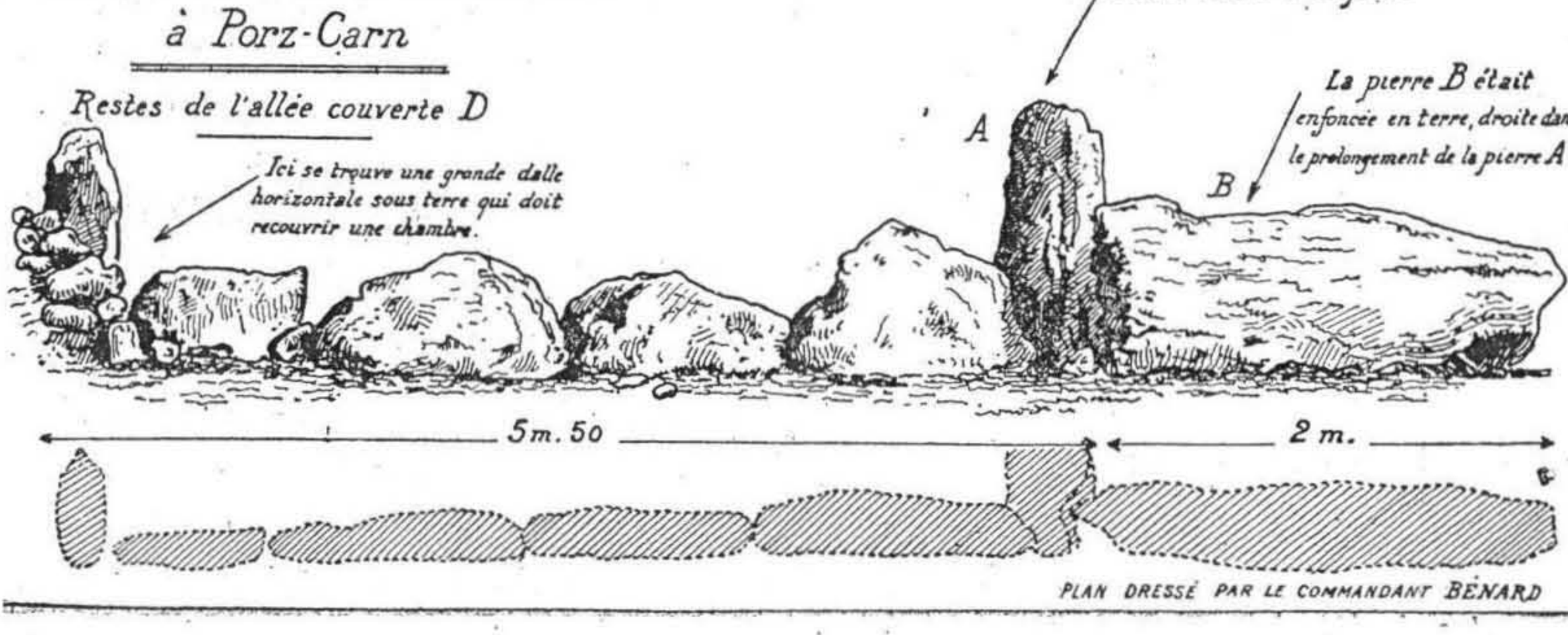
TUMULUS DE ROSMEUR

Plan par terre de l'allée couverte et de la chambre

PLAN DRESSÉ PAR LE COMMANDANT BÉNARD.

GRAND TUMULUS DE ROSMEUR à Porz-Carn

Restes de l'allée couverte D



PLAN DRESSÉ PAR LE COMMANDANT BÉNARD

Et alors n'y aurait-il pas eu un premier monument antérieur à A et D avec mur de clôture, puis un second composé normalement de deux allées coudées à angle droit. Il serait hardi cependant dès maintenant de penser que le tumulus *circulaire d'abord,* aurait pris la forme *elliptique* pour pouvoir renfermer le second monument.

Le mur devait encadrer totalement les chambres et les allées couvertes. Le fait n'est d'ailleurs pas nouveau. Il a déjà été signalé dans le tumulus de la butte de Kernec, en Languidic, où il avait une forme rectangulaire de 17 m. × 12 m. (1); dans le tumulus de Coat-er-Houarn, près de Baud (Morbihan), où il avait la même forme et 13 m. 50 × 7 m. 70 (2), et dans le tumulus de Castel-Coagno, en Cavan (Côtes-du-Nord), dans lequel l'enceinte rectangulaire de pierres bâties mesurait 9 m. × 8 m. (3).

Les trois tumulus de Kervern, en Plozévet, contenaient aussi des murs en pierres sèches en forme de fer à cheval autour de la sépulture centrale (4).

Le mur en pierres sèches fait donc souvent partie de la technique de construction des tumulus et, dans beaucoup de cas, il a dû échapper aux investigations trop rapides.

Nous avons ramassé près du mur un pot brisé, de nombreux restes de poteries, un fer de lance, des silex bleus et un morceau de lame en silex blanc semblable à la belle lame qne nous avons ramassée déjà sous la fortification néolithique de Porz-Carn.

Nous avons relevé aisément le périmètre exact du grand tumulus de Rosmeur ; il présente la forme d'une ellipse, dont le grand axe atteint 44 mètres et le petit axe 37 mètres.

---

(1) MARTIN, dans la *Revue archéologique* de 1899, tome I.

(2) MARTIN, dans la *Revue archéologique* du 24 Décembre 1894.

(3) THUBÉ, dans le *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord,* 1880.

(4) P. DU CHATELLIER, dans la *Revue vrchéologique* de Septembre 1882.

Ce tumulus, qui contenait trois allées couvertes de grandes et de petites chambres entourées de murs énormes, devait être l'un des plus beaux du Finistère. Nous avons soigneusement respecté et consolidé tout ce qui reste de cette architecture archaïque et grandiose.

Le mortier qui consolidait le mur de toutes parts était gris ; mais sa composition était analogue à celle du mortier jaunâtre trouvé dans la nécropole tumulaire de Saint-Urnel ; analogue aussi à la matière qui composait le mur de la cabane des kjokenmoddings de La Torche.

Les morceaux que nous avons mis de côté sont si durs, que le marteau les casse difficilement. Quelques-uns contiennent de gros charbons.

Nous avons retrouvé déjà un peu de mortier analogue dans la fosse d'éventrement du tumulus de la grande dune.

Il nous semble donc, d'ores et déjà, que le mortier d'argile mélangé à d'autres corps était d'application courante dans la construction des tumulus. Celui de Saint-Urnel, brûlé à certains endroits, présente une coloratiou vieux rose de jolie brique. Il ne sera pas inutile de vérifier le fait dans nombre d'autres tumulus.

*
**

3° Appairements de lechs. — L'année dernière, nous écrivions dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère :*

« A l'entrée du champ Guirriec, nous avons enlevé deux « petits lechs de 84 à 78 centimètres de hauteur, l'un lisse et « l'auire cannelé, symbolisant manifestement la juxtaposition « des principes mâle et femelle.

« Cette juxtaposition ne nous apparaît pas comme un phé- « nomène isolé ; â Roz-an-Tremen, deux lechs lisses étaient « au milieu de trois lechs cannelés ; à Beuzec, deux grands « lechs voisins, trouvés dans le cimetière, étaient aussi l'un

« l'un lisse et l'autre canelé, de même à Saint-Jeau-Trolimon « et à Plogonnec. Et en somme le phallus du champ de « Guirriec, de surface lisse, voisinait avec le lech cannelé. »

Nous avons recherché, durant l'été, les associations de lechs de ce genre dans la région qui s'étend de Douarnenez à Penmarch et à Loctudy.

Assurément il subsiste un certain nombre de lechs isolés ; mais, malgré les déprédations du temps et le massacre des pierres, la grande majorité d'entre eux se présente par couple.

Rien n'est d'ailleurs plus convaincant que le tableau ci-contre qui sera complété, avant peu, de nombreux autres cas qu'il convient de vérifier sur place.

Il convient de remarquer tout d'abord que dans la majeure partie des cas, l'appairement des deux lechs (lisse et cannelé) apparaît nettement dans l'égalité de la hauteur.

A Kervedal, les deux petits lechs ont même silhouette et même taille.

A Beuzec Cap Caval, les deux grands lechs, de plus de 3 mètres et demi de hauteur ont aussi même profil ; même observation à Tréogat, à Saint-Jean Trolimon, à Kerviltrez, à Languido, à Treffiagat, à Languivoa, à la Madeleine.

Les types sont de deux sortes ; arrondis ou à pans. Il semble que les petits lechs de Kervedal arrondis et moins soignés sont les plus anciens ; ils étaient enfouis à côté des pierres phalliques et quelquefois dans les gisements importants de restes de nourriture et de sépultures de cette région.

Les lechs de Beuzec, de Penmarc'h, de la Madeleine, de Kervedal, de Roz-an-Tremen, de Plogonnec, de St-Jean-Trolimon, de Tronoan, de Languivoa, de Treffiagat, de l'Ile Chevalier, plus ou moins anciens paraissent se rapporter à ce même type.

Puis ou voit le lech évoluer avec le perfectionnement de la taille et se présenter avec des pans ; mais alors l'un des deux lechs présente des petites rainures creusées sur l'arête des

LIEUX	NOMBRE de LECHS ou PIERRES PHALLIQUES	LECHS LISSÉS ou PIERRES PHALLIQUES	LECHS CANNELÉS ou A RAINURES
Commune de Tréogat.	2 lechs à pans,	1 lech à pans lisses,	1lech à pans avec cannelures de coin.
Commune de St-Jean-Trolimon	3 lechs,	2 lechs lisses,	1 lech cannelé.
Commune de Plovan, Ruines de Languidou	2 lechs à pans,	1 lech à pans lisses,	1 lech à pans avec cannelures de coin.
Comne de Pont-l'Abbé, Ile Chevalier	2 lechs et 1 pierre phalliqe,	1 lech lisse et 1 pierephalliqe,	1 lech cannelé.
Comne de Plomeur, Roz-an-Tremen ...	4 lechs,	2 lechs lisses,	2 lechs cannels.
Bourg de Beuzec....	2 grands lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Comne de Plonéour, Bg de Languivoa..	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Comne de Treffiagat.	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Chaple de Lechiagat.	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Commune deLoctudy, Chaple de St-Guido.	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
A 150m de la chapelle.	1 lech et 1 pierre phallique,	1 pierephalliqe,	1 lech cannelé.
Comne de Penmarc'h, Champ de Guirriec.	2 lechs,	1 petit lech lise,	1 lech cannelé.
Palue de Kervédal...	2 petits lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Au Bourg.....	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Chapelle Saint-Marc.	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Gouesnac'h.....	4 lechs,	2 lechs lisses,	2 lechs cannels.
La Madeleine P. Tiboe.	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech rayé.
La Madeleine.....	3 lechs,	2 lechs lisses,	1 lech à pans rayés au coin.
Commune de St-Jean-Trolimon, Kerviltré.	4 lechs et 1 pierre phalliqe,	1 pierе phalliqe et 1 lech lisse à pans,	3 lechs cannels ou à rainures.
Comne de Plogonnec.	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech cannelé.
Comne de Tréguennec.	2 lechs,	1 lech lisse,	1 lech à pans et à cannelures de coin.

pans. Le principe paraît subsister, l'un des lechs ayant des pans lisses et l'autre des pans avec cannelures. Tel est le cas des lechs de Languido, de Saint-Jean-Trolimon, de Kerviltrez et de Tréogat. Quelquefois une pierre phallique accompagne le groupe des deux lechs, mais le cas est assez rare.

La matière de ces lechs est uniformément du granit de choix qui s'est bien conservé. Jusqu'ici nous n'avons qu'une seule exception (1). Les lechs de Beuzec, de Roz-an-Tremen et de Kerviltrez sont taillés dans les granits de la Torche. Ceux de Penmarc'h dans les granits du Lestr. A Menez-Roz-Tuchlo nous en avons vu un remarquable de grosse taille sculpté à pans, encore « *in situ* » en pleine lande, entre une allée couverte et un grand menhir ; il est du même granit que ledit menhir et les dalles de l'allée couverte.

Dans les ruines de l'église de Languidou construite en serpentine, nous avons relevé deux lechs taillés dans un granitoïde à gros grains d'un type dont nous n'avons pas retrouvé l'origine.

En règle générale, presque tous les appairements de lechs se retrouvent dans les églises, dans les cimetières, dans les fontaines ou à leur proximité immédiate ; nous n'en avons relevé qu'un dans un ensemble mégalithique isolé et quelques autres dans les nécropoles de l'âge du fer de Roz-an-Tre-Men ou de Kerviltrez.

Deux lechs sont placés sur un petit autel de l'église de Tronoen.

Il serait prématuré de formuler déjà l'hypothèse que l'Eglise catholique, qui a justement poursuivi par les décisions de ses conciles et avec le concours des édits royaux, les immorales et indécentes pratiques du culte phallique, aurait conservé les appairements de lechs qui semblent être la représentation de l'hymen, tout au moins dans les sépultures.

---

(1) Un lech noir lissé à quatre faces et à bout arrondi taillé grossièrement dans une pierre noire de grande densité.

Squelettes superposés de Saint-Urnel (âge de fer) en haut, la couche de mortier d'argile au-dessus de la couche de sable blanc.

Mur néolithique découvert dans le tumulus de Rosmeur, et qui encadrait les allées couvertes et les chambres funéraires.

Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

Nous savons déjà que, encore à notre époque, en Turquie et en Orient, des stèles de formes différentes sont placées sur les tombes suivant les sexes.

Au Musée Guimet on peut voir une photographie magnifique de deux lechs sur une tombe royale du VI^e^ siècle avant Jésus-Christ, des environs de Nanking.

Il apparaît comme indispensable, avant d'émettre une hypothèse, de grouper tous les faits analogues relevés en Bretagne.

*
**

4° **Signe cornu prémycénien.** — Nous avons retrouvé sur une pierre de 3^m^ 50 de long au milieu de cupules et de gravures curieuses, à Dangé, dans l'Ille-et-Vilaine, le signe cornu que nous avions relevé l'an passé dans le monument de Fontenigou. Les dimensions et les dessins sont identiques pour les deux formes.

*
**

5° **Corrections ou additions à la carte mégalithique de la région de Penmarc'h.** — 1° Grosse pierre phallique à la ferme du Naon (Le Haffond 900 m. N. Plomeur).

2° Groupe de Kerfland (1800 m. S. Plomeur). 3 menhirs en lames et 3 menhirs blocs renversés à 300 m. S.-E. du 1^er^ groupe.

3° Groupe de Menez-Roz-Tuchic (4 kil. N.-E. Plovan) présentant une allée couverte, un lech, 2 enceintes rectangulaires, 1 menhir, une grande pierre creusée par les eaux mais aménagée de main d'homme, dite lit de Saint-Kéléguic.

4° Dans le ravin dit : Sclanche-en-Plovan, sur terre de Lespurit-Hellen (1 k. 900 Peumerit), grand monument ayant des analogies avec ceux de Fontenigou et de Poulguen-Bihan, composé de un grand menhir de plus de 6 m., deux menhirs abattus ; dans le champ au-dessus, à 60 m. environ, restes de dolmen.

5° Dolmen à 350 m. S.-E. du manoir de Penquelennec (1 k. 200 N.-N.-O. Peumerit).

6° Route de Kerloazec à Peumerit : tombe à Stone-Cist.

7° Menhir à 600 m. Sud de la ferme de Kerguelven (2 k. 300 E. Pouldreuzic).

8° Deux menhirs dans le même ravin à 1 k. 400 du bourg de Pouldreuzic, sur les terres de Morvé et Kerviel.

9° Reste de dolmen à la côte 82, au Sud du moulin de Lorvoé (2 k. 700 N.-E. Pouldreuzic).

10° Menhir à hauteur de Penquer sur le bord de la route (2 k. 100 S.-E. Plozévet).

11° Menhir à Kerrétol près des habitations (2 k. 300 N.-E. Peumerit).

12° Menhir à Menez-Cavarec côte 93 (2 k. 700 N.-E. Peumerit).

13° Menhir à Kerenguy dans le ravin à 150 m. O. de la ferme (3 k. 500 E.-N.-E. Peumerit).

14° Pierre à cupules, dans le bourg de la Madeleine en Penmarc'h.

15° Route de Penmarc'h à Saint-Guénolé à toucher le pont du ruisseau : grande pierre à cupules noyée dans le bas-côté de la route.

16° Route de Lescors à Penmarc'h dans le fond de la vallée et dans le talus O. de la route : nombreux supports.

17° A signaler à 500 m. O. de l'embranchement de Pendreff (2 k. 300 S. Plomeur), un grand affleurement aplani de 50 m. de côté, à cheval sur la route près du dolmen de Penquer-Bloas ; cette surface plane semble avoir été utilisée à une époque inconnne.

18° Nombreux lechs et quelques pierres phalliques dont les dessins feront l'objet de la publication d'un album spécial.

COMMANDANT BÉNARD, ABBÉ FAVRET,
GEORGES A. L. BOISSELIER, GEORGES MONOT.

LES SÉPULTURES A COFFRETS

ET LA

CHAPELLE DE S^{T}-GILLES EN BÉNODET

Au cours de l'hiver dernier, M. Sautejeau, ancien maire de Bénodet, en défonçant le terrain dit « Placître de Saint-Gilles », situé non loin de la pointe de ce nom, découvrit de nombreuses sépultures à coffrets de pierres, très curieuses par leur mode de construction, leur nombre, leur disposition et leur emplacement.

Le samedi 22 avril, je me rendis sur les lieux. Je ne fus pas peu surpris de constater que le placître en question, qui autrefois entourait la chapelle de S^{t}-Gilles ou Gildas, constituait un tumulus d'environ 30 m. de diamètre et seulement 1 m. à 1 m. 50 d'élévation. Les excavations qui y avaient été pratiquées étaient comblées. Néanmoins je pus faire quelques constatations et, grâce aux renseignements précis que me fournit M. Sautejeau, me rendre compte du travail effectué et des découvertes faites.

Ce terrain qui appartenait à la « fabrique » de Bénodet, fut acquis par M. Sautejeau il y a une vingtaine d'années. En y plantant des arbres, ce dernier avait déjà, il y a quelques années, mis à jour des briques, du ciment romain et plusieurs coffres de pierres contenant des squelettes.

En janvier 1922, voulant défoncer le terrain pour l'améliorer, il découvrit, à une profondeur de 70 centimètres

environ, de nombreuses sépultures à coffrets, plus de vingt, dit-il. Les squelettes, très bien conservés pour la plupart, étaient placés dans des cercueils faits de pierres plates posées de champ et recouvertes de pierres semblables. Ces pierres, d'une épaisseur moyenne de 8 à 10 centimètres, et d'une forme irrégulière, mesurent dans leurs plus grandes dimensions, environ 40 centimètres sur 30. Elles étaient reliées entre elles, tantôt par un mortier de chaux blanche, tantôt par un ciment mélangé de brique pilée. Ce mortier empêchait les infiltrations ; le cercueil était ainsi hermétiquement fermé, c'est ce qui explique l'excellent état de conservation des ossements. Quelques coffrets étaient même recouverts entièrement d'un lit de mortier.

Il est à noter que de nombreuses pierres, reconnaissables à leurs angles usés et à leur surface polie, ont été prises sur la grève voisine et employées dans l'état où on les avait trouvées. Le fond de quelques sépultures était garni d'une couche de gros sable de mer.

Les squelettes recueillis étaient tous couchés sur le dos, la tête à l'ouest, les pieds à l'est. M. Sautejeau affirme que les sépultures ne contenaient ni poterie ni objets d'aucune sorte. J'ai cependant recueilli dans les déblais, des débris de poteries et une petite plaque de cuivre ou de bronze sans aucun caractère (1).

La longueur des coffres variait avec les cadavres qui y étaient inhumés. Le docteur Chapuis a reconnu des squelettes d'enfants, des squelettes de femmes et des squelettes d'hommes. J'ai moi-même recueilli des ossements grêles n'ayant pu appartenir qu'à un enfant. J'ai pu examiner un

---

(1) 2 pièces de monnaie en bronze ont été trouvées à une faible profondeur. L'une d'elles a été donnée à M. Le Bourdellès, conseiller à la Cour d'appel de Rennes. M. Sautejeau ne peut me dire de quelle époque dataient ces monnaies.

crâne d'aspect masculin, en parfait état de conservation : crâne nettement brachycéphale, arcades sourcillières peu saillantes, dentition saine et bien rangée, molaires usées ; la mâchoire inférieure manque. J'ai voulu emporter ce crâne pour le présenter à la Société Archéologique, mais le propriétaire s'y est opposé, disant qu'il allait l'enterrer et que ces ossements devaient demeurer là où ils avaient été autrefois inhumés.

Les cercueils reposaient sur un dallage fait de briques et de pierres de petit appareil, noyées dans un mortier excessivement dur contenant de la brique pilée. Ce dallage, dont j'ai vu des parties notables, avait environ 20 centimètres d'épaisseur ; il n'a été rien trouvé dessous. Les pierres provenant des coffrets sont entassées au bord du chemin voisin. Les briques et le ciment ont servi à combler des ornières.

A la base même et sur le pourtour du tumulus, des ossements nombreux, mélangés à la terre, ont été découverts à une profondeur de 10 à 20 centimètres. Un amas important de coquillages, huîtres, berniques, bigorneaux, a été trouvé à 60 centimètres de profondeur.

Les fouilles n'ont porté que sur le tiers environ du tumulus. Le propriétaire se propose de les continuer l'hiver prochain.

De quelle époque datent ces sépultures ? La présence dans le tumulus d'une plate-forme en briques et en ciment, la nature du mortier employé au lutage des pierres constituant les cercueils, permettent d'affirmer qu'elles appartiennent à l'époque gallo-romaine.

Toute la presqu'île connue sous le nom de pointe de Saint-Gilles et s'étendant du Letty au Poulker, fut d'ailleurs un centre important d'occupation gallo-romaine. Des traces irrécusables de cette occupation se rencontrent à chaque pas : briques, tuiles à rebords, ciment mélangé de brique

pilée. Des fouilles effectuées au Poulker en 1866 par M. Grenot, professeur au Collège de Quimper, puis, en 1870, par M. Le Men, archiviste du Finistère, ont mis au jour un important *balneum* ou établissement de bains comprenant 13 pièces, toutes séparées par des couloirs étroits. Le sous-sol constituait un *hypocauste* ou système de chauffage central, qui donnait aux pièces supérieures des températures différentes, suivant leur éloignement du foyer. Le Musée de Quimper conserve divers objets provenant de ces fouilles. Il ne subsiste plus rien de cet important établissement.

Sur l'emplacement du fort du Groasquin (1), il fut découvert un trésor de 80 monnaies romaines en or qui furent vendues séparément.

Les noms de lieux confirment l'importance de l'occupation gallo-romaine dans cette région. La ferme située à moins de 50 mètres du placître de S^{t}-Gilles, porte le nom de *Ruz-Conan*. On sait que le qualificatif *Ru, Rhu* ou *Ruz*, indique généralement l'emplacement d'un établissement gallo-romain, peut-être à cause de la couleur rouge que les tuiles donnaient à ces établissements. Le mot *Conan* qui se retrouve encore aujourd'hui comme nom propre de personne, est un vieux mot celtique qui signifie *chef*.

Un village voisin est appelé *Creïsanguer* (le milieu de la ville) ; un autre *Pennaldaguer* (l'autre bout de la ville).

Le tumulus de S^{t}-Gilles était vraisemblablement la nécropole des occupants de cette région.

---

(1) Le fort du Groasquin ou Groasguen (la croix blanche), fut construit en 1803 sur l'ordre du Premier Consul. Pour transporter l'armée de Boulogne en Angleterre, Bonaparte avait fait construire sur tout le littoral français, des centaines de bateaux plats. Pour concentrer ces flottilles et les protéger contre les escadres anglaises, il fallait les faire cheminer le long des côtes. à l'abri des nombreux forts ou batteries établis spécialement dans ce but. De là l'origine de le batterie fixe du Groasquin, dont il ne subsiste que quelques vestiges,

*
**

Mais les sépultures ne constituent pas le seul intérêt de ce tumulus. Il était autrefois surmonté d'une chapelle dédiée à saint Gildas. Il ne reste plus aucune trace visible de cette chapelle ; la maison voisine et le mur entourant le placître ont été construits au moyen des pierres en provenant. Des briques et du ciment romain entraient dans la construction des soubassements. Cette particularité nous permet de supposer que l'édifice chrétien a pu remplacer un temple païen qui, à l'origine, surmontait le tumulus. Il y aurait eu ainsi simple substitution de culte.

Si les choses se sont ainsi passées, il est très possible que la chapelle ait été fondée par saint Gildas lui-même. On sait en effet que ce saint, né en Grande-Bretagne en 493, vint en « Bretagne-Armorique » et y évangélisa particulièrement la Cornouaille du sud, y bâtissant diverses chapelles (1). Il n'est donc pas téméraire de supposer qu'il est le fondateur de l'église qui nous occupe. Pour opérer sans heurt la transition du paganisme au christianisme, il aurait fait bâtir une chapelle à l'emplacement même du temple que les habitants avaient coutume de fréquenter (2).

Les seuls souvenirs qui subsistent de cette chapelle sont : le nom du lieu, *Placître de saint Gilles*, et un bénitier en granit appelé *le bateau de saint Louis*. Ses caractères (intérieur dessinant vaguement la forme du corps, absence de logette pour placer la tête), permettent de le faire remonter à l'épo-

---

(1) A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 384.

(2) La chapelle de Perguet, autrefois église paroissiale de Bénodet, est dédiée à sainte Brigitte. On sait que c'est sur l'appel de sainte Brigitte, morte en 523, que saint Gildas passa en Irlande où il restaura la foi religieuse. Ne serait-ce pas lui qui aurait établi le culte de sainte Brigitte à Perguet ? (Perguet est la corruption bretonne de Brigitte).

que mérovingienne. Ce sarcophage a été brisé par le propriétaire actuel. On en voit les débris dans le mur qui aboutit au puits.

La tradition rapporte que les Anglais se seraient retranchés dans la chapelle au cours de l'une de leurs descentes sur nos côtes. Ces derniers passent également pour avoir creusé le puits situé au pied du tertre et encore aujourd'hui appelé « le puits des Anglais ».

Un vieillard m'a rapporté que, dans sa jeunesse, les anciens lui disaient avoir toujours vu la chapelle à l'état de ruine.

L. OGÈS.

23 Avril 1922.

LES ANCIENS MANOIRS
DES ENVIRONS DE QUIMPER

(Suite)

Dans le vallon du ruisseau de Toulgoat, un peu en amont du vieux moulin de Pontigou, on aperçoit les restes du manoir de Kermabeuzen (le lieu du fils d'Yves), blotti au pied d'un petit mamelon escarpé, formant promontoire sur la vallée du Stéir. C'est un édifice de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, dont toute la partie Est a été abattue. Le bâtiment qui subsiste s'appuie sur un haut pignon déversé, à chevronnières saillantes, qu'ajoure une fenêtre moulurée, avec un appui à frise végétale coupée d'un petit écusson fruste. Un lion à la tête brisée fait saillie sur l'angle de l'arrière-façade. Les ouvertures gothiques de la façade ont été remaniées, mais la grande fenêtre du premier étage a conservé ses meneaux en croix. Plusieurs pierres sculptées, offrant des segments de colonnettes et de consoles, gisent dans la cour. Deux des cheminées sont décorées d'écussons que les révolutionnaires ont martelés, sans pouvoir toutefois effacer complètement la *quintefeuille* héraldique des Le Baud, accompagnée d'un *lambel* indiquant une branche cadette. Ces armes sont pleines sur l'un des écussons, et sur l'autre alliées au *losangé* de la famille Lhonoré. Le manteau de la cheminée qui porte ce dernier blason est soutenu de deux consoles historiées d'ornements végétaux et d'une petite tête d'animal.

En 1636, Kermabeuzen avait passé des Le Baud aux Le Guirriec, et il appartenait à écuyer Alain Le Guirriec, sieur

de Kermabeuzen et du Haffont, époux de Dlle Julienne de Kerraoul, qui déclare, en s'enrôlant pour servir dans l'arrière-banc, que sondit manoir vaut 3oo livres de rente. Son fils Yves Le Guirriec, sieur de Kermabeuzen, fut débouté de ses prétentions nobiliaires, faute d'avoir produit, à la réformation de 1670, et cette famille s'étant éteinte vers 1730, Kermabeuzen fut acquis en 1752, pour 5.8oo livres, par Alain Le Moen, meunier des moulins de l'Evêché, à Quimper, sur lequel écuyer Gabriel-Louis Gouesnou de Kerdour, seigneur de Kervastar et Kerlagatu, exerça le droit de retrait féodal, comme héritier de son oncle Messire Benoît Guesdon, recteur de Pluvigner, dont la mère était une Le Guirriec.

En 1759, M. Gouesnou de Kerdour fournit aveu au prince d'Aremberg, à cause de son fief de Pratanras et Coatfao, pour le manoir de Kermabeuzen, ses maisons, cour, aire, jardin, grande prée, deux moulins en ruines, etc. De cette terre dépendait une chapelle prohibitive dans l'église de Saint-Mathieu de Quimper, avec une vitre contenant les armes des Le Guirriec et des Le Baud, sculptées aussi sur les écussons d'une grande voûte de pierre abritant la sépulture des seigneurs du lieu (1).

La route de Douarnenez, que nous suivrons jusqu'à Pratanras, nous fait bientôt rencontrer à droite le hameau de Coatligavan, pittoresquement perché sur une butte arrondie dominant une sorte de ravin verdoyant. Parmi des édifices modernes, on y trouve une belle grange gothique, en pierres de taille, restaurée au XVIIIe siècle, comme en témoigne l'inscription : CORRANTIN ANDRÉ : JEANNE LE ROY : 1762, gravée sur la façade. A côté, un vieux logis a sa porte surmontée d'un ange de pierre et cette autre inscription : IHAC : CERVEL : — CATARIN (sic, pour Catherine) LEGOAS 1695.

---

(1) Renseignements dus à l'obligeance du propriétaire actuel de Kermabeuzen, qui a bien voulu me communiquer ses anciens titres.

A gauche de la route, le manoir de Kerrien se cache dans ses futaies. La maison ne semble pas ancienne ; on a encastré dans la façade de la métairie voisine deux portes qui proviennent, paraît-il, de la vieille église de Penhars. L'une, en plein cintre, mais dans la note gothique, est encadrée de deux moulures rondes retombant sur des bases sculptées ; l'autre, formant avancée ou porche, est pratiquée dans un pignon à gâble fleuronné et muni de crossettes sur ses rampants, au bas desquels il y a deux petits quadrupèdes, loups ou chiens. Une pierre placée au tympan offre trois annelets disposés 2 et 1, mais l'absence d'écusson ne permet pas d'y reconnaître avec certitude des pièces héraldiques.

Nous sommes à l'entrée de Pratanras, très ancien fief que les titres du XV^e^ siècle nomment Prat-an-Cras (le pré du ruisseau, selon Le Men). C'est là que les troupes de la duchesse Anne et leurs auxiliaires anglais culbutèrent une première fois, en 1490, les paysans insurgés, avant de les écraser définitivement près de la Boissière, en Pluguffan. Prat-anras appartenait alors à la famille de Lezongar ; sur un registre en vélin, contenant les baptêmes administrés à Penhars de 1512 à 1569, et aujourd'hui conservé aux Archives du Finistère, on relève, en 1520 et 1521, les actes baptismaux de François et de Jacques de Lezongar, fils de Rolland de Lezongar et de Jehanne de Frayne, seigneur et dame de Pratanras. Le second eut quatre parrains : « maistre Jacques de Chasteautro, sénéchal de Cornouaille, maistre Loys Kerguen, vicaire de Cornouaille et abbé de Landeguennec, maistre Jehan Le Peut..., baillif de Cornouaille, et Corentin Bezyt, seigneur de Lespervé », avec une unique marraine, « dame Katherine de Thome (lin), dame de Trévallot ».

Les familles du Quellennec, de Visdelou, de Derval, de la Mark et d'Arenberg ont possédé Prat-anras du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, jusqu'à l'achat qu'en fit en 1781, après son retour des Indes, le nabab René Madec, l'un des plus glorieux enfants

de Quimper. Son père était un pauvre maître d'école de la rue Orphèvre, qui l'embarqua comme mousse à 12 ans. L'histoire de ses exploits en Asie constitue une véritable épopée pleine d'évènements extraordinaires et de traits d'audace merveilleux. Kerdanet, dans l'une des notes de son édition de la *Vie des Saints de Bretagne* (p. 175) a exalté « le héros d'Agémir, ce colonel Madec qui, dans l'Inde, renouvela les prodiges d'Hercule et de Thésée. Une fois, on le vit accourir, avec cinquante cavaliers seulement, à la délivrance de l'empereur du Mogol, assiégé dans Delhi, traverser une armée de cent mille assiégeants, et pénétrer en triomphe dans cette capitale où, nouveau Mardochée, il fut revêtu de la pourpre et proclamé le sauveur de l'empire. »

Après la prise de Pondichéry, il revint en France, ne rapportant de cette terre féerique, où il avait possédé en prince souverain plusieurs provinces, que le brevet de colonel dans l'armée française. A cette récompense, cent fois méritée par ses éminents services, le roi ajouta un peu plus tard la croix de Saint Louis et des lettres de noblesse. Les armoiries qu'il lui attribua : *d'azur à l'épée flamboyante d'argent en face, la garde et la poignée d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant d'or*, se voient encore sculptées sur les piliers de l'entrée de Pratanras, encadrées dans le cordon de Saint Louis et surmontées de l'élogieuse devise : *Nulla perterrita monstris*. Reposé et retrempé dans l'atmosphère natale, jeune encore, le colonel de Madec se préparait à reprendre du service actif, lorsqu'une terrible chute de cheval sur la place Terre-au-Duc le précipita au tombeau, le 24 juin 1784. Il fut inhumé aux Cordeliers de Quimper, d'où ses restes, retrouvés lors de la démolition de cette église, furent réunis à ceux de sa veuve Augustine Barbette dans le cimetière de Penhars.

Le château de Pratanras, bâti par M. de Madec en 1780, occupe une agréable situation à l'extrémité d'une vaste

Né à Quimper en 1736, mort en 1784 âgé de 48 ans.

pelouse semée d'arbres magnifiques aux essences variées. Le corps de logis, alignant à l'étage sept fenêtres de façade, est relevé d'un fronton central contenant l'écusson des Madec avec timbre, supports et devise, et terminé par deux pavillons carrés en faible saillie, dont des chaînons de pierres de taille dessinent les angles. Sur chaque face, ces pavillons sont garnis de lucarnes en hémicycle, et des obus se trouvent rangés sur le soubassement de granit contournant tout l'édifice. La chapelle, en grande partie refaite, a conservé pourtant une élégante archivolte en accolade, accostée de deux pilastres prismatiques amortis en pinacles bosselés, et encadrant un écusson portant la *croix* héraldique des Lezongar. Cet écusson est timbré d'un heaume à tortil et volets ayant pour cimier un col de cygne qui tient dans son bec une banderole sur laquelle devait se lire la devise de la famille de Lezongar.

A droite du château, dans un verger en contre-bas, est l'ancien colombier, affaissé et moussu. Les bâtiments de la ferme montrent encore quelques débris du vieux manoir gothique de Pratanras. On n'y voit plus cette base de tour hexagonale remarquée par M. Trévédy, mais à l'angle de gauche de la cour, un édifice ruiné du XV^{e} siècle, divisé en deux salles et à demi-enfoui sous la levée du jardin, offre trois meurtrières verticales, battant, l'une à l'Est et les deux autres au Sud.

M. Baltazar-René-Félix de Madec, fils du nabab, est mort à son château de Pratanras, en 1865. Cette terre a passé par alliance aux d'Amphernet, et appartient actuellement à la famille Bigot d'Engente.

Une étroite et profonde vallée sépare les futaies de Pratanras de celles du manoir de Toulgoat, autre ancienne maison noble qui eut jadis ses seigneurs particuliers, et parmi eux un Juhel Toulgoat, croisé en 1248. Henri de Toulgoat, mineur, est représenté à la montre de 1481 parmi les nobles de Penhars, par Jacques Toulgoat, archer en brigandine et per-

tuisane. A la fin du siècle suivant, Toulgoat était aux Kerlon guen, et la famille Le Goazre, de vieille bourgeoisie quimpé roise, le possédait sous Louis XV. Ici encore, nous pouvons saluer le souvenir d'un grand Breton, comme celui de Marion à Penanguer et de Madec à Pratanras. C'est le loyal, l'éner gique Kervélégan, né, il est vrai, à Quimper, en 1748, où son père remplissait l'une des charges de conseiller au présidial, mais qui fut élevé « au milieu de la population des campa gnes, et grandit libre, en plein air, parmi les bois et les collines de Toulgoat ».

Augustin-Bernard-François Le Goazre de Kervélégan devint à 27 ans sénéchal de Quimper. Son installation fut un véri table triomphe. Rien n'y manqua, réception solennelle, harangues en prose et en vers, arcs de verdure, musique et cortège. Sa popularité était plus vive que jamais, lorsque survint la Révolution ; ses compatriotes le députèrent d'en thousiasme à l'Assemblée Nationale. Il partagea longtemps les illusions des réformateurs, puis s'effraya de leurs excès, tenta de sauver Louis XVI, dénonça la feuille sanguinaire de Marat et lutta courageusement contre la Commune. Décrété d'accusation avec les Girondins, il fut emprisonné chez lui sous la garde de deux gendarmes. Ceux-ci lui ayant offert d'adoucir la rigueur de leur surveillance, s'il s'engageait d'honneur à ne point s'échapper, il leur promit, foi de Kervé légan, de ne pas chercher à s'évader sans les en avertir. Il tint parole. Un matin que les bons gendarmes, attablés dans la cuisine, déjeunaient en toute quiétude, le captif mit la main sur la clef de la porte, leur dit : — « Citoyens, je vous préviens que je me sauve. Adieu », — et, fermant l'huis à double tour, il dégringola l'escalier jusqu'à la rue où sa fille Lise, âgée de 15 ans, l'attendait dans un cabriolet qui le con duisit en lieu sûr.

Kervélégan accompagna en Bretagne les députés Girondins fugitifs, mais, plus avisés qu'eux, il refusa de les suivre dans

cette région de Bordeaux qu'ils espéraient soulever, et où ils ne trouvèrent qu'abandon, souffrances indicibles et lente agonie. « Tant que j'aurai, leur dit-il, un fusil à l'épaule, un pistolet à la ceinture et un sabre au côté, je n'abandonnerai pas mon pays ». Son attachement au sol natal le sauva. Malgré sa mise hors la loi, et bien que le féroce représentant Tréhouart le fît traquer comme une bête fauve, promettant 10.000 livres à ceux qui le livreraient vivant, et 5.000 livres à ceux qui le livreraient mort, tous les appels à la trahison, toutes les perquisitions demeurèrent inutiles. « Il faut, écrivait Tréhouart avec rage, que ce scélérat de Kervélégan ait le diable au corps pour se soustraire aux moyens mis en œuvre pour le capturer. » Caché, tantôt sous la toiture du moulin de Toulgoat, tantôt chez son domanier Lozachmeur, tantôt au presbytère de Plogonnec, chez l'abbé Le Hars, et dissimulé sous un costume de paysan breton, Kervélégan échappa durant toute la Terreur aux poursuites des Jacobins, qui s'en vengèrent de leur mieux en confisquant ses biens, en vendant ses meubles, en traînant de prison en prison sa femme et ses cinq enfants.

Thermidor le rendit à la vie publique ; il reparut à la Convention, où tant de places de ses amis restaient vides, et fut nommé membre du comité de sûreté générale. Lors de l'insurrection du 1er prairial an III, il surgit, l'épée à la main, à la tête de 900 Bretons, balaya les factieux qui avaient envahi l'Assemblée, et délivra Boissy-d'Anglas au prix de son sang. Il siégea aux Cinq-Cents, puis au Corps Législatif sous l'Empire. et, celui-ci tombé, il revint vivre ses dernières années dans le vieux manoir de son enfance, ne conservant de tous ses titres que celui de maire de Penhars.

Le désintéressement du vaillant Quimpérois ne l'avait guère enrichi ; réduit à 1.500 livres de rente pour toute fortune, il trouvait pourtant moyen, à force d'abnégation, d'être la providence des malheureux. Lors de la famine de 1817,

une bande de mendiants affamés se présenta à la porte de Toulgoat. Kervélégan les fit entrer dans la salle, où sa famille était attablée autour d'une bassine de bouillie d'avoine. — « Mes amis, leur dit-il, je n'ai que cela à vous offrir, mais ce sera de bon cœur : voici des écuelles et des cuillers. Partagez vous cette bouillie ». Et lui et les siens se passèrent de dîner. Il mourut à Toulgoat, âgé de 77 ans, le 24 février 1825. Ses parents, ses nombreux amis, les pauvres surtout le pleurèrent. « Sa tombe, écrit M. de la Villemarqué, s'élève sous un grand if dans le cimetière de Penhars. Une croix de pierre étend sur elle ses bras, et on lit ces mots de l'Ecriture : *Justitia ! Justitia ! in œternum lex tua veritas* ».

Le manoir de Toulgoat est une modeste maison de granit, à pignons saillants et cheminées à corniches. Le tympan triangulaire de la porte, qui contient le monogramme IHS et un écusson martelé, annonce la fin du XVII^e^ siècle, comme les cinq lucarnes en arc-de-cercle du toit. A gauche un portail surmonté de balustres de pierre et d'un fronton creusé d'une niche donne accès dans l'arrière-cour, et une porte décorée d'un autre fronton, que timbrent des armoiries mutilées, s'ouvre à droite sur le jardin. A côté est une petite chapelle, puis une pittoresque fontaine sourdant sous une voûte pratiquée dans de vieux murs à contreforts. Au-dessous, les taillis et les futaies du bois plongent brusquement dans le vallon, et une superbe allée de hêtres, d'allure vraiment seigneuriale, relie le manoir à l'ancienne route de Guengat.

(à suivre) L. LE GUENNEC.

LE CHEMIN DU " TRO-BREIZ "

ENTRE QUIMPER ET SAINT-POL-DE-LÉON

Le pèlerinage des Sept Saints de Bretagne, *Tro-Breiz*, a été étudié avec amour et passion par le vénérable M. Trévédy, ancien Président du tribunal civil de Quimper, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* année 1896, p. 203-234. — Dans cette étude il a indiqué à grands traits le parcours que suivaient les pèlerins pendant les *temporaux* consacrés à ce voyage si étendu et qui durait l'espace d'un mois.

Il resterait peut-être à faire une monographie détaillée de la route qu'ils parcouraient, en notant toutes les particularités qu'on y rencontre : vestiges de voies romaines, camps et retranchements, églises, chapelles, hôpitaux, fontaines, etc .. Entreprenons donc ce travail en ce qui concerne le chemin qui va de Quimper à Saint-Pol-de-Léon, voie suivie par les troupes pieuses allant rendre leurs devoirs aux vénérés fondateurs de ces deux diocèses, aujourd'hui réunis en un seul.

Nous trouvons là une vieille voie romaine, utilisée pendant tout le moyen-âge et même jusque vers le milieu du XIX^e^ siècle, et que l'on peut suivre sur tout son parcours, bien que maintenant elle soit délaissée en bien des points, si ce n'est pour les petites communications entre hameaux et pour le service des champs et des fermes. C'est une distance d'environ 80 kilomètres, à vol d'oiseau ; la route s'en va, autant que possible dans une direction rectiligne, mais

à cause de certains détours inévitables, des montées et des descentes dans un pays si accidenté, on peut porter la mesure réelle à 90 kilomètres.

M. Trévédy dit que l'étape fournie chaque jour par les pèlerins était d'environ trois lieues et demie. Il n'y a dans cette supputation rien de rigoureux ni de mathématique; la longueur de cette étape pouvait être de 4, 5 ou 6 lieues, d'après les gites que l'on trouvait pour le repos du soir, *la couchée :* bourgs, hôtelleries, hôpitaux ou établissements dépendant des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ici, d'après les supputations les plus rationnelles, la première étape pouvait être à la Madeleine, près Briec, parcours d'environ 16 kilomètres depuis Quimper ; la seconde à Pleyben, 15 kilomètres ; la troisième à Saint-Jean-du-Mougau, en Commana, environ 22 kilomètres ; la quatrième à Pleyber-Christ, 15 kilomètres, et la dernière de Pleyber à Saint-Pol, 23 ; en tout 91 kilomètres.

*
**

Sortant de la cathédrale de Quimper où ils avaient prié devant l'autel des Sept Saints, adossé au pilier de l'entrée du chœur, côté de l'épître, les pèlerins du *Tro-Breiz* traversaient la place Saint-Corentin, montaient l'ancienne rue Obscure, appelée maintenant rue Elie Fréron, passaient par la porte de la Tourbie, Tour-bian (petite tour), qui était surmontée d'une statue de la Sainte Vierge avec laquelle conversait Catherine Dianélou, la voyante quimpéroise dont le Père Maunoir a écrit la vie merveilleuse.

Là s'ouvrait toute large la voie qui menait à Châteaulin et à Morlaix ; elle est devenue, sur un parcours de 800 mètres, la rue de Kerfeunteun. Au bout de 150 mètres, on trouve maintenant la grande chapelle de l'Institution Saint-Vincent, Petit Séminaire, autrefois le Likès, ou école des

Frères. Sur cet emplacement se trouvait un poste gallo-romain très important, commandant l'entrée de Quimper par ce côté, comme sur d'autres points le poste du champ de manœuvre, au-dessus de Loc-Maria, commandait les routes de Concarneau et de Carhaix, de même que celui de l'Ecole Normale, au-dessus du Bourlibou, dominait les routes de Pont-l'Abbé, de Douarnenez et du Cap-Sizun.

Huit cents mètres après avoir passé devant l'église de Kerfeunteun, à l'endroit appelé l'Ange Gardien, la route se bifurque. La branche qui va en ligne directe est l'ancienne route de Châteaulin et de Brest ; celle qui s'infléchit à droite, l'ancienne voie romaine allant à Morlaix et à Saint-Pol-de-Léon ; c'est celle que nous avons à étudier. Elle va passer près du manoir du Loc'h, descend dans le vallon, traverse la nouvelle route de Châteaulin et le ruisseau, remonte l'autre pente en chemin creux, derrière Coat-Billy, et arrivée sur le plateau, près de Ty-Ma-Fourman, retrouve sa largeur primitive jusqu'à Ty-Sanquer, où elle se confond avec la route de Briec, pendant deux kilomètres. Dans les parages de Ty-Sanquer on a trouvé des tuiles romaines et l'on peut observer dans le talus des champs riverains des pierres provenant de la chaussée ancienne ou de constructions de cette époque reculée. Au bout de quelque temps, on est à une bonne altitude, à la cote de 126 mètres, et l'on découvre un bel horizon qu'enjolivent les hauteurs de Locronan. Puis on arrive au Pénity, appelé autrefois Pénity-Saint-Ronan, parce qu'il y existait une chapelle sous le vocable de ce saint. Cette chapelle dépendait-elle des Hospitaliers de Saint-Jean, et indiquait-elle une halte et un repos pour les pèlerins ?

A 100 mètres plus loin, on laisse à droite la nouvelle route de Briec, et l'on s'engage dans le chemin de gauche qui est plus étroit, mais qui était autrefois bien plus large, ayant été rétréci par les emprises faites pour clôturer les

champs. Au bout de un kilomètre ou 1.100 mètres, on trouve à gauche l'entrée du village de Guellen. C'est dans ce village qu'était dressée autrefois la statue équestre, mutilée, que M. le président Trévédy fit transporter au musée de Quimper, et qu'il a décrite avec grande complaisance sous le nom de *cheval anguipède,* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (1).

Ce monument, qui remonte sans doute au second siècle de notre ère, avait-il quelque rapport avec la voie ancienne qui passait dans son voisinage ? Tout près de ce groupe équestre se trouvait aussi un menhir taillé, ou lec'h conique, ayant une hauteur totale de 3 m. 60, brisé maintenant en trois tronçons séparés et dispersés. M. Trévédy rapporte que ce lec'h provient du Pénity, mais les plus âgés des habitants de Guellen l'ont vu debout et entier dans leur village.

En continuant à marcher par le même chemin on trouve, encore à gauche, le village de Lanhoallien, qui est signalé dans le cartulaire de Landévennec, sous le nom de Lan Hoedleian *(XIV, p. 149, édition de 1867).*

Ce hameau comprend maintenant deux fermes dont les bâtiments sont vastes et reconstruits il y a 20 ou 30 ans, mais dans les champs voisins sont des maçonneries et des substructions qui pourraient bien être les restes du Lanhoallien primitif.

Reprenons encore notre chemin et, au bout de deux kilomètres, nous trouverons à notre gauche une voie charretière, qui nous mènera, au bout de 500 mètres, à la ferme de Lanvern et à la chapelle de Saint-Egarec qui en dépend. Puis, au bout de 400 mètres, on est à Ty-Fao et la route carrossable s'infléchit à droite pour prendre la direction du bourg de Briec. C'est là un embranchement allant en effet par

---

(1) Tome XIII, 1886, p. 38 et suiv. — Cf. H. Waquet, *Vieilles pierres bretonnes,* p. 52-54.

Briec, puis par Edern et la chapelle de Saint-Jean-Bod-Lann, et conduisant probablement à Carhaix par Châteauneuf ; et c'est un embranchement romain, comme l'attestent un petit pan de maçonnerie en appareil cubique et des tuiles à rebord, mis à jour par M. Croissant fils, à l'entrée d'un champ, à 500 ou 600 mètres de cette bifurcation.

Mais la voie que nous devons continuer se prolonge en ligne directe vers le Nord ; et, comme elle n'a pas été exploitée et appropriée comme chemin vicinal, elle garde sa physionomie ancienne et une largeur considérable. On l'appelle Carhent ar Guellen (le sentier ou la route charretière du Guellen), ce qui semble indiquer l'importance ancienne de ce village. Elle descend en pente douce dans le vallon, traverse des prairies ou tourbières, rencontre la route de Landrévarzec, remonte pour passer à côté de Ty-Men et à 800 mètres environ de la chapelle de la Madeleine.

L'existence d'une Madeleine en ce point, quoique à une certaine distance de la voie, semble significative. D'ordinaire, les chapelles et établissements qui sont sous ce vocable indiquent une léproserie, avec, aussi, parfois, un hôpital ou hôtellerie pour recevoir les pèlerins. Ici, aucun écrit ancien, ni le caractère de la chapelle ne peuvent nous renseigner. L'édifice actuel date de 1578, comme nous le verrons tout à l'heure, mais il a pu être précédé d'un autre, du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle, dont il ne reste aucun vestige. Ses dimensions extérieures sont environ 18 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur, avec deux petites branches de croix et un embryon d'abside droite dont la saillie ne dépasse pas un mètre. Les portes et les fenêtres offrent bien tous les caractères de la fin du style flamboyant, ainsi que le joli clocher à flèche et lucarnes, dont la base porte une longue inscription à peu près effacée, sauf les dernières lignes où l'on peut lire :

GVILLAVM TRELLV FABRIQVE

Au-dessus de la porte latérale Sud est un écusson un peu fruste, mais où l'on croit pouvoir reconnaître les armes suivantes : *parti d'or à 3 losanges de gueules en bande* ? *et d'argent à la croix pattée d'azur*, qui est La Bouexière.

A l'intérieur, au bas de la pile Sud, à l'entrée du sanctuaire, on lit cette inscription :

1578. 14 IOVR DE FEVRIER

Le maître-autel et les deux autels des branches de croix sont en granit, avec plinthes et tables moulurées.

Les statues vénérées sont :

1. — Dans une niche en bois assez large et ouvragée, Sainte Vierge à genoux, couronnée par deux anges.

2. — Sainte Madeleine, tenant son vase de parfums.

3. — Sainte Catherine, de formes très puissantes, avec sa roue et son épée traditionnelles, et foulant aux pieds la tête du tyran Maximin.

4. — Vierge-Mère, en pierre.

5. — Saint-Sébastien.

6. — Sainte tenant un livre ouvert.

7. — Saint en chape, tenant un livre et plongeant l'extrémité de son bâton dans la gueule d'un monstre.

8. — Sainte avec livre et palme.

A l'entrée du sanctuaire, à la naissance de la charpente, deux corbels ou blochets sculptés, représentent sainte Madeleine et sainte Catherine, et ces sculptures sont d'excellent style et d'une grande correction.

Dans la fenêtre absidale, composée de trois baies et de soufflets, existent des restes d'un vitrail de la Passion : Notre-Seigneur en croix, les deux larrons, la Sainte Vierge et saint Jean. Probablement la Madeleine était représentée au pied de la croix, mais on n'en voit plus rien, les panneaux inférieurs ayant disparu. Dans le vitrail du transept Nord on voit seulement le buste de la Madeleine, tenant son

vase de parfums. Dans les soufflets se trouvent deux blasons : *d'or à la croix d'azur accompagnée de quatre tourteaux de gueules ?* puis *d'or à trois losanges de gueules.*

Au côté Sud de la chapelle est une belle croix en pierre montée sur un piédestal à plusieurs marches, avec autel en granit sur la face Ouest. A côté de Notre-Seigneur crucifié on voit la Sainte Vierge et saint Jean ; au revers, sont : un saint évèque en chape, mitre et crosse, bénissant ; les saints Côme et Damien, patrons des médecins, en robe de docteurs et bonnet carré, tenant des vases d'onguent ou fioles de médicaments. La représentation de ces deux saints semblerait indiquer l'existence d'un hôpital ou d'une maladrerie. Sur ce revers on voit un écusson présentant aussi *trois losanges en bande* et d'autres pièces indéterminées.

A 400 mètres au Sud de la chapelle est la fontaine de dévotion, abritée par une voûte en granit au fond de laquelle est une statue de la Madeleine tenant son vase de parfums (1).

Revenant à notre vieille voie que nous avons quittée, suivons-la pendant 800 mètres et nous arrivons à l'endroit dit les Trois-Croix, où elle se confond avec la nouvelle route jusqu'à la chapelle de N.-D. des Fontaines, en Gouézec. Mais à 300 mètres des Trois-Croix, observons un chemin vicinal qui prend à gauche et qui conduit au village de Kerdrein et à la chapelle de Notre-Dame d'Ilijour, à 1.500 mètres de distance. Cette chapelle est de reconstruction récente, elle fut bénite en 1848, et le clocher porte la date de 1844.

---

(1) Cette chapelle de la *Madeleine* ne serait-elle pas sur le trajet d'une voie ancienne partant de Douarnenez (*Ker-Is*), et passant par Le Juc'h, Plogonnec, Nord de Landrévarzec, pour aller à Châteauneuf ? C'est ce qui semble probable par la largeur et la rectitude de ce chemin, et par la dénomination de *Hent Is* qu'elle porte à Landrévarzec (*L'occupation romaine, dans le bassin de l'Odet,* par M. le docteur Picquenard, voie n° 14, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* année 1906, page 294).

La chapelle primitive, qui la précédait, était probablement sous le vocable de Saint-Léger, que l'on nomme Lijour dans le pays. L'enceinte triangulaire qui entoure l'édifice a toutes les apparences d'un camp ancien ; elle est enclose de retranchements avec douves intérieures. En tout cas, de l'autre côté du chemin Ouest qui longe ce placître, est un vaste champ tout entouré de retranchements en terre, hauts de 1 m. 60 à 2 mètres, accompagnés de douves intérieures et extérieures, et mesurant 120 mètres de longueur sur 80 de largeur. Assez près de l'angle Nord-Ouest se voit un espace rectangulaire de 20 mètres sur 8, qu'il est impossible de mettre en culture, rempli qu'il est de débris de maçonnerie et de tuiles à rebord. De ce point, à l'altitude de 200 mètres, les soldats romains commandaient admirablement tout le parcours de la route depuis la montagne de Gouézec jusqu'au-delà de Briec, ils pouvaient observer le pays à plusieurs lieues à la ronde, et communiquer par signaux à feu avec Garrec-an-Tân et d'autres postes disséminés ; sans compter que, en continuant à gravir la montagne jusqu'à sa cime, qui est à la cote de 231 mètres, on a devant soi le plus vaste horizon qui se puisse imaginer, partant de la baie de Douarnenez et la pointe de la Chèvre, pour embrasser la presqu'île de Crozon, les mamelons du Ménez-Hom, toute la chaîne des montagnes d'Arrée, et d'autre part découvrir les hauteurs de Coray et celles du pays de Quimper jusqu'au cap Sizun.

Reprenons notre chemin de pèlerinage, qui se confond avec la route actuelle de Pleyben, jusqu'à la chapelle de Notre-Dame-des-Fontaines, laquelle doit cette dénomination aux trois fontaines qui l'avoisinent et qui ont leurs légendes dans le pays. L'une s'appelle la Fontaine de Notre-Dame, la seconde, de Saint-Jean ; et la troisième, des Trois-Maries.

La chapelle est vaste, composée d'une nef, d'un bas-côté Nord, de deux branches de transept et une abside polygo-

nale; l'architecture en est riche et indique les dernières années du XVe siècle ou les premières du XVIe. Il faut surtout remarquer la façade Ouest, le porche Sud et l'abside avec ses gâbles aigus, ses contreforts, ses pinacles et ses gargouilles bizarres. A l'intérieur, sont quelques statues de style, et dans cinq fenêtres se voient des vitraux ou des restes de vitraux dans lesquels on peut reconnaître : — La Sainte Trinité et l'Annonciation, — l'Adoration des Bergers, — l'Adoration des Mages, — la Transfiguration, — le Crucifiement.

Au côté Sud de l'enclos est un calvaire à base triangulaire, avec niches sur les trois faces et les contreforts d'angles ; il porte la date de 1584. Les statues ont disparu, les croix sont en partie brisées ; il ne reste plus que la Sainte-Vierge sur le croisillon de la croix du milieu et, sur une croix latérale, le Bon Larron, avec un ange qui emporte son âme.

Les pièces du procès de canonisation de saint Yves nous apprennent que notre grand Saint breton résida fréquemment au « manoir de Gouézec », et qu'il aimait à prêcher la parole de Dieu dans les carrefours du voisinage. Si, comme c'est très probable, il y avait déjà au XIIIe siècle une chapelle auprès des Trois-Fontaines, on se plait à penser que saint Yves y pria.

Y avait-il un couvent attaché à cette chapelle ? c'est ce qui semble résulter de la dénomination de Manac'h-ty, maison des moines, restée au groupe d'habitations distant de 300 mètres, et du nom de Moulin-de-l'Abbé, à 800 mètres au Nord.

Maintenant, la route nouvelle se dirige le long du vallon, mais la voie ancienne passe près du calvaire et attaque franchement le flanc de la montagne ; elle s'élève rapidement ; sur ses bords on trouve deux croix, à des carrefours. Après avoir monté pendant deux kilomètres, on traverse un col entre deux cimes rocheuses dont la plus haute porte la cote 227 ; et tout d'un coup, en un instant, au moment

où l'on s'y attend le moins, apparaît devant les yeux le plus saisissant spectacle qui se puisse imaginer.

Nos automobilistes et nos cyclistes modernes ont des jouissances que n'ont pas connues nos pères ; ils ont la maîtrise de l'espace, la griserie de la vitesse, la joie d'une liberté toute personnelle ; mais nos anciens ont eu aussi pour leur part des émotions ignorées de nos touristes. Grâce à leurs routes s'en allant par *vaux et par monts*, ils ont contemplé de grandioses horizons que ne peuvent plus présenter nos routes modernisées. Ici, le coup d'œil est incomparable : c'est toute la chaîne des montagnes d'Arrée bleuissant dans le lointain et se découpant nettement sur le ciel, avec la calotte du Saint-Michel dominant le tout ; ce sont les vastes campagnes de Pleyben, Brasparts, Châteauneuf, avec leurs champs cultivés, leurs riches verdures, leurs plaines, leurs coteaux, leurs clochers, leurs bourgs et leurs villages aux maisons blanches ; et pendant toute la descente du versant Nord, on aura devant les yeux cette vision merveilleuse qui ira se diminuant, s'effaçant peu à peu, à mesure que l'on descendra dans la vallée.

La route continue ainsi, sauvage, pierreuse, ravinée et toujours droite, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à Pont-Caublant, où elle rencontre l'Aulne, *Ster-Aon*, la plus glorieuse de nos rivières, qui traverse tout notre département, de l'Est à l'Ouest, y décrivant des méandres innombrables.

Il eût été intéressant de voir le vieux pont romain ou le vieux pont Moyen-Age, qui franchissait autrefois ce cours d'eau, mais depuis que la rivière a été canalisée, on y a construit un pont nouveau qui n'a plus pour nous le charme d'un ouvrage ancien.

Nous sommes sur le terrain de Pleyben ; nous contournons un peu la hauteur qui se présente devant nous ; au bout d'un petit kilomètre, la vieille voie se détache du nouveau

chemin, mais le cotoie à quelques vingt mètres de distance, pour venir de nouveau se confondre avec lui avant d'arriver au bourg.

Le bourg de Pleyben ! Pourquoi ne pas dire la ville ? Non, c'est le bourg, mais un bourg représentatif, un bourg noble et majestueux, avec une vaste place entourée de maisons élégantes, et pour fond de décor, un ensemble unique de monuments : église, groupe de clochers, sacristie à dômes, ossuaire, arc de triomphe et admirable calvaire. Pour les décrire, il faudrait une longue monographie qui du reste existe ; force nous est donc de les indiquer seulement, d'autant plus que ces merveilles n'ont pas été contemplées par les pèlerins du *Tro-Breiz*, car elles datent du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. Mais, il est à croire que nos vieux bretons ont pu voir à cette place d'autres monuments anciens et vénérables, que les riches habitants de Pleyben ont cru convenable de rajeunir et de renouveler à la gloire de leurs saints patrons, sainte Catherine et saint Germain. Après avoir donc fait le tour extérieur de l'église et admiré toutes ses splendeurs, après avoir pénétré à l'intérieur, vénéré les statues et les autels, étudié la vieille verrière de 1530 et les innombrables sculptures qui courent sur les sablières et les nervures de la voûte, remettons-nous en marche.

Désormais, le vieux chemin est plus imprécis ; tantôt il s'en va isolé, tantôt il se confond avec le chemin moderne datant de 1846, ou bien il est accaparé par les champs. En tout cas, au bout de deux kilomètres, il va passer non loin de la chapelle de Notre-Dame de Lannellec, qui est bâtie au milieu d'un camp assez vaste, dont on voit encore les retranchements et les douves à l'Est et à l'Ouest. Cette chapelle date de 1490, comme l'indique une belle inscription sur une colonne du chœur ; on y remarque deux belles statues de Notre-Dame et de Sainte Barbe dans des niches à volets historiés, trois beaux panneaux sculptés

dans le retable du maître-autel et des restes de vitraux avec armoiries.

A partir de ce point, quelle est la direction véritable de la vieille voie? suit-elle le chemin actuel ou va-t-elle vers Keriéquel et se perdre dans les bas-fonds impraticables? Mais nous la retrouvons d'une façon sûre après la traversée du vallon de Keryéau; au lieu de faire une courbe par Kermerrien, elle monte tout droit vers Coatiliou, laissant à droite, à un peu plus d'un kilomètre, la jolie chapelle gothique de la Madeleine, descend par l'entrée des terres du manoir de Quillien, à Croaz-ar-c'huré, et traverse la rivière de Pont-Pras, séparant Pleyben de Brasparts, puis monte vers le bourg en rampe assez ardue.

Compeza Brasparts,
Diveina Berrien,
Diradenna Plouyé,
Zo tri zra dreist galloud Doué.

(Aplanir Brasparts, enlever les pierres de Berrien et les fougères de Plouyé, trois choses impossibles à Dieu.)

C'est un dicton du pays, dont nous pourrons vérifier l'exactitude pour ce qui concerne Brasparts, qui est en effet tout en collines tourmentées et en vallons profonds.

Le bourg était vieux autrefois; il s'est tout rajeuni et s'est donné la physionomie d'une petite villette de bons rentiers et de commerçants opulents. L'église porte à sa façade Ouest la date de 1551; nous remarquerons le clocher élégant, avec sa tourelle d'escalier, le porche de 1589, le joli petit calvaire et l'ossuaire qui l'avoisinent; à l'intérieur, les statues de Notre-Dame et de saint Tujean, l'autel du Rosaire, les sculptures de la chaire à prêcher et le vieux vitrail de la Passion au pan Nord-Est de l'abside.

Il y a vingt ou trente ans, Brasparts possédait une vieille halle, chef-d'œuvre de charpenterie ancienne, très curieuse à voir, semblable à celles qui ornaient les villes de Lesneven

et du Faou. Désormais, pour trouver les vieilles constructions de ce genre, il faut aller au Faouët ou à Plouescat.

Continuons notre pérégrination. Prenons la route de Morlaix jusqu'à l'embranchement du chemin de Saint-Rivoal. Tout près se trouve un groupement triple de maisons, connu sous le nom de Château-Noir, puis un camp romain qui a dû en premier lieu porter cette appellation. Dans le champ qui a remplacé le camp, on a fait disparaître des levées de terre et des maçonneries. Dans les abords du village on voyait autrefois des substructions, des pans de murs, des tuiles et beaucoup de blocs de scories de fer.

Si l'on veut voir un beau dépôt de ces scories, on n'a qu'à poursuivre à un demi-kilomètre plus loin, dans une garenne à l'Ouest de Rün-ar-Voualc'h. Il y a là un tertre qui a été exploré par M. Joncour, de Brasparts, et qui contient plus de 50 mètres cubes de ces résidus, indices certains d'anciennes fonderies. Étaient-elles préromaines, romaines ou du moyen-âge ?

Des vestiges bien plus nombreux existent à l'Est de la commune, à Bodriec, où l'on trouve de grands amoncellements de scories, la trace des anciens fours et les étangs pour laver le minerai, voire même l'emplacement des habitations des ouvriers.

Cette digression finie, quittons la grand'route. Le vieux chemin, au lieu de passer à l'Est du Saint-Michel pour longer les bords du Yun-Elé, escalade la montagne, droit vers le Nord. Il faut gravir une pente assez raide au milieu des cailloux roulants et des fosses profondes, ravinées par des eaux parfois torrentielles. Arrivé au sommet, on est sur un plateau assez étendu, et l'on voit au loin le chemin s'avancer, à travers la montagne aride, vers Bodenna, Roquinarc'h, Roudouderc'h, noms aux consonnances étranges, en analogie avec la nature qui leur sert de cadre.

Après avoir rencontré le « Chemin du Comte », antique

voie féodale frayée en pleine montagne sur un parcours de plusieurs lieues, et qui séparait autrefois les deux comtés de Léon et de Poher, comme elle limite aujourd'hui les arrondissements de Morlaix et de Châteaulin, la voie se perd sur une garenne, mais réapparaît bientôt, très large et fortement creusée, à la descente de Roudouderc'h (1), gros hameau perdu dans ces fauves solitudes, sur le versant Ouest de Toussaines, le plus haut sommet de l'Arrée après le Mont Saint-Michel. La remarque a déjà été faite que les lieux nommés Roudour se trouvent tous situés sur les points où un vieux chemin traverse à gué un ruisseau. Ici, en effet, à un kilomètre au-dessous du hameau, on franchit, au milieu d'un immense cirque pierreux et desséché, tapissé de genêts nains et de bruyères, l'Elorn encore naissant, à peine sorti des marais du Roz-du, et qui décrit bientôt au Nord un brusque crochet pour s'échapper des montagnes par la sauvage gorge du Hengoat.

Devant nous se dresse une haute crête schisteuse, bizarrement déchiquetée en saillies aiguës. Notre voie l'attaque résolument de front. Il y a là une montée assez courte, mais rude. Il faut reconnaître que les créateurs de cette route ont habilement choisi, pour lui faire passer les montagnes, l'un des endroits les moins élevés de cette partie de la chaîne. L'altitude est seulement de 283 mètres, alors que les sommets voisins ont des cotes bien supérieures, 324, 344, 368 mètres. D'ailleurs, les quelques fatigues de l'ascension sont amplement rachetées par la vue merveilleuse qu'on découvre du faîte, en même temps qu'un souffle vivifiant et frais vient caresser le front. Le regard embrasse les riches campagnes léonaises, étalant au pied des montagnes leurs cultures, leurs champs, leurs bois, leurs vallées baignées

---

(1) N'est-ce pas le *Rudheder* du cartulaire de Landévennec ? p. 161. XXXIV.

d'ombre et de lumière, leurs cent clochers à jour émergeant des verdures, jusqu'à la mer traçant sur l'horizon un demi-cercle d'eau bleue. De là, les pèlerins du *Tro-Breiz* pouvaient apercevoir, par des temps dégagés, la flèche du Creisker marquant Saint-Pol-de-Léon, le but de leur voyage.

Presque au sommet se trouve plantée sur un tertre, à gauche du chemin, une croix dite Croas-Mélar. Le Christ est ancien, mais le fût a été remplacé en 1901, lors d'une mission, et des inscriptions bretonnes et françaises couvrent les quatre faces du dé. L'une d'elles demande au Sauveur de protéger toute la contrée qu'il domine, et d'en bénir les habitants, ainsi que leurs trépassés. Cette croix doit sans doute marquer l'endroit qui vit au sixième siècle un fait miraculeux relaté dans la *Vie de Saint Méloir* publiée par M. de Gouvello (1). Après avoir égorgé le jeune prince Mélar ou Méloir au château de la Boissière, près Lanmeur (vers 538), Kerioltan lui trancha la tête et l'emporta à Quimper pour la présenter au tyran Rivod. On sait comment la colère divine châtia les deux misérables. Le corps de Mélar, inhumé à Lanmeur, y fut la cause d'un grand nombre de guérisons miraculeuses, dont le renom attira bientôt autour de sa sépulture des foules de pèlerins. Le chef du jeune martyr, vénéré à Quimper, accomplissait aussi les mêmes prodiges, mais ce partage des reliques devint l'objet de contestations et de querelles entre les populations de Domnonée et de Cornouaille, chacune d'elles voulant posséder le précieux corps dans son intégrité. Pour apaiser la discorde, une assemblée d'évêques, de moines et de pieux laïques, résolut de s'en remettre au jugement de Dieu. Selon la décision prise, le clergé et les fidèles de Quimper

---

(1) *Revue historique de l'Ouest,* documents, IIIe année, 1887, p. 105 à 149. M. de Gouvello a extrait sa documentation du texte du P. du Paz et d'une vie inédite du saint, remontant au XIe siècle, trouvée par dom Plaine à Meaux.

et de Lanmeur se mirent en chemin pieds nus, après un jeûne de trois jours, en portant le chef et le corps du glorieux saint. Ils se rencontrèrent sur les frontières de leurs deux pays, à l'endroit où la route franchissait les montagnes d'Arrée, et, ayant placé les reliques à une certaine distance l'une de l'autre, ils se mirent en prières, attendant que le saint voulût bien manifester sa volonté par quelque miracle. Une foule immense assistait à l'épreuve, invoquant Dieu à grands cris, et récitant l'oraison dominicale. Tout à coup, aux yeux de la multitude, la tête s'éleva dans les airs et vint rejoindre le corps. C'était un signe non équivoque que Mélar voulait reposer tout entier dans son tombeau de Lanmeur. A cette vue, les Domnonéens se répandirent en actions de grâces et en acclamations joyeuses ; ils rentrèrent chez eux triomphants avec leur trésor, tandis que les Cornouaillais s'en retournaient les mains vides, attristés et déçus. Ce grand prodige arriva le quatorzième jour de mai. En commémoration, une chapelle fut construite peu après au lieu qui en avait été le témoin, et chaque année, à pareille date, une quantité de fidèles venaient visiter ce sanctuaire, auquel ils laissaient de belles offrandes. Ce pèlerinage dura jusqu'à ce que les possesseurs du terrain s'avisassent de piller les offrandes et de molester les dévots du saint. Ceux-ci ne revinrent plus ; l'oratoire abandonné tomba en ruines. Mais les témoins du miracle voulurent en conserver au moins le souvenir, et plantèrent deux énormes poteaux aux endroits où la tête et le corps du saint avaient été déposés pour l'épreuve de Dieu. Le peuple les appela les poteaux de Saint-Mélar. Peut-être la Croas-Mélar indique-t-elle l'emplacement de l'un d'eux. Cette circonstance explique pourquoi le culte de l'innocente victime de Rivod est répandu dans ce coin du Léon, où l'on trouve, à trois kilomètres à peine, la chapelle ruinée de Lestrémélar, et à dix kilomètres l'église de Loc-Mélar, décorée de

sculptures et de tableaux figurant les scènes de sa vie et de son martyre.

A gauche de la croix, près du vallon de l'Elorn, s'aperçoit parmi un bouquet d'arbres le village de Kerfornédic, mentionné dans la charte de 1160 en faveur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, sous le nom de *Kaerfornerit in Commana*. C'est le centre primitif des possessions de l'ordre de Malte dans cette paroisse, qui furent plus tard appelées « le membre du Mougault » et dépendirent de la commanderie de La Feuillée. Il subsiste, à Kerfornédic, plusieurs maisons anciennes, dont l'une, avec ses murs d'appareil soigné, ses portes cintrées, ses étroites fenêtres garnies de barreaux de fer, son puits abrité par l'auvent qui protège le portail, a encore, semble-t-il, un certain caractère monastique. Près d'elles, un autre bâtiment, à ouvertures gothiques, a été remanié. Ces diverses constructions bordent une vaste cour en pente que fermaient des murailles, aujourd'hui ruinées.

Le village du Mougault, situé sur la route même de Quimper, entre Kerfornédic et Commana, devint ensuite le chef-lieu de l'établissement des Hospitaliers dans la région. Ils y établirent probablement un hôpital pour recueillir les voyageurs et les pèlerins, fatigués d'avoir traversé la montagne, et construisirent une chapelle dont on voit encore les restes. Jusqu'au Mougault, le vieux chemin, pierreux et raviné, dégringole de biais les pentes, en s'inclinant vers l'Est. Aux fougeraies desséchées, aux mornes landes brûlées par le soleil et le vent, succèdent des verdures de prés et de taillis, quelques champs de céréales, puis l'on rencontre, tout au bord de la vieille voie, un magnifique dolmen de quatorze mètres de longueur, nommé al Lia-Ven (la loge de pierre). Il mesure intérieurement 1 m. 60 de hauteur sous plafond.

Un peu plus loin, on voit un groupe de trois moulins

pittoresquement échelonnés près d'un étang, dont la chute d'eau rebondit en écume sur les vieilles roues ruisselantes et noircies. Il y a là un joli site de feuillage et d'eau courante, délicieux à rencontrer au sortir de la montagne. L'un de ces moulins s'appelle encore le moulin de la Commanderie. Ensuite se montrent à gauche les ruines de la chapelle de Saint-Jean-du-Mougault, qui trempent dans une sorte de marécage. Cette chapelle, bâtie au quinzième ou au seizième siècle, fut restaurée en 1659, date inscrite sur le pignon Ouest. Elle se compose d'une nef et d'un bras de croix, à droite, auquel est accolée une petite sacristie. La maîtresse fenêtre a des restes de meneaux flamboyants. Une autre fenêtre éclairait l'aile latérale, et une troisième, garnie d'un meneau unique soutenant un tympan à trois lobes, est ouverte dans la façade Nord, garnie de contreforts peu saillants. Les plantes sauvages ont envahi tout l'intérieur. Au-dessus du portail se voit un écusson portant des pièces héraldiques difficilement reconnaissables, qu'on pourrait peut-être identifier en consultant la liste et les armoiries des commandeurs de La Feuillée données par M. l'abbé Guillotin de Corson. Devant la chapelle est la base d'une croix renversée, dont le fût gît en morceaux, et un peu à droite, il y a une belle fontaine formée d'un grand bassin carré avec mur d'enclos, bancs de pierre pour le repos des pèlerins, et, dans le fond, niche vide. Le joli retable de bois sculpté, style Louis XIII, qui ornait le maître-autel, a été transporté dans la chapelle du cimetière de Commana, ainsi que la statue gothique de saint Jean.

A la sortie du Mougault, on coupe l'ancienne grand'route de Landerneau à Carhaix, et l'on atteint le bourg de Commana, posé sur le haut d'une colline, en face de l'impressionnante perspective de l'Arrée. L'église est vraiment monumentale, avec son grand clocher de 1592, son riche porche de 1645-1653, son abside toute agrémentée de clo-

chetons ; à l'intérieur, on aura surtout à admirer les fonts baptismaux, 1656-1682, et l'incomparable autel de sainte Anne, le plus riche retable à colonnes torses et à arabesques de la région, 1662. Pour bien affirmer que nous sommes réellement ici sur le parcours du vieux chemin de Quimper à Morlaix et à Saint-Pol, il suffit de rappeler la déclaration faite par le recteur, M. Podeur, le 16 mars 1766, où il dit que son bourg est situé sur le chemin de Morlaix à Quimper (1).

Au Nord de Commana, notre voie parcourt un pays tourmenté, coupé de vallons agrestes, hérissé d'énormes dentelures rocheuses ou jonché de blocs erratiques tantôt isolés, tantôt superposés de la manière la plus étrange. A trois kilomètres du bourg, on croise à droite l'ancienne avenue du château du Bois de la Roche, près d'un étang endormi sous son vert manteau de plantes aquatiques. Ce château était possédé au quinzième siècle par la famille de Kermellec, qui le transmit aux Cornouaille ; il appartint ensuite aux Bouvans et aux Coatarel. Il a été presque entièrement démoli, à part un étroit corps de logis à porte gothique, grandes fenêtres et petite rosace ogivale. Au centre de la vieille cour pavée existe une vasque de granit, garnie d'écussons frustes. Du côté du jardin se voit, encastré dans le mur, un écusson aux armes alliées de Guillaume de Cornouaille et de sa femme Marguerite de Kerriec, seigneur et dame du Bois de la Roche en 1502. Un autre écusson moderne porte le sautoir héraldique des du Laurens de la Barre, possesseurs actuels du lieu, et sur une pierre provenant d'une croix, qui est posée sur la balustrade du perron, se trouvent les armes des Coëtlosquet, pleines et mi-parti de Simon de Keranot.

---

(1) *Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et d'archéologie, article : Commana.*

Au Nord-Ouest de la ferme, dans un champ bordant la route, sont des substructions gallo-romaines. La terre est remplie de fragments de poteries et de vases samiens, de morceaux de tuiles et de briques à rebords droits, ayant dû servir de conduite d'eau. Dans l'un des angles d'une construction détruite, on retrouve des rouleaux de terre cuite longs de neuf centimètres et percés dans toute leur longueur d'un trou cylindrique. C'étaient des cylindres isolant les uns des autres les tuyaux de chaleur surgissant d'un hypocauste. En tout cas, la présence sur notre voie d'une villa gallo-romaine est un jalon propre à repérer cette partie du parcours où le vieux chemin, resserré, sinueux, transformé en route vicinale, a perdu à peu près tout caractère.

On traverse la Penzé sur un pont de pierre tout récent, puis l'on coupe le chemin de Plounéour-Ménez à Loc-Eguiner, qui, sous sa forme modernisée, n'est rien autre chose que la grande voie romaine de Carhaix à Plouguerneau. Au carrefour s'élève une vieille croix de pierre (1). On passe ensuite, à travers une région accidentée et à demi-inculte, près des hameaux de Kerandraon, de Kergaër (à un kilomètre et demi au Nord-Ouest, au bord du Coatoulsac'h, village de la Boissière (2) et de Kervern. Ce dernier possède un vieux manoir précédé d'un double portail à meurtrières offrant la date de 1610 ; sur le pignon de l'édifice principal est celle de 1647, mais la construction n'a rien de remarquable.

Un kilomètre plus loin, à la rencontre d'un vieux chemin

---

(1) M. Livinec, de Morlaix, me signale à 1500 mètres du carrefour, à gauche en allant vers Loc-Eguiner, une borne renversée de 1 m. 50 de longueur, en forme de tronc de cône allongé, et qui paraît être une borne romaine.

(2) Où l'une des pièces de terre est dite *Goarem ar Coz-Castel* (la garenne du vieux château). Plus près de la route, à droite, hameau de Lamarc'h, appelé dans des titres du xv^e^ siècle, le manoir de *Tour-Lan-ar-marc'h*.

venant de Plounéour-Ménez, il y a une belle croix à personnages. Le Christ, mutilé, est accompagné de la sainte Vierge, saint Jean, saint François d'Assise montrant ses stigmates, et sainte Marguerite foulant aux pieds un dragon hideux. Sur le socle sont gravés les noms des donateurs :

YVON : IN/ISAN : MA/RIE : MADEC (1).

A peu de distance de cette croix, sur le versant d'une haute colline parsemée de blocs granitiques, se montraient il y a quelques années les ruines de la chapelle de Saint-Donoal. Elle existait déjà en 1459, d'après les aveux de la terre de Lesquiffiou, mais elle avait été reconstruite dans les premières années du dix-septième siècle, avec des matériaux de choix soigneusement appareillés et avait alors échangé son vocable breton contre celui de saint Donat, évêque d'Arrezo. C'était un édifice à une seule nef, dont les portes étaient ornées de moulures Renaissance très simples. Un fin et léger clocheton surmontait son pignon Ouest. Abandonnée depuis longtemps, elle avait déjà, lorsque je l'ai visitée, perdu toutes ses statues, mais on y voyait des poutres à engueulements et des restes de sablières, avec figures d'anges tenant des écussons. Cette chapelle est aujourd'hui rasée de fond en comble ; on n'a laissé debout que la croix voisine, de facture gothique, qui porte les statues du Christ, de la sainte Vierge, de la Madeleine agenouillée, de saint Donat en évêque, bénissant, et de saint Hervé accompagné de son petit guide Guiharan.

La route descend ensuite en laissant à droite le hameau de Gorréploué, au Nord duquel M. Flagelle a signalé, dans un chemin creux, un gisement de tuiles à rebord. On remarque à droite, appuyée au talus, une croix pattée, brisée

---

(1) Ces deux époux vivaient en 1630 ; ils tenaient à convenant, sous le seigneur de Lesquiffiou, le manoir de Kervern. Ils étaient morts en 1657. (Arch. de Lesquiffiou).

en deux et surmontée d'une statuette mutilée du Christ, puis, après avoir passé un ruisseau, on atteint la chapelle de Christ, voisine du bourg de Pleiber-Christ qui en a pris le nom pour se distinguer de Pleiber-Saint-Thégonnec. Actuellement, aucune confusion n'est possible, cette dernière paroisse n'étant plus connue que sous le nom de son saint patron. Dès le douzième siècle, le Christ était un prieuré de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer, au diocèse de Saint-Malo. Une bulle du pape Alexandre III, donnée en 1163 pour ce monastère, mentionne parmi ces dépendances « *villam Christi de Pleyber cum appendiciis suis* (1) ». La chapelle a été rebâtie en 1822. Une inscription encastrée dans le jambage de sa porte latérale apprend qu'elle avait déjà été remaniée au dix-huitième siècle : LORS : FA : P : MARTIN : ET : Y : POULIQUEN : 1747. Son mobilier est également tout moderne. Au bord de la route, il y a une vieille croix dont le socle porte une inscription en caractères gothiques très effrités, et la date de 1536. L'un des deux personnages qui accompagnaient le Christ a disparu ; l'autre est saint Hervé conduit par Guiharan. Derrière se trouve une Pitié ; aux pieds du Christ, on lit la date de 1574. La fontaine consacrée ne remonte qu'à 1736 ; son canal d'écoulement, coudé à angle droit, offre trois petits bassins ronds disposés symétriquement.

Encore un kilomètre, et nous sommes à Pleiber-Christ, sur la grand'route de Morlaix à Quimper. Là, notre voie se bifurque ; l'un des embranchements continue vers Morlaix, sous le nom de Hent Kemper. Tout à fait abandonné, mais bien conservé et très large, il passe au manoir de Kerjézéquel, à la croix des Justices de Lesquiffiou, au manoir du Treuscoat, à Kerivin, à Traonarvilin, et monte vers l'église de Saint-Martin de Morlaix, sous laquelle il rejoint la voie

---

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne,* t. VI, p. 278.

de Brest. Tandis que cette branche prolonge vers le Nord-Est la direction générale suivie depuis les montagnes d'Arrée, l'autre rameau s'incline légèrement au Nord-Ouest et quitte Pleiber en traversant les landes marécageuses et nues où s'est établie la station du chemin de fer. On l'appelle toujours Hent Castél (la route de Saint-Pol) (1), et, en effet, elle court droit vers cette ville. Nul doute donc qu'elle n'ait été suivie par les pèlerins du *Tro-Breiz*. A remarquer que Pleiber, éloigné de Brasparts d'environ vingt-cinq kilomètres, devait être le terme d'une des étapes, « la couchée », des pieux voyageurs, qu'une distance à peu près égale, vingt-deux kilomètres, séparait encore de la capitale du Léon. Une des maisons du bourg se nomme le Porz-Ru (la Cour Rouge) et ce nom significatif, cité dans des actes du xv^e^ siècle, semble indiquer, soit un établissement gallo-romain, soit plutôt une léproserie ou une aumônerie fondée à l'intention des pèlerins. Une des pièces de terre qui en dépendent se nomme encore, d'ailleurs, Parc-an-Hospital.

En marche donc par le Hent Castel. Nous traversons bientôt le vieux hameau de Lemlac'h, perdu dans de mornes garennes. A un kilomètre sur la gauche se trouvent, au-dessus de la gorge profonde creusée par le ruisseau du Dour-Ruz, les vestiges du château de la Roche-Héron, démoli, paraît-il, pendant les guerres de la Ligue. C'était une place forte, et les anciens aveus rapportent que les vassaux de la seigneurie jouissaient du privilège d'exemption de tous droits aux foires et marchés de Morlaix, à cause du service de guet et garde qu'en temps d'hostilités ils devaient faire au château (2). De ce château, on ne voit plus

---

(1) J'ai vu dans les archives de Lesquiffiou des titres de propriété du dix-huitième siècle où cette voie est nommée : *Le vieux chemin de Quimper à Saint-Pol*. D'autres titres des xvi^e^ et xvii^e^ siècles l'appellent : *Le grand chemin de Pleyber à Léon, le grand chemin de Penzé, etc.*

(2) *Bretagne contemporaine, Finistère*, p. 86.

que l'assiette, bordée à l'Est d'une large douve, et à l'Ouest surplombant presque sur le ravin ; quelques pans de murailles dessinent au pourtour la forme d'une enceinte ovale flanquée de tourelles.

Nous croisons, peu après Lemlac'h, une vieille voie venant devers Morlaix, et qui paraît avoir été importante. Serait-ce l'ancienne voie du Faou ? Au carrefour, dé de pierre d'une croix détruite. A 300 mètres à gauche, est le curieux hameau de Penvern, avec ses vieux logis de tisserands à escaliers extérieurs. Nous atteignons la route actuelle de Morlaix à Brest, près de Keravézen, à un carrefour où tombe un autre vieux chemin qui conduisait à la chapelle de Saint-Aler ou Saint-Eloi, à peine éloignée d'un kilomètre. Cette chapelle vient d'être démolie ; aussi est-il bon d'en dire quelques mots ici, pour en conserver au moins le souvenir. Sous sa dernière forme, elle ne remontait pas à l'époque du *Tro-Breiz*, mais elle avait remplacé un oratoire plus ancien, dont les aveus de la terre de Lesquiffiou font mention en 1459. C'était une construction du dix-septième siècle, avec clocheton sur le pignon Ouest, portes moulurées dans ce pignon et dans la longère Sud, fenêtre cintrée au chevet, et chapelle latérale à gauche du chœur. Deux statues ornaient le maître-autel de pierre, un saint Eloi et une Vierge-Mère. A droite, dans une armoire à volets, était une grande statue du saint patron, brandissant un marteau, et tenant sa crosse de la main gauche. Il ne restait plus qu'un des volets, offrant quatre médaillons peints : Premier, saint Eloi forgeant en présence du roi Dagobert, reconnaissable à sa couronne et à son sceptre surmonté d'une fleur de lis ; — deuxième, le saint ferrant le pied d'un cheval, après l'avoir détaché préalablement, pour plus de facilité. L'animal attend sur trois pattes la fin de l'opération, tandis qu'un homme lève les bras au ciel en signe d'étonnement ; — troisième, le saint semble repousser les offres d'une

dame richement vêtue ; — quatrième, il est sacré évêque de Noyon par deux prélats qui lui posent sur la tête une mître épiscopale. Au haut du volet, deux écussons ovales accolés, timbrés d'une couronne comtale, portaient les armes de Lesquiffiou : *d'argent à trois souches déracinées de sable*, et de Kersauson : *de gueules au fermail d'argent ;* au bas était la date de 1701. La maîtresse poutre soutenait un Christ en croix. Dans l'aile latérale, il y avait un autre autel de pierre et une Vierge-Mère gothique, assise et couronnée. Sur la muraille de gauche, on distinguait des restes de peintures datées de 1730, entre autres un grand encadrement contenant les instruments de la Passion. Sur le placitre s'élève encore une haute croix de pierre, couverte de lichens et de mousses ; son croisillon supporte le Christ, saint François d'Assise montrant ses stigmates, saint Pierre tenant sa clef, sainte Madeleine avec son vase de parfums, et derrière, saint Eloi armé de son marteau. Cette chapelle était sur une vieille voie allant, semblerait-il, de Morlaix au Faou (?), par Loc-Eguiner et Sizun. Son carrefour avec le chemin du *Tro-Breiz* est marqué par une petite croix de granit.

Un peu plus loin, nous trouvons le grand vieux village de Coatilézec, ancienne seigneurie possédée en 1334 par Hervé de Quoetiraezeuc, chevalier, et Agayce, sa femme (Arch. de Lesquiffiou). Les Penhoet la transmirent ensuite aux Kerguennec, aux Le Borgne de Lesquiffiou et aux du Dresnay. Les traces du vieux château sont encore apparentes en face du hameau, sur la rive droite de l'étroit vallonnet que rafraîchit le ruisseau de Trépompé. Ses vestiges consistent en une terrasse carrée, environnée d'un talus peu saillant ; cette esplanade peut avoir vingt mètres de côté ; son relief, insignifiant du côté Est, où elle se trouve dominée par une prairie en pente, est plus marqué au Nord et au Sud, et surtout à l'Ouest, vers le ruisseau, duquel la sépare une

sorte de douve marécageuse. Le retranchement de Coatilézec est demeuré jusqu'ici à peu près inconnu, sans doute en raison de sa médiocre importance ; cependant, l'existence en cet endroit d'un ouvrage fortifié se trouve attestée, en tant que besoin, par le nom même de la pièce de terre où il se trouve, dite Prat-Goarem ar Coz-Castel. Sa position lui permettait la surveillance d'un double recoupement de voies, celles de Saint-Pol et de Brest, au Nord.

Tout près de Coatilézec, on rencontre l'ancienne route de Morlaix à Brest au-dessus de la vallée du Coatoulsac'h, combe profonde et déserte qui fut jadis le théâtre de guet-apens nocturnes, de vols à main armée, de pilleries et d'assassinats, et qui en a gardé un renom sinistre. La route dévale d'un trait jusqu'à la rivière, avec une de ces déclivités dangereuses dont ne s'effrayaient pas les ingénieurs du dix-huitième siècle, puis escalade d'une seule haleine le versant opposé, et semble brusquement finir sur la crête, au ras du ciel. Cinq cents mètres plus loin, nouveau carrefour. Cette fois, c'est la voie romaine de Morlaix (ou plutôt d'Yffiniac) à Brest que nous croisons, beau grand chemin qui resta jusqu'au règne de Louis XV le seul moyen de communication entre le célèbre port bas-breton et toute la partie Nord de la province, de la France même y compris Paris. Abandonné à cette époque, lorsqu'on ouvrit, sur les ordres du duc d'Aiguillon, tout un réseau de voies stratégiques et rectilignes, il apparaît encore par places, à droite de la vieille route déclassée, désertée à son tour, et montre des tronçons de chaussée solide, feutrée d'un tapis de fine herbe roussie où le rare passage de quelques charrettes de meuniers laisse à peine de traces.

Après le carrefour, la voie oblique un peu à droite, passe au Palais, vieille ferme au Sud de laquelle on a trouvé, paraît-il, il y a plus d'un demi-siècle, des substructions

anciennes, puits, caves et murs (1), puis à Trépompé, gros village d'une dizaine de feux, jadis chef-lieu d'une des cordellées ou fréries de la paroisse de S^{t}-Martin-des-Champs. Il dépend actuellement de la commune de Sainte-Sève, ancienne trève de cette paroisse. Dans une courte vie de saint Tugdual, écrite vers la fin du sixième siècle, par son disciple saint Louénan, on lit que le saint, venu en Armorique avec sa mère Pompaia, sa sœur Sena ou Seva, une pieuse veuve, nommée Maëlhen, et une troupe nombreuse de disciples, de laïques et de serviteurs, reçut, vers 530, du roi de la Domnonée Deroch, trois domaines, situés dans le territoire dit alors *pagus Doudur,* et compris entre le Kefleut et le bas cours de l'Elorn. Ces domaines se nommaient, selon saint Louénan, Trépompac, Sant-Seguo et Tregurdel (2). Le premier est très certainement Trépompé, où saint Tugdual établit sa mère, et qui en prit le nom (Tref-Pompée). Le second avait pour centre le bourg actuel de Sainte-Sève, appelé toujours en breton par ses habitants *Sant-Seo*, du nom de leur patron primitif, qu'ils savent fort bien différencier de *Santez-Seva*, ou Sainte-Sève. Quant au troisième, on pourrait peut-être y voir Tréoudal, manoir situé non loin, sur le bord du Kefleut.

La tradition dit que sainte Pompée mourut dans sa retraite du Léon, et que son corps fut plus tard transporté à Langoat, près de Tréguier, où on lui éleva dans l'église un beau tombeau de marbre qui subsiste encore. Trépompé devint seigneurie au moyen-âge ; la famille qui en tirait son nom se prétendait issue de la même race royale que Tugdual, Pompée et Sève. Dès le quinzième siècle, elle se fondit dans les Coëtnempren, et la terre de Trépompé a passé

---

(1) A. de La Herblinays. — *Promenades à travers le Pays de Morlaix, 1908,* p. 17.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne,* I, 357.

depuis aux Blanchard, Héliès de Crechelez, Léon de Tréverret et Forestier. La chapelle de Saint-Pompée a disparu sans laisser de traces, à part le dé brisé en deux d'une croix érigée autrefois près de l'entrée du manoir. Ce manoir a subi le même sort; il n'en subsiste que deux ou trois maisons, plus délabrées qu'anciennes, avec quelques portes cintrées et des débris de murs d'enceinte. La situation sur la voie du *Tro-Breiz* du très ancien village de Trépompé est significative; il faut noter aussi que Sainte-Sève est sur la voie de Morlaix à Brest, et Tréoudal, à proximité de la voie de Morlaix à Quimper.

Au sortir de Trépompé, le Hent Castel redevient chemin vicinal sur la longueur d'un kilomètre, puis, à la hauteur du manoir de Penanvern, il reprend son caractère pittoresque de vieille sente herbeuse et infréquentée. C'est là un des plus jolis points de son parcours, depuis Pleiber jusqu'à Penzé. Des hêtres vigoureux lui font une fraîche voûte de feuillage, où l'on marche à l'abri du soleil, sur le gazon et la mousse; à gauche, à l'entrée de l'ancienne avenue de Penanvern, sont les ruines d'une vieille croix gothique renversée. Le dé a été déraciné de son piédestal et gît à côté, encore surmonté de la moitié d'un fût octogone; l'autre moitié, appuyée sur la marche du socle, offre une image du Christ, grossièrement taillée et très fruste. Cette croix a dû être érigée par la famille Guingamp, qui possédait Penanvern au seizième siècle. Le manoir actuel, reconstruit à l'époque de Louis XIII par la famille du Louët, est aujourd'hui converti en ferme. Il n'est peut-être pas inutile de noter ici, bien qu'elle ne se rattache en aucune façon au pèlerinage des Sept-Saints, la tradition d'après laquelle le jeune Napoléon Bonaparte, alors élève de l'école de Brienne, serait venu en vacances à Penanvern, avec son protecteur Louis-Charles-René, comte de Marbeuf, lieutenant général des armées et gouverneur militaire de la Corse, à qui apparte-

nait alors ce manoir (1). La même légende se retrouve dans le Morbihan, au château de Callac, autre propriété du comte de Marbeuf, et expliquerait, si quelque document la confirmait, la sympathie du grand capitaine pour la Bretagne, « ce pays des bons prêtres, des bons soldats, des bons serviteurs. »

En quittant les futaies de Penanvern, la voie pénètre dans une immense lande d'ajoncs et de bruyères, qui s'étendait jadis de la forêt de Cuburien à la rivière de Penzé, et qui, bien qu'entamée de tous côtés par la culture, étend encore sur des centaines d'hectares sa végétation courte et drue, tour à tour, selon les saisons, rutilante d'or, brodée de pourpre, desséchée et flétrie. L'espace de trois kilomètres, on traverse du Sud au Nord ce plateau désert et inculte, planté çà et là de quelques pins isolés, d'une maigre venue. Tantôt les ajoncs et les ronces ont tellement envahi le vieux chemin, qu'à grand peine peut-on suivre le sentier frayé par les très rares passants ; tantôt, au contraire, la voie brusquement se dégage et se dilate en une sorte d'avenue triomphale, large de 20 mètres et plus. Ce trajet n'est pas sans charmes. Les bois de Kervéguen et de Lan-Penhoat ferment d'assez près l'horizon, au Nord et à l'Est, mais vers l'Ouest, on voit se creuser les vallées de la Penzé et du Coatoulsac'h, dominées par la vieille motte féodale de Castel-Douar, et plus loin, sur la ligne onduleuse des hautes terres de Guiclan et de Plouvorn, surgit un clocher que les pèlerins du *Tro-Breiz* ont dû saluer de bien des invocations, la fameuse tour de Notre-Dame de Lambader, ce chef-d'œuvre de l'ar-

---

(1) Une autre tradition plus surprenante fait de Penanvern le berceau même de Napoléon, qui y serait né des amours illégitimes du comte de Marbeuf et de Lætitia Ramolino. Cette légende, qui semble ne reposer sur aucun fondement réel, a été très sérieusement examinée et réfutée par notre érudit confrère M. Charles Chassé, dans la *Revue de la Semaine* (décembre 1921-janvier 1922).

chitecture gothique si heureusement rajeuni et consolidé. Au Sud bleuissent les crêtes des montagnes d'Arrée.

Au sortir de la lande, nous croisons de nouveau une voie ancienne, celle de Morlaix à Lesneven et à Plouguerneau. La route actuelle de Plouvorn lui a emprunté une partie de son parcours, mais ici, elle s'est inclinée à droite, pour circuiter prudemment dans la descente de la Penzé, tandis que le vieux chemin continuait sans déviation. Au carrefour, il y avait une croix, dont il ne reste plus que le socle, grande et haute terrasse carrée de près de trois mètres de côté, formée de blocs de quartz assez régulièrement superposés. N'était-ce pas une de ces Croajou-ar-Salud qu'on rencontre fréquemment en Bretagne, sur des points élevés, et où les fidèles en marche vers quelque pieux sanctuaire récitaient une prière en l'apercevant pour la première fois? On découvre, en effet, à plus de trois lieues de distance, la flèche du Creisker et les clochers de la cathédrale de Léon. Le calvaire a été renversé sous la Révolution par les soldats des généraux Canclaux ou Oshée. Un fragment de granit, qui semble en provenir, peut-être un tronçon du fût, se voit adossé au talus voisin. Nous sommes ici dans les anciens domaines des sires de Penhoet, et l'on apercevrait bientôt, en suivant à gauche la voie de Lesneven, les vieilles tours éventrées de ce château parant de leurs débris romantiques un délicieux paysage de prairies, d'eaux courantes et de futaies. Aussi est-il vraisemblable de croire que la croix fut érigée par les soins de ces puissants barons.

Ensuite, il n'y a plus, en fait de Hent Castel, qu'un étroit sentier encaissé et pierreux, qui dévale au flanc d'un coteau, parmi des taillis et des landes. A gauche, la voie apparaît par intervalles, creusant la lande d'un large sillon tout embroussaillé, et dessinant de chaque côté deux sortes de longs monticules ovales, dont l'un a été pris par M. de La Herblinays *(op. cit. p. 13)*, pour un tumulus.

Voici la nouvelle route de Plouvorn. De l'autre côté se continue notre voie, utilisée, pendant un kilomètre, par le chemin vicinal de Taulé. Elle s'en sépare bientôt, à gauche, et plonge au fond d'une petite coulée détrempée et verdoyante, où elle se transforme en lit de ruisseau. L'eau glisse, rapide et clapotante, sur les pierres bouleversées de l'antique chaussée romaine, qui doit être submergée depuis des siècles. Jadis, on s'embarrassait peu de semblables misères, et l'on barbotait bravement, à défaut de passerelles, dans l'eau et la bourbe des gués les moins commodes. Gâtés par la civilisation, nous sommes devenus plus difficiles en fait de chemins. Cet endroit est d'ailleurs le seul impraticable du vieux Hent Castel, depuis les montagnes d'Arrée jusqu'à Saint-Pol-de-Léon, et, après l'avoir franchi en se déchaussant — comme je l'ai fait, — on atteint tout de suite, par le plus frappant des contrastes, la blanche et poudroyante route nationale où passent en trombe, avec leur aveuglant sillage de poussière, les autos qui emportent les heureux touristes du vingtième siècle vers les merveilles de la « Ville Sainte. »

Maintenant, l'ancien chemin de Quimper n'est qu'une banale voie charretière, sans autre caractère que sa direction toujours rectiligne. Même, passé l'ancienne route de Saint-Pol au hameau de Croas-Hent ou Croissant, elle se rétrécit encore, en une sorte de « venelle » caillouteuse et très déclive. Elle laisse à gauche le hameau de Locmiquel, où les Templiers avaient jadis, selon la tradition, un établissement, et vient tomber en plein village de Penzé, entre la chapelle et sa fontaine, juste dans l'axe du vieux pont qu'a rendu fameux la *Foire des Mariages*.

A Penzé se confondaient les deux voies de Quimper et de Morlaix, qui n'en faisaient plus ensuite qu'une seule jusqu'à Saint-Pol. On trouve dans ce village des tuiles à rebord et des briques, indiquant l'existence d'un établissement gallo-

romain. Une clef de cuivre, découverte en 1825 dans un banc d'argile près de Penzé et conservée au musée de Morlaix, a la même origine. Au Moyen-Age, il y eut là un château, siège d'une seigneurie démembrée de la vicomté de Léon en faveur d'Alain, quatrième fils d'Hervé de Léon, seigneur de Landerneau, qui vivait vers 1200. La châtellenie de Penzé a passé ensuite aux Rohan, aux Tournemine, aux Kergroadez, Le Meneust de Bréquigny et de Morant. Au centre du hameau est la chapelle de Notre-Dame, reconstruite en 1789. Au-dessus du portail, un ange formant console tient un écusson aux armoiries des sires de Penhoet, qui doit provenir de l'ancienne chapelle, ainsi qu'un bénitier gothique. La statue de Notre-Dame de Penzé est une belle Vierge-Mère assise du quinzième siècle.

Au sortir de Penzé, le nouveau chemin va longer le bord de la rivière, mais la vieille voie escalade bravement la côte qui nous sépare du vallon de Pontéon. Au haut du plateau, nous laissons à droite l'ancienne avenue du château de Lanuzouarn, dont il ne subsiste plus que quelques pans de murs couverts de végétation, un colombier et une fontaine; à gauche, dans le vallon, sont les restes du château de Penanéac'h, seigneurie jadis importante. De ce même côté existait le prieuré de Notre-Dame de Locpréden, appartenant à l'abbaye de Saint-Mathieu.

Le hameau de Pontéon, autrefois animé par le passage des voyageurs, est désormais abandonné et semble rempli de tristesse. Sa vieille chapelle dédiée à saint Jean, devait faire partie d'un des membres appartenant à la commanderie de La Feuillée ; elle a complètement disparu, et on n'en trouve plus aucun vestige.

Remontons la pente qui se présente devant nous, puis dévalons vers le moulin de Kerbic ; la route par places est envahie par l'herbe, mais sa chaussée conserve encore le vieux pavé ou macadam en pierres rougeâtres. A notre

gauche se montrent les deux vieux manoirs gothiques de Mezhélou et de Kerbic. Maintenant les deux routes se confondent ; passons à la station de Kerlaudy, donnons un coup d'œil à la très longue et imposante avenue du château, et arrivons au hameau du Mouster, au nom significatif, mais qui n'a conservé aucune trace de sa vieille chapelle de Saint-Grégoire.

Bientôt on se trouve au haut d'une longue pente qui descend vers Saint-Pol et l'on a devant soi un paysage admirable : la vaste campagne, si riche et si cultivée, l'anse riante de Penpoul et la mer au loin ; les hauteurs du Champ-de-la-Rive et le grand parc boisé du château de Kernévez. Puis Saint-Pol, la ville aux clochers à jour, l'admirable Creisker, unique au monde, et les deux tours XIII^e siècle de la cathédrale. Un regard en passant au hameau de la Madeleine, autrefois habité par des cordiers, descendants des lépreux ; un souvenir à sa chapelle disparue ; longeons le parc de Kernévez, l'enclos du cimetière de Saint-Pierre, enfilons la rue Verderel ou des Avocats, et passons entre les deux piliers qui signalent l'emplacement de l'ancienne porte Saint-Guillaume, par laquelle les évêques faisaient leur joyeuse entrée dans la ville.

Nous frôlons les murs de l'église de N.-D. du Creisker, nous sommes au pied de son clocher, gloire de la Bretagne ; tournons à droite par la Grand'Rue, conservant encore quelques maisons originales du vieux temps.

Nous voici sur la grande place, en face de la cathédrale qui déploie devant nous son imposante façade méridionale, si bien relevée par son porche du XIII^e siècle et la majestueuse rose du transept. Entrons par le porche Ouest, gardé par la statue du saint Patron, et pénétrons dans cette nef toute fleurie et toute imposante pour aller vénérer ce qui nous reste de ses précieuses reliques : un os du bras et le chef glorieux de saint Pol Aurélien, qui transforma en ville

épiscopale le vieux castellum romain abandonné et désolé dans lequel il pénétra par la porte occidentale, et qu'il bénit et sanctifia en l'aspergeant, au chant des psaumes et des hymnes, avec l'eau de la fontaine connue sous le nom de Lenn-ar-Gloar.

CHANOINE ABGRALL.

LOUIS LE GUENNEC.

LE CAP SIZUN

A

L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

I

Le Cap Sizun a la configuration d'un triangle, dont le sommet, à l'ouest, se termine au Raz-de-Sein.

Le côté sud du triangle donne sur la baie d'Audierne ; le côté nord, sur celle de Douarnenez.

Deux falaises granitiques, hautes de 60 à 90 mètres, à pic, enclosent ces deux côtés du triangle sur presque tout leur pourtour. Les versants de ces falaises, sur les deux baies, ont disparu par affaissements, érosions, actions des vagues. Les deux autres versants se réunissent, sur toute la hauteur du triangle, en une vallée qui semble être, dit-on, un prolongement, par la vallée du Goayen, des bassins houillers de Cuzon et Kergogne, près de Quimper.

A l'est, la base du triangle est constituée, sur une longueur de dix kilomètres, par l'estuaire du Goayen et le vallon encaissé de Lespoul qui le prolonge, en ligne droite, vers le nord, jusque près du bourg de Beuzec. Cette base, du côté ouest, est bordée de hautes collines qui arrêtent le regard et isoleut le Cap du reste du continent. C'est là une ligne de défenses naturelles que les néolithiques ont franchies cherchant un refuge qui leur donnât, dans le présent et dans l'avenir, sécurité et moyens d'existence. Leur espoir n'a pas été déçu. La

situation du pays, sa configuration, ses ressources s'y prêtaient. Aussi l'occupation néolithique, dans le Cap Sizun, a été de longue durée et, sur tout son territoire, se rencontrent les vestiges de cette occupation.

II

Actuellement, l'aspect du Cap Sizun est nu : excellente condition pour une description topographique du sol.

Il n'en était pas de même autrefois. Le Cap Sizun est le dernier contrefort des Montagnes Noires, et la grande forêt de Névet le couvrait de ses hautes futaies. Même la Pointe du Raz, si aride aujourd'hui, avait ses grands arbres. La mer était au loin, séparée du continent par la plaine marécageuse, l'ancienne *Bretagne Paludéenne*. Mais, comme aujourd'hui, les vents d'ouest s'engouffraient dans les grottes, faisant bruire les *Méginou*, les *soufflets de forge*. Nous avons relevé les noms d'environ une centaine de grottes, autour du Cap Sizun, toutes inexplorées. Trois seulement, dont l'ouverture est à mi-hauteur de la falaise, ont montré des couches épaisses de cendre, restes d'anciennes occupations.

Sur les baies de Douarnenez et d'Audierne, les falaises sont dentelées d'éruptions granitiques qui forment autant de pointes isolées, surmontées, à leur extrémité, d'un mamelon rocheux. La mer a corrodé, à droite et à gauche, la gangue argileuse qui englobait l'éruption, de sorte que ces pointes ne sont reliées au continent que par une base étroite. C'étaient là des refuges en cas d'alerte ou de dangers pressants.

Ainsi le Cap Sizun offrait, aux néolithiques, comme moyens de sécurité, l'isolement par la mer et les hauteurs de la base, le mystère des forêts, les grottes et les pointes de rochers, à l'abri de retranchements.

III

La rivière qui coule de l'est à l'ouest, au fond de la vallée centrale du Cap Sizun, divise son territoire en deux parties principales :

Le versant nord de la vallée, comprenant les communes de Goulien et de Cléden, est abrité par la ligne continue de ses falaises qui s'étendent jusqu'à la pointe du Van, sur la baie des Trépassés. Exposé en plein midi, ce versant offre, cachés dans ses plis, des sites merveilleux et fertiles qu'on ne s'attend guère à trouver dans un pays d'aspect si aride.

Le versant sud comprend la plaine d'Esquibien et de Primelin, s'étalant jusqu'à la baie d'Audierne. C'est la principale région agricole du Cap Sizun, par son étendue, et, en grande partie, par sa fertilité.

A partir de Rugolva, près du bourg de Primelin, cette plaine s'incline vers la mer, pour se terminer à l'anse du Loc'h. Là se trouve une ligne de défense naturelle, parallèle et semblable à celle du Goayen : l'anse du Loc'h remonte vers le nord, traverse la vallée et se continue par un vallon encaissé qui coupe le versant de Cléden vers Penharn, mais sans entamer la falaise.

Au delà de l'anse du Loc'h, le plateau, qui constitue la commune de Plogoff, reprend, dans toute son étendue, l'altitude de 70 à 90 mètres, comme la falaise du nord du Cap, et constitue, à son extrémité ouest, la pointe du Raz.

Le thalweg de la rivière est situé au fond de la vallée centrale, en ligne est-ouest. La rivière avait son estuaire à la baie des Trépassés. Mais un soulèvement géologique, ou un apport maritime, forme en Cléden et Plogoff, entre Kervizinic et Kergaradec, une colline, *ar Vellen*, qui refoule vers l'est la partie basse de la rivière. Il en résulte deux courants d'eau, allant à l'encontre l'un de l'autre dans le même lit ; puls,

se réunissant, dévient, du nord au sud, pour former un estuaire commun et se jeter dans la mer, à l'anse du Loc'h.

La rivière est alimentée par des ruisselets qui coulent au fond de vallonets encaissés et verdoyants et coupant perpendiculairement tout le versant nord. Ceux qui se trouvent à l'ouest du Vellen se déversent dans l'étang des Trépassés.

Dans ces limites, une population pouvait, en toute sécurité, se livrer à tous les travaux qui lui donneraient les moyens d'existence.

IV

Les néolithiques occupèrent tout le Cap Sizun. Partout on trouve de leurs traces. D'où venaient-ils ? de contrées différentes, sans doute. La diversité minéralogique de leurs haches de pierres, indique la provenance de multiples contrées, origine, probable, de leurs possesseurs.

La fusion de ces divers groupes a créé un « modus vivendi », une civilisation, des usages que l'on trouve identiques, autant qu'on le peut juger, par les vestiges qu'ils ont laissés.

Leurs cantonnements étaient, pour la plupart, isolés sur les collines, à sous-sol granitique, le piétinement sur un sol argileux aurait rendu la fréquentation difficile.

Sur ces collines, on rencontre très souvent, et à proximité, ces quatre éléments :

1° L'habitation, sous le nom cadastral de *Budu, Ker-a-pudu,* etc. ;

2° Le *Karn,* indiquant incinération, retailles de silex, fragments de poteries et d'argile plastique : ossements brûlés ;

3° La pierre levée ;

4° Le tumulus et le dolmen.

Le cadastre de Primelin indique le plus grand nombre de

ce groupement d'indications. Mais dans les autres communes, deux ou trois de ces éléments font supposer l'existence ancienne des autres.

Un rite funéraire répandu dans beaucoup de sépultures était celui-ci : toutes les haches de pierre polies étaient neuves. Beaucoup étaient brisées intentionnellement et les fragments jetés dans la sépulture. L'instrument porte, dans son milieu, la trace du choc qui l'a brisé. Le choc était donné sur l'une des parois du monument.

Outre ces éléments réunis par quatre, et isolés, il y avait des groupements considérables de mégalithes : à Ros-Criben en Audierne ; à Lervily et Créac'h, en Esquibien ; au bourg de Primelin et au Castel ; à Plogoff ; Roz-Méringard (Montagne de Bon voyage) et Lescoff. Mais les groupements les plus importants se trouvaient, sur la falaise nord du Cap Sizun. De Beuzec à la pointe du Van, entre la voie romaine et le bord de la falaise, c'est une suite de dolmens et des files de grosses pierres provenant de monuments détruits et enchassés dans les clôtures des champs. Une autre ligne borde la route de Pont-Croix à Goulien, de la chapelle de Lannourek au bourg et tout alentour du bourg. Au delà, elle avoisine la Croix dite *Interidi* et tout le chemin de Lezoulien, Cléden possède aussi le dolmen de Penharn, signalé dans la charte LIII du Cartulaire de Landévennec. Les groupements de Ménez-Béziou, près de Brézellec, et surtout ceux de Kériolet, avoisinant l'occupation gallo-romaine de Troguer. C'est par multiples centaines que l'on compterait tous ces mégalithes longeant la baie de Douarnenez.

Le groupe de Kériolet est le plus important de tous. Un seul champ, d'une quarantaine d'ares, en était littéralement couvert. Malheureusement la plupart ont été brisés pour en utiliser les pierres.

De tous temps, les mégalithes ont attiré la curiosité et, sans doute, les chercheurs de trésors, les collectionneurs et les

archéologues en ont tenté l'exploration. La villa gallo-romaine de Troguer se servait, d'une hache de pierre, comme polissoir ; le dolmen de Penharn renfermait un fragment de poterie samienne. Les émigrés bretons insulaires des v^e^ et vi^e^ siècles, à leur arrivée dans le Cap-Sizun et à Saint-They, ont dû aussi s'arrêter devant les pierres de Kériolet, et chercher l'explication du mystère mégalithique. En face du plus haut menhir, ils discutèrent sur l'origine du monument et son histoire. Ne trouvant aucune solution, l'un deux s'écria : « Cette pierre seule la sait ! » — et le nom de *men gouïek*, la *pierre qui sait*, a été donné au menhir, malheureusement aujourd'hui détruit.

H. LE CARGUET.

Audierne, 26 octobre 1922.

QUIMPER AU XVIII^e SIÈCLE

NOTES ET DOCUMENTS (II)

État des rues et places de Quimper en 1766 (1)

« La salubrité de l'air dans une ville est un objet intéressant qui mérite toute attention : la procurer, c'est écarter les maladies, c'est conserver bien des citoyens. On a fait à Quimper les plus belles et les plus magnifiques promenades le long de la rivière et du quai pour y respirer un air bienfaisant ; mais il paroit que toute l'attention s'est portée sur les dehors ; l'intérieur de la ville est demeuréle cloaque le plus malsain, le plus infectant, capable, selon les meilleurs autheurs en médecine, de causer la peste dans les chaleurs d'un été.

« On a laissé s'établir, et on laisse subsister au centre et au-dessus de la ville, la poissonnerie et la boucherie. Dans la principale place de la ville (la place de Saint-Corentin), à l'entrée de sa cathédrale, est la poissonnerie. Est-ce pour honorer le très haut qu'on souffre à la porte de sa sainte demeure des objets aussy puants ? Est-ce pour le glorifier et pour édifier le public que l'on voit et qu'on entend, lorsque le Saint Sacrement sort ou entre porté pour les malades, pendant l'Office divin même, dans cette cathédrale où se desservent les cinq paroisses de la ville, les poissonniers se quereller, se battre, et blasphémer, et qu'on les souffre à

---

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 565 (fonds de l'intendance de Bretagne),

l'occasion de le faire ? Est-ce pour détourner les fidèles de fréquenter ce lieu saint, qu'on laisse subsister à son entrée les infections inséparables de la poissonnerie ? N'est-il pas surprenant qu'on ne cherche pas, qu'on n'apporte pas un remède à ces indécences, qu'on ne purge pas cette place des immondices de la poissonnerie.

« Mescloaguen, le quartier le plus élevé et le mieux airé de la ville, devroit-il être lieu de l'échaudoire ou de la tuerie des bestiaux dont tout le reste de la ville est infecté ?

« La rue de Saint-Nicolas, le bas de la rue des gentilhommes et la place Médard sont, d'un côté, les égouts de la boucherie.

« La rue du Guéodet, la place Mobert et la rue Saint-François, le sont au milieu, et, de la petite rue du Guéodet, le sang et les immondices se répandent de l'autre côté, le long de la place de Saint-Corentin jusqu'à la rivière, passant au devant de la cathédrale et de l'évêché.

« Le lieu du débit des viandes est dans les rues au centre et dans les principales de la ville, dans la rue du Guéodet, dans la rue Kéréon, dans la rue Obscure et autres sans aucune opposition, de sorte qu'on peut dire avec vérité que la boucherie est par toute la ville, et que toute la ville est en boucherie, puisqu'il n'est aucun quartier fréquenté qui ne se ressente de la boucherie par quelques portions de ses immondices et de ses vapeurs infectées. Après avoir parcouru l'enceinte des murs, on peut demander où est donc la ville.

« Il n'est pas possible de sortir des maisons sur les rues, de passer d'un quartier à l'autre, sans entrer dans l'infection provenant de la boucherie. Que de personnes y trouvent le principe de grandes maladies et souvent de la mort sans qu'on y fasse aucune attention et sans qu'on en devine la cause.

« Que servent donc de magnifiques promenades, si on ne peut y aller de la ville sans passer par la corruption des immondices de la boucherie ». (1)

---

(1) La communauté de ville avait déjà protesté contre cette situation deux ans auparavant (Délibération du 6 décembre 1764).

La Juridiction des Reguaires de Quimper [1]

« Les juges des reguaires de Quimper sont juges ordinaires du lieu.

« Cette juridiction s'étend sur la ville de Quimper, ainsi qu'elle est fermée de murailles, sur les faubourgs de la Magdelaine, des Reguaires, et de Kerfeunteun. La sénéchaussée royale, à laquelle le Présidial est uni, ne règne que sur le faubourg de la Terre au Duc dans lequel même les reguaires ont une rue très peuplée.

« Les trois quarts des habitants de Quimper ne connaissent au réel ni au personnel d'autre tribunal que celui des reguaires.

« La municipalité elle-même tient ses séances sous le proche fief de la juridiction des reguaires. Tous ses biens patrimoniaux, ses communes, ses douves, ses murailles, son église, ses magasins, la salle de ses assemblées sont au proche fief des reguaires. Elle ne peut guère avoir de procès à Quimper daus un autre tribunal que les reguaires. S'il se commettait un délit dans le lieu des séances du corps d'administration, ce délit n'aurait pour juges que les juges des reguaires.

« C'est par le titre de cette juridiction que Monsieur l'Evêque de Quimper se qualifie Seigneur temporel de Quimper. C'est par le titre de cette juridiction que Monsieur l'Evêque de Quimper est qualifié Comte de Cornouaille et Quimper est le chef-lieu du Comté de Cornouaille.

« Fondée pour un sénéchal, un alloué et un lieutenant comme les juridictions du Roi, la sénéchaussée des reguaires donne chaque semaine une très longue audience, quelquefois deux et trois. Il n'est pas sans exemple que chacune de ces audiences expédie trente, quarante et jusqu'à cinquante causes.

« La juridiction des reguaires à tous les droits de la haute

---

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 557.

justice. Elle a conservé le droit de connaître des crimes qui se commettent dans les rues et places publiques de Quimper. Elle a conservé même le droit de police dans une ville qui a un présidial. L'exercice de ce droit de juridiction n'est que suspendu, ou plutôt il n'est que partagé avec le présidial par un arrêt que ce dernier tribunal a obtenu en 1740, sur sa seule requête, parties non ouies ni appelées, et qui même est entrepris. Et cet arrêt même ordonne que les juges des reguaires seront appelés aux assemblées générales de police, qu'ils y auront la préséance sur les officiers municipaux, leurs justiciables.

« Les juges des reguaires ont leur banc à la cathédrale au-dessus du banc des officiers municipaux.

« Originairement démembrée du domaine des souverains de Bretagne, la juridiction des reguaires y jouit du rang de duché pairie ; elle est au niveau des juridictions du Roi par le grand titre qui assigne les rangs dans la byérarchie des tribunaux par la puissance. Ses juges ont le " merum imperium ". Ils ont tout ce qui constitue le caractère de magistrat. Leur compétence au civil est la même que celle des juges royaux. Ils perçoivent les mêmes droits que les juges royaux. Les historiens de la province prétendent trouver dans le mot reguaires, l'expression de cette espèce d'égalité *quasi regalis ;* rien ne manque à cette égalité que le titre de juridiction du Roi ; rien et peut-être pas même ce titre qui semble bien compensé par le privilège particulier aux reguaires de porter tous leurs appels immédiatement au Parlement, tous sans exception.

« Une remarque au reste qui ne sera peut-être pas sans considération, c'est que le sénéchal et le procureur fiscal des reguaires actuels, indépendamment du titre de cette juridiction, sont l'un et l'autre juges royaux. Le sénéchal des reguaires est en même temps lieutenant particulier de l'Amirauté ; le procureur fiscal est assesseur de la Maréchaussée.

« Nous avons vu de nos jours un avocat du Roi du présidial occuper en même temps la place d'alloué, de second

juge aux reguaires. Le procureur fiscal des reguaires de Nantes joignait à cette place, il y a quelques années, peut-être joint-il encore, une place de conseiller au présidial.

« Le seigneur de la juridiction des reguaires, Monsieur l'Evêque de Quimper, réside à Quimper et c'est une des saintes obligations de son état. On doit sans doute présumer que, maître de choisir sur un très grand nombre de gens de loi qu'il connaît tous, ceux qui doivent acquitter sa conscience de l'obligation non moins sacrée de rendre la justice à ses vassaux, son choix ne tombera jamais que sur des hommes de quelque mérite » (1).

La Chapelle du Guéodet en 1787 (2)

« La chapelle du Guéodet, autrement dite Notre-Dame de la Cité, est la plus ancienne église de Quimper et la solidité de sa construction annonce qu'elle en sera la dernière. (3) Elle a servi de cathédrale à nos premiers évêques et nous y avons le dépôt de la bougie perpétuelle pour le vœu de la ville et du clergé, fait en 1532, pour la guérison miraculeuse de la peste.

« La communauté (de ville), par une tradition constante parvenu jusqu'à nous, a toujours été chargée des réparations extérieures de cette chapelle, comme toits, gouttières et portes d'entrée et son obligation est fondée sur plus d'un titre.

« Cette chapelle est formée de deux parties, la nef et un bas-côté infiniment plus élevé que la nef. On passe par celle-ci pour aller à notre hôtel de ville et nos salles d'assemblée, qui

---

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 557.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 564.

(3) La tour du Guéodet avait déjà été démolie en 1772 et le siècle suivant devait voir disparaître toute trâce du vieux sanctuaire.

sont au dessus du bas-côté et l'on s'y rend par un bel escalier de soixante-dix marches. Nous y avons nos archives et notre horloge ; le bas de cette chapelle nous sert de magasin ; nous y avons nos pompes, sceaux et échelles pour incendie ; nous logeons aussi dans cette chapelle les soldats conduits sous garde et tous les équipages des régiments passant, à défaut d'autres endroits clos et spacieux.

« Cette chapelle d'ailleurs, n'a qu'environ six cents livres de rente, outre son tronc et paye par son gouverneur à l'aumonier (1) chargé de la messe du matin et de la prière du soir, 200 l. ; au recteur pour ses droits curiaux et pour y officier toutes les fêtes de la Vierge, 36 l. ; au sacriste pour ses gages, 36 l. ; pour la bougie qui y brule toute l'année en accomplissement du vœu, au moins 300 l. et pour la fourniture des linges, ornements, cierges et réparations intérieures, au moins 200 l., car il faut observer qu'il s'y dit habituellement plus de six messes par jour, outre celle du chapelain. »

Démolition des fortifications en bordure de l'enclos des Cordeliers (1759). (2)

« Du mardy de relevée, vingtième mars mil sept cent cinquante neuf.

« Assemblée de la Communauté de Quimper, tenue à l'hôtel de ville à la manière accoutumée faite par les hérauts et l'annonce de la campane sur la réquisition de M. Corbet, avocat et procureur du Roy en la dite communauté, présent et remontrant.

---

(1) La communauté payait chaque année, 60 livres au chapelain pour son logement. (Archives de la Loire-Inférieure, B. 4239).

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 565.

« Monsieur Frollo de Kerlivio, maire aiant présidé.

« Présents. Messieurs de Poulmorgant Duboishardy, lieutenant maire, Périer et Barbe, échevins, de la Bouessière-Luhandre, commendant, Cossoul, major, Le Ballenois et Stevenot, assesseurs, Penanprat Le Blouch, Kerourein-Huchet, Trémaria de La Roque, Sévène et Démizit, aiant tous entrée et voix délibérative en ladite communauté, et pour le rapport le soussignant grefier.

« M. le procureur du Roy représente un plan de la partie des murs de ville qui enclot les Cordeliers, et, comme il convient, suivant l'avis du Sr Chocat de Grandmaison, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province, de démolir cette partie de murs marquée dans le plan, pour les raisons et inconvénients y détaillés, il est à propos que la communauté prenne une délibération pour solliciter auprès de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthièvre, Amiral de France, Gouverneur de Bretagne, la permission de les démolir, priant la communauté de délibérer, signé : Corbet.

« La communauté, vu le plan dressé par le Sr Chocat, ingénieur en chef de la Province, pour la démolition des murs qui enclot les Cordeliers, a délibéré et est d'avis que le dit plan soit envoyé et de solliciter son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthièvre, Amiral de France, etc... de vouloir bien l'approuver et d'accorder sa permission pour la dite démolition. » (1)

La seconde moitié du XVIIIe vit démolir à Quimper bien des vestiges précieux du passé.

En 1766, démolition de la Tourbie ; en 1772 de la tour du Guéodet et du vieil arbre de chêne qui servait à placer le papegaut. On en tira 85 pièces de bois de 4 à 5 pouces d'équarrissage, sur 5, 6 et 7 pieds de longueur, qui furent employées à faire des barrières au Champ de

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 565.

bataille ; en 1773, abattage de la porte Médard pour la construction du chemin du Pichéry.

En 1788, le 6 mars, la communauté de Quimper disait, dans une délibération : « les pluyes continuelles de cet hiver ont occasionné l'écroulement d'une des tours du mur de cette ville, dite la tour Penalen ; toutes les pierres étant tombées dans la petite rivière, interceptèrent le cours des eaux, la communauté de ville les fit enlever par Marc Taillandier pour la somme de trente livres » (1). On ne doit donc pas rendre la communauté de Quimper responsable de la destruction de cette tour, comme l'ont fait Aymar de Blois (Ogée, II. art. Quimper) et Trévédy (*Promenade dans Quimper*, p. 41).

La Chapelle Sainte-Catherine, à Quimper, en 1678

La première chapelle de l'hôpital Sainte-Catherine bâtie vers 1530, fut démolie vers 1595, sur l'ordre du maréchal d'Aumont. On pensa à la rebâtir en 1615, mais ce fut seulement en 1622 que commencèrent les travaux qui furent achevés en 1626.

Voici quelle en était la situation en 1678 :

« L'église et chapelle dédyée à l'honneur de Sainte-Catherine size et située en la rue Neuve, l'un des fauxbourgs de cette dite ville de Quimper, avec une longère de maisons au bout occidental d'icelle et apanty y joignant devers le nord, servant de logement aux pauvres malades et infirmes au bout de laquelle maison est une petite cour et buanderie. Le

---

(1) Arch. Loire-Inférieure, B. 4239.

cœur servant aux prières des dites dames (de la misérécorde de Jésus) ; joignant la côtière méridionale de la dite église, les cuisines, salle basse et dortouers des dites dames servantz à leur logement, donnant devers l'oriant sur la dite rue Neuve et un autre dortouer nouvellement construit à l'occident de la cour avec les autres commodités et le jardin derrière le dortouer neuff, le tout dans un même encloz pouvant contenir de fond, tant sous jardin que bâtimentz, deux journaux de terre ou environ ; le dit hôpital et encloz donnant d'oriant sur la dite rue Neuve, du midy sur la rue des Lavandières (actuellement rue Sainte-Thérèse) et chemin quy conduit de la dite rue Neuve à Locmaria, d'occident et nord sur la rivière et rabine qui descend des moulins de l'évesché au port et quay de ceste dite ville. (1)

Le numérotage des rues de Quimper, en 1766

« François Desrosiers, peintre, adjudicataire de l'ouvrage concernant les numéros des maisons de la ville et des noms des rues, a fait le dit ouvrage qui consiste en cent seize carrés pour les dites rues et sept cent quatre-vingt-quatre pour les numéros, pour lequel ouvrage, le dit Desrosiers demande payement de la somme de cent quatre-vingts livres ». (Délibération du 23 septembre 1766) (2).

L'écusson de la ville

En 1778, en vertu d'une délibération de la communauté, le Maire fit faire par Poupon, sculpteur, un écusson aux

---

(1) Archives de la Chambre des Comptes, B. 2037, f° 483.
(2) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 4237.

armes de la ville « pour estre attaché » aux hôtels des maires, pour les frais duquel écusson, y compris peinture et ferrure, fut payée la somme de 42 livres, 15 sols (1).

La fontaine du Champ de Bataille

Cette fontaine fut construite en 1780 ; le renable en fut reçu par David ingénieur : la communauté paya pour ce travail la somme de 250 livres, à Jean-Marie-Jacques (2).

La comédie à Quimper (3)

En l'an V, une société dramatique se constitua à Quimper ; la municipalité l'autorisa à donner des représentations dans la salle de spectacles au profit des pauvres. Les prix des places furent fixés comme suit : premières loges et parquet, 1 livre 10 sols ; secondes loges, 24 sols ; secondes loges, 24 sols ; parterre, 15 sols (Délibération du 16 pluviose, an V : 4 février 1797).

En l'an VI, une convention fut passée entre la municipalité et la troupe de Brest, aux termes de laquelle, les artistes brestois devant séjourner plus d'un mois à Quimper, donneraient une représentation chaque quinzaine et la moitié de la recette brute reviendrait à l'hospice. (Délibération du 10 brumaire, an VI : 31 octobre 1797).

---

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 4237.
(2) Ibidem, B. 4239.
(3) Addition à l'article paru dans le *Bulletin de la Société archéologique* en 1917.

Le 24 frimaire, an XIII (15 décembre 1804), fut publié, pour la police du théâtre, le règlement que voici : (1)

ART. I. — Le spectacle commencera à 5 heures 1/2 précises depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er germinal et à 6 heures depuis le 1er germinal jusqu'au 1er vendémiaire.

II. — « Les artistes dramatiques auront un Directeur ou régisseur chargé de la direction du théatre, il présentera au Maire le répertoire de la Société ; nulle pièce ne pourra être jouée sans consentement.

III. — « Les artistes seront tenus de jouer les pièces qui auront été annoncées ; ils ne pourront ni en afficher ni en représenter d'autres que pour des raisons approuvées par le Maire.

IV. — « Chaque acteur sera tenu de jouer les rolles pour lesquels il s'est engagé et ne pourra s'en dispenser que pour raison légitime.

V. — « Les convenances exigent quelquefois qu'un acteur remplisse dans certaines occasions un autre rolle que le sien ; il doit se dépouiller d'un amour-propre mal entendu et se prêter pour l'intérêt de ses associés et à la satisfaction du public à ce que les circonstances exigent de lui.

VI. — « Les difficultés qui pourraient s'élever entre les artistes, soit sur le choix des pièces à jouer, soit sur la distribution des rolles, seront jugées par le Directeur ou régisseur, sauf appel devant le Maire.

VII. — « La longueur des entre-actes et l'intervalle qu'on laisse entre chaque pièce, ennuyent le public, excitent des murmures et finissent souvent par l'impatience. Les artistes auront le plus grand soin de ne pas s'exposer à cet égard à de justes reproches.

---

(1) Archives du Finistère, fonds Prosper Hémon.

YIII. — « Un factionnaire sera placé à la porte du chauffoir ; il ne laissera entrer dans cet appartement, de même que sur le théatre et dans les coulisses, que les seuls artistes et les employés du théatre.

IX. — « Il y aura à la porte du parterre, un factionnaire ; on pourra même selon le besoin en établir aux différentes issues de la salle, mais ils ne pourront entrer armés dans l'intérieur que sur la réquisition de l'autorité compétente.

X. — « Deux gendarmes se placeront dans le parterre pour l'exercice de la police ; deux gardes de la mairie se trouveront au-dessus de la loge du Maire pour être à portée de recevoir et de transmettre ses ordres.

XI. — « Les agents de police désignés dans l'article précédent sont chargés de s'opposer aux clameurs, aux vociférations, aux sifflets indécents de ceux qui n'aiment que le tumulte et le bruit et se font un plaisir de troubler celui des autres ; d'empêcher ces ondulations dangereuses du parterre dont les étourdis se réjouissent, dont les fripons peuvent profiter et dont les citoyens paisibles sont toujours les victimes ; de faire cesser les disputes, les querelles qui peuvent s'élever entre les particullers ; de maintenir, en général, l'ordre et la tranquillité dans la salle.

XII. — « Tous les employés du théatre, machinistes et autres, seront tenus de se trouver à quatre heures précises pour vacquer à leurs différentes occupations sous peine d'amende ou de peine plus grave si le cas l'exige.

XIII. — « Tout billet jeté sur la seine (*sic*) ne sera lu qu'après avoir été présenté par le régisseur à l'officier chargé de la police qui jugera si la lecture doit avoir lieu.

Signé : Vinoc, maire »

DANIEL BERNARD.

LES ANCIENS MANOIRS

DES ENVIRONS DE QUIMPER

(Suite)

En revenant par celle-ci vers Quimper, nous trouvons bientôt à gauche l'entrée du parc du joli château moderne de Quistinic, qui surveille, sur sa colline toute moutonnante d'épaisses futaies, la profonde et sinueuse vallée du Stéir. Le vieux manoir converti en ferme est une maison trapue du XVII^e^ siècle, ornée de trois lucarnes de pierre en hémicycle. Dans la cour, le puits s'abrite sous un petit édicule hexagonal en forme de tourelle à double étage, qui présente sur deux de ses faces des écussons frustes inscrits dans un encadrement gothique.

En 1426, Pierre de Kergnisan avait un métayer exempt à son manoir de Quistinic, qui appartenait en 1536 à Jean du Guilly, sieur de Toulgoat. A la fin du siècle suivant, cette terre était possédée par Jean-Baptiste de Malherbe, avocat, syndic de Quimper de 1692 à 1703, père de Joseph-Hyacinthe de Malherbe, écuyer, sieur de Quistinic, capitaine de la paroisse de Penhars, mort à Quistinic en 1741. Leur descendance directe existe encore, mais la propriété a passé en d'autres mains. La famille de Malherbe, originaire de Normandie et apparentée au poète fameux, porte : *d'hermines à six roses de gueules, 3, 2, 1.* On ne peut donc lui attribuer l'écusson sculpté sur le cadran solaire placé au-dessus de la porte de l'ancien manoir, et qui présente un mi-parti *d'un fascé ondé* et de *trois croix, 2 et 1.*

Presqu'en face de Quistinic, mais au Sud du chemin, est l'ancien lieu noble de la Coudraie, signalé par les piliers de granit à corniches et calotte arrondie qui ferment l'entrée de son avenue. On a totalement rebâti la vieille maison, laquelle avait, paraît-il, une avancée en encorbellement à pans de bois, d'un caractère assez original.

Au bas des pentes boisées de Quistinic, nous atteignons la route de Locronan, qui court au fond de la vallée, parallèlement à la voie ferrée et au Stéir. Près du confluent de celui-ci et du ruisseau de Pencran, se cache, sous quelques grands arbres aux puissantes ramures, le manoir de Loscoat *(Lost-Coat,* la queue ou la fin du bois) modeste demeure qui garde encore, derrière une façade en pierres de taille du XVIII^e^ siècle, des constructions plus anciennes avec arcs en accolade et baies moulurées. Au-dessus de la porte, deux écussons ovales en ronde-bosse ont été martelés. Derrière la maison s'élève une petite tour carrée contenant l'escalier. A droite, dans la cour, est la chapelle, amputée de son clocher, mais reconnaissable à son chevet à trois pans et au monogramme pieux qui timbre sa porte cintrée. L'intérieur sert de cellier. Une belle fontaine voûtée coule au-dehors de l'enclos, et deux piliers de granit, tout drapés de lierre et de ronces, émergent encore dans un champ voisin, indiquant l'entrée d'une longue rabine disparue qui menait du manoir au chemin de Trohéir.

*
**

Pour gagner ce dernier village, nous devons joindre le carrefour où la vieille voie de Quimper à Brest par Lanvéoc se sépare de la route actuelle de Locronan, puis franchir le pont pittoresque et buissonneux jeté sur le Stéir. Trohéir est une très ancienne terre noble qui a donné son nom à ses possesseurs primitifs. Geffroy de Tuonhéir, homme d'armes (armiger) vivait en 1326 et fit son testament en 1349, d'après le Cartu-

laire de la cathédrale de Quimper. Dès 1426, sa terre avait passé aux du Juch de Pratanroux, qui y tenaient deux métayers exempts de fouages. En 1475, Henry du Juch, capitaine de Quimper, passa avec l'évêque Thibaud de Rieux un accord aux termes duquel il était autorisé à conserver la justice patibulaire de Trohéir, élevée sur la colline de Kergroac'h, à condition de devoir à l'évêque une cheffrente d'une paire de mitaines brodées de fil d'or, qui devaient être remises au prélat, par le seigneur lui-même ou par un sien gentilhomme, au commencement de la messe de minuit célébrée dans la cathédrale. Cette redevance curieuse fut acquittée de façon fort irrégulière, et donna lieu à bien des luttes de procédure. Trohéir a passé, comme Pratanroux, aux familles de Lezongar, Le Baud et Rosily de Méros, avant d'être acquis, en 1775, par le sieur Deredec, négociant à Quimper.

« Irons-nous jusqu'au manoir et au moulin ? » demande M. Trévédy aux lecteurs de ses instructives *Promenades*. « Inutile », répond-il aussitôt, « ils ne nous offrent plus rien à voir ». Ce grand travailleur prisait plus les vieux papiers que les vieilles pierres, et n'accordait qu'un regard distrait aux restes défigurés des manoirs anciens dont il a écrit si doctement l'histoire. Mais pour nous, n'ayons pas de ces dédains, et, à défaut de la demeure seigneuriale ruinée et démolie, contentons-nous de fragments accessoires, encore marqués au sceau d'un lointain passé. Ce sera, à Trohéir, une curieuse écurie gothique, avec ses portes cintrées ou en accolade, ses fenêtres à traverse, ses petites lucarnes arrondies ; elle offre, telle quelle, le sujet d'une jolie page d'album, bien que la réfection de sa rustique toiture de chaume, plaquée de mousses vertes et roses, lui ait ravi beaucoup de son charme. N'oublions pas la maison voisine aux belles assises de granit, aux lucarnes aiguës, le vénérable puits et sa margelle ceinturée d'une moulure en torsade, ni même le moulin féodal appuyant sur de massifs éperons ses mu-

railles rajeunies. Les seigneurs de Trohéir prétendaient les premières prééminences après l'évêque de l'église de Kerfeunteun, et réclamaient aussi le droit de fondation de la chapelle de Saint-Conogan, sur l'autre rive du Stéir.

En nous rapprochant de Quimper par le chemin de Kerrivoal, nous rencontrons bientôt à droite le village de Kerben, jadis Kerpaën. Il y a eu là un manoir dont les seigneurs étaient héréditairement sergents féodés de l'évêque pour son fief des Reguaires. On trouve cette terre aux mains, en 1437, de Jean de la Couldraye, chevalier, et en 1539, de Richard de Coetanezre, dont le fils Guillaume, seigneur de Pratmaria, rend aveu en 1541. Elle a plus tard appartenu aux du Haffond de Lestrédiagat. Les vieilles constructions ont été détruites par un incendie vers 1880. Il n'en subsiste d'autres traces, dans les bâtiments actuels, qu'une grange au pignon magnifiquement appareillé, quelques linteaux ornés d'accolade, et une inscription très effritée qui doit être un nom propre : VALLAV....

A un kilomètre au Nord de Kerben, au penchant d'un agreste petit vallon, se trouve le hameau de Kervescar, autrefois Kervastar, où existait une vieille maison noble qu'a possédée la famille Lhonoré. L'habitation a été reconstruite, et seuls les bâtiments de service ont gardé, ainsi que le puits, identique à celui de Trohéir, un caractère ancien. Au-dessous du village, dans la prairie, il y a une petite fontaine à pignon daté de 1741 et creusé d'une niche à statuette.

Plus près de Quimper, au sommet d'une colline dominant le cours du Stéir et le vieux moulin des Salles, sont les restes du manoir de Kervoyec ou Kermoyec, décrits par Fréminville dans ses *Antiquités du Finistère* (t. II, p. 517-518). « Ce qu'il en reste de plus considérable est, dit-il, le corps du logis où se trouve la grande salle, et à la façade duquel sont trois grandes arcades cintrées à angle obtus, et supportées par des colonnes fort courtes, fort écrasées et massives, n'ayant pas de chapiteaux et s'élevant d'un socle

carré sans aucun ornement.... Tout le haut de ce bâtiment est ruiné et couvert des guirlandes d'un lierre séculaire. Il en est ainsi des murs de l'aile qui est adjacente à droite, et qui, nous dit-on, était occupée par la chapelle. La porte en est simplement carrée, mais l'architrave en est fort basse ».

La tradition place à Kermoyec une ancienne maison de Templiers, et Fréminville, toujours féru des souvenirs de ces moines belliqueux, voyait naturellement dans la ruine qu'il a examinée un manoir « bâti et habité dans le treizième siècle par les chevaliers du Temple ». Aussi ne s'étonne-t-il point « du style égyptien qui règne dans l'architecture de cette façade... puisque ceux qui l'ont fait construire en avaient pu prendre des modèles lors de leurs expéditions guerrières contre les soudans d'Egypte ». Même, le nom du lieu, qu'il écrit *Kergouïec* et traduit par l'*habitation du savoir* ou *de ceux qui savent, des savants*, lui fournit prétexte à disserter sur la science dont les Templiers avaient acquis les éléments par suite de leurs rapports avec les peuples d'Orient, et qu'ils rapportèrent dans leur patrie. Par malheur, cette ingénieuse étymologie semble toute fantaisiste, car Kermoyec est la véritable appellation de l'endroit et le second terme de ce vocable ne peut être qu'un nom propre.

Les titres relatifs à Kermoyec conservés aux Archives du Finistère (1 G 34) ne remontent pas au-delà de 1633. Ce manoir était alors la propriété et la résidence de d[lle] Françoise Le Lagadec, veuve d'écuyer Corentin Le Béguec, sieur de Chefbocage, conseiller du Roi au présidial de Quimper, qui fournit aveu à l'évêque. En 1670, il appartenait, par acquêt sans doute, à un paysan, Alain Ollivier, dont les descendants le tenaient encore en 1774. Aujourd'hui, l'étrange édifice à arcades vu par Fréminville a disparu (1), mais il subsiste encore

---

(1) M. Chabal, architecte à Brest, possède un album de dessins de Fréminville dans lequel le savant antiquaire a reproduit les ruines de « Kergouiec, ancienne maison de l'Ordre du Temple. »

quelques bâtisses anciennes. La construction qui flanquait à droite le portail de la cour est en bel appareil et munie d'un escalier tournant en pierre. A côté existe un puits à haute margelle octogonale. Plus loin, les chevronnières moulurées d'une maison ont pour amortissements une sirène à queue recourbée en angle aigu, un lion décapité et un petit personnage portant une gourde à la ceinture ; d'une main, il se gratte l'occiput, de l'autre, il tient une coupe. En face est la vieille métairie noble avec sa cour ravinée, ses portes à linteaux gothiques, ses fenêtres à moulures, appuis et traverses, et ses crédences de pierre pratiquées dans les murailles.

Au-dessus du manoir moderne de Kerrivoal, que masquent d'agrestes bosquets, s'étagent sur la pente Est d'un côteau au profil arrondi, les édifices du hameau de Stangbihan (le petit étang), autre vieille seigneurie possédée en 1480 par Jehan Gauvain, archer en brigandine parmi les nobles de Kerfeunteun à la montre de 1481, et vers 1530 par écuyer Christophe Gauvain, époux de d[lle] Jeanne Pezron. Demeuré veuve, celle-ci fut pourvue en 1535 de la tutelle de son fils François Gauvain, et fournit en 1530, 1540 et 1543 des aveus et déclarations au fief des Reguaires pour le manoir de Stangbihan, avec ses bois de futaie, ses taillis, son moulin, les lieux nobles de Penguiler et Stangbihan-Huella, etc..

François Gauvain, sieur de Stangbihan, époux de d[lle] Catherine de Kervicher, rend aveu en 1562 pour ce manoir et comparaît la même année à la montre des nobles de Cornouaille, où il « dict qu'il faict picque sèche ». Son petit-fils Jacques Gauvain, sieur de Stangbihan et de Penguilezre, s'enrôla en 1636 dans l'arrière-ban de l'évêché de Quimper, et cette famille fut maintenue en qualité de noble d'extraction en 1670. Stangbihan appartenait, en 1710, à écuyer Guillaume de Kerguélen, sieur de Kerbiquet, qui le tenait de la succession de sa mère Marie de Cardoze ; le manoir était alors

affermé à un cultivateur. En 1747, Claude-Marie de Kerguélen, seigneur de Kerbiquet, rend aveu pour Stangbihan ; sa veuve Guillemette de la Jumelaye fait de même en 1766, et leur fils Joseph-François-Annibal de Kerguélen rend aveu à son tour en 1777 (1). D'après la description qu'en donne cette dernière pièce, la maison n'avait de remarquable que sa façade en grand appareil et ne possédait ni chapelle, ni colombier. Depuis tout a été reconstruit, et de belles pierres de taille employées çà et là dans les nouveaux bâtiments sont, avec une fontaine à édicule et niche, les seuls vestiges de l'ancien Stangbihan.

Revenus dans la vallée, et toujours plus près de Quimper, nous rencontrons à droite l'avenue du vieux manoir des Salles. Dès le début du xv^e^ siècle, il était à l'une des principales branches de l'antique maison de Coëtanezre, et ses possesseurs comptaient au nombre des insignes bienfaiteurs du monastère des Cordeliers de Quimper, où leurs sépultures s'abritaient dans le chœur de l'église conventuelle. M. Trévédy affirme que Jean de Coëtanezre, procureur-général du duc Pierre II en Basse-Bretagne, mort au pays de Léon en 1466 et inhumé aux Cordeliers, était seigneur des Salles. Son petit-fils Jean de Coatanezre, époux de Catherine de Lescuz, mourut en 1537, laissant le manoir des Salles à leur fils François, marié à Isabelle de Kerguélen, père et mère d'autre François de Coëtanezre, seigneur des Salles, époux d'Hélène Geffroy.

Leur fille aînée et héritière Julienne de Coëtanezre, dame des Salles, s'allia à René du Dresnay, sieur de Kercourtois, jeune et vaillant gentilhomme qui trouva une mort glorieuse en 1594, alors qu'il escortait les députés de Basse-Bretagne convoqués par Mercœur à Lamballe, et qu'il défendait contre les Royaux le passage d'un pont, près Pontivy. Il

---

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 38.

laissait une fille unique, Marguerite du Dresnay, mariée à Claude de Bragelonne, issu d'une illustre famille de robe, qui devint lui-même président aux Enquêtes du Parlement de Paris. Depuis, la terre des Salles a passé par voie d'alliance aux Le Jacobin de Keramprat. En 1708, l'abbé de Penamprat, archidiacre et grand-vicaire de Léon, la vendit pour 6.600 livres au sieur Desprès, et elle était en 1781 à écuyer François-Marie Duval de la Poterie, ancien capitaine d'infanterie au bataillon de Crozon, époux d'Augustine Furic de Kerguiffinan.

Un grand portail à arcade, flanqué de deux tours rondes, donnait jadis accès dans la cour du manoir, mais il a totalement disparu et a été remplacé par une clôture coupée de piliers de granit. A droite, une maison remaniée au XVII^e^ siècle a conservé une élégante porte gothique à archivolte feuillagée, pinacles bosselés et fleuron timbré d'un écusson. De l'autre côté, des constructions plus anciennes en pierres de taille, à portes et fenêtres moulurées dans la note du XV^e^ siècle, sont devenues des écuries et des étables. Au fond de la cour, une rangée de piliers sépare le manoir d'une vaste prairie bordée par la rivière. L'un d'eux porte deux écussons ovales blasonnés d'*un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant,* armes que M. Trévédy attribue aux Duval de la Poterie, derniers seigneurs des Salles. Un jardin cerné de vieilles murailles ébréchées et tapissées de lierre, s'étend au Sud de l'habitation.

A trois cents mètres à peine des Salles se rencontre le manoir du Parc, baigné par les eaux paisibles du Stéir. Ce lieu a été le berceau d'une famille de même nom, dont était Maistre Jehan du Parc, représenté entre les nobles de Kerfeunteun à la montre de 1481 par Pierre son fils, archer en brigandine. En 1550, on trouve le Parc aux mains de Jean de Kerbezcat, sieur du Buliec, puis il appartint à diverses familles, les Le Gac, du Dresnay, Brouard de la Grée, Tro-

melin de Lancelin, de Lesguern, Gouesnou de Kerguénès par acquêt en 1661, Desprès, Gouesnou de Kerdour et Le Bouteiller.

On y a beaucoup remanié et démoli, mais il reste encore. à gauche, un édifice du XVI^e^ siècle, bâti en équerre, à porte en anse de panier, fenêtres barrées de meneaux en croix, et tourelle d'angle découronnée. A ce bâtiment se relie, vers la droite, une autre construction décorée de deux lucarnes Renaissance offrant des écussons à cartouches déchiquetés, et des figures de lions ou de chiens au bas de leurs rampants. Un double portail, dont la porte piétonne bouchée subsiste seule, s'ouvrait au Nord, sur le chemin de l'hôpital Saint-Yves. Derrière la maison, le petit « plessis » humide et herbeux mentionné par les vieux titres, et si joliment décrit par M. Trévédy, voit couler toujours sa fontaine mystérieuse ombragée de deux séculaires ormeaux.

*
**

Gagnons à présent le bourg de Kerfeunteun. Bien que la paroisse comptât bon nombre de maisons nobles — nous en avons vu plusieurs depuis Trohéir, et nous en visiterons encore diverses autres — son église du XVI^e^ siècle est d'une désolante pauvreté en fait d'armoiries et d'insignes seigneuriaux. Des blasons peints dans la maîtresse vître de Gilles Le Sodec, il n'existe plus, aux soufflets du tympan, que les vides remplis par des disques de verre blanc. Aucun enfeu, aucune dalle tumulaire n'ont survécu aux « réparations » du siècle dernier. Deux culs-de-lampe expulsés de l'église et déposés dans la cour du presbytère offrent pourtant, le premier un mi-parti de *trois têtes de loup* (Visdelou) et *d'un croissant surmonté d'une hache d'armes et accompagné de trois coquilles*, le second *un arbre feuillu*. Un autre écusson encastré dans l'escalier extérieur de la maison d'école est chargé d'*un*

ours (?) accompagné en chef de deux étoiles. Enfin, au-dessus de la porte d'une maison moderne située en face de l'allée qui mène à l'église, on a placé un écusson blasonné d'*un sautoir* et encadré de moulures gothiques.

Au sortir de Kerfeunteun, à droite de l'ancienne grand'route de Châteaulin et de Morlaix, deux piliers de granit au pied d'une croix moderne signalent le vieux manoir de Missirien (la carte d'état-major écrit *Messilien*, conformément à la prononciation locale). Jehan du Plessis, sieur de Missirien, comparut à la montre de 1481 par Guillaume, son fils, archer en brigandine. En 1506, l'évêque de Cornouaille Claude de Rohan fait don du droit de bail ou de rachat à lui acquis par le décès d'Alain du Plessis, sieur en son vivant de *Maesirien*, à Lorans du Plessis, fils aîné du défunt, sur la recommandation de l'abbé de Daoulas, Jean du Largez, évêque suffragant de Vannes. L'année suivante, Henry de Kerminihy, curateur dudit Lorans du Plessis, sieur dudit lieu et de Messeryen, fournit aveu à l'évêque pour ce manoir, avec ses bois, prairies, largesses et autres appartenances, le tout chargé du douaire dû à Marie de Lescuz, veuve d'Alain du Plessis.

Lorans du Plessis était fils d'un premier mariage de celui-ci et de Françoise de Kerminihy. Il épousa lui-même Plézou Richart, et mourut avant 1526, laissant pour fils autre Lorans du Plessis, écuyer, sieur de Kerminihy et de *Messuryen*, qui rendit aveu en 1542 pour le manoir et métairie noble de Messuryen, maisons, bois taillis, ancien parc, clostures, feniers, frostages, issues et appartenances, valant 15 livres de rentes. Sa femme Marie de Coetanezre lui donna un fils, Pierre, époux de Barbe de Toulalan ; ils n'eurent qu'une fille héritière, Gillette du Plessis, dame de Kerminihy et de Missirien, mariée vers 1595 à Claude Autret, sieur de Lezoualch, dont elle fut la seconde femme.

Leur fils Guy Autret, seigneur de Missirien et de Lezergué, a imprimé une certaine illustration à ce nom de Missirien

sous lequel il est habituellement connu. Après avoir servi le roi à la guerre, il se retira au manoir de Lezergué, où nous retrouverons bientôt son souvenir, et se livra avec délices à l'étude de l'histoire de Bretagne, compulsant les archives, rédigeant sur les familles nobles de son pays de curieux mémoires qu'il communiquait complaisamment à ses correspondants, le marquis de Molac, d'Hozier et autres. Il mourut à Paris en 1660. L'année suivante, sa nièce Renée de la Marche, dame douairière de Mezle, propriétaire de Bodriec et Missirien, rendait aveu au fief des Regaires pour le manoir de Missirien, ses bois de haute futaie et taillis, terres et tenues, le village et le moulin à fouler de Saint-Denis en Cuzon, prééminences, armes et tombes à Kerfeunteun et dans la chapelle de Saint-Sébastien en la cathédrale, et possession prohibitive de la chapelle de Saint-Denis (1). Au XVIII^e^ siècle, Missirien appartenait à la famille Le Saux du Loch.

Ce manoir est une grande et sombre maison élevée d'un seul étage. De ses deux portes, l'une a une arcade gothique sobrement moulurée, avec un amortissement en griffe à la base des pieds-droits ; l'autre, très grande et cintrée dans la note du XVII^e^ siècle, est en partie bouchée. Les fenêtres ont été modernisées, mais on y remarque encore les amorces des meneaux disparus. L'habitation semble avoir été aménagée bourgeoisement au temps de Louis XV ; on a recouvert, à l'étage, les vieilles cheminées de boiseries peintes et posé sur l'une des pièces une porte vitrée à petits carreaux verdâtres. Dans la salle du rez-de-chaussée, une porte s'ouvrant sur un appentis adossé à l'arrière-façade, est surmontée d'un écusson mi-parti *d'argent au chêne de sinople, au franc canton de gueules chargé de deux haches d'armes d'argent,* et *d'azur à l'éléphant d'argent portant une tour d'or*. Ce sont les armes respectives des familles du Plessis et de Penhoat (des sieurs

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 54.

dudit lieu et de Kerdanet en Poullan). Devant la maison est un puits carré peu orné. Quelques restes de vieux murs bien appareillés qui bordent la route sont probablement les vestiges des clôtures de cet « ancien parc » cité dans l'aveu de 1542.

Nous laissons sur la droite, à la Croix-des-Gardiens, ainsi désignée du nom d'une antique lignée paysanne, la vieille route de Pleyben et de Morlaix, puis nous descendons vers la petite vallée où se cache la chapelle de la Mère-de-Dieu. Selon le cantique breton composé par le P. Martin sur la vie du P. Maunoir, c'est en suivant ce même chemin :

« *Entre Croaz-ar-Gardien ha maner Kermorvan* »

que l'illustre missionnaire eut une révélation céleste de l'apostolat auquel Dieu le destinait en Basse-Bretagne. Après avoir quitté l'ancienne voie abandonnée de Châteaulin, qui escalade à droite une côte rocheuse, nous trouvons bientôt vers la gauche les restes pittoresques du manoir de Kermorvan, une large grange au vaste toit, terminée par deux grands pignons à chevronnières, et dans la façade de laquelle a été encastrée une haute porte gothique à l'arcade aigüe, aux pieds-droits ornés d'une triple moulure prismatique. Le moulin seigneurial, ruiné depuis le XVII^e^ siècle et envahi par le lierre, s'aperçoit encore dans la prairie que coupe une chaussée reliant le village à la route.

Thomas Kermorial, sieur de Kermorvan, fournit aveu à l'évêque en 1543 pour son manoir de Kermorvan, paroisses de Cuzon et de Kerfeunteun, avec maisons, pourpris, jardins, courtils, bois et prairies. Son fils Pierre épousa Catherine Pérault, dont maître Guillaume Kermorial, sieur de Kermorvan, qui rend aveu pour ledit lieu en 1563. Louis de Kermorial, dans son aveu pour Kermorvan fourni en 1620, dit tenir ce manoir de l'héritage de son neveu Guillaume Rubiern, écuyer, sieur de Kermorvan, décédé vers 1618. Il s'enrôle en 1636 dans l'arrière-ban de Cornouaille, et déclare

posséder une valeur de 300 livres de rente. Il meurt sans enfants de sa femme Françoise du Dremiet, et son neveu Pierre de Kermorial, après avoir recueilli sa succession, rend aveu en 1651 pour le manoir de Kermorvan, cour non close, aire, courtils, pourpris, bois de futaie, taillis, moulin ruiné et étang. Sa veuve Marie du Stangier rend aveu en 1679, et son fils Louis en 1699 et en 1713. Dans ce dernier acte, il se qualifie de lieutenant-général de la capitainerie de Crozon. En 1754, Kermorvan était la résidence de dame Marie-Jeanne Boutouillic, veuve de Messire Jean-Marie-Léonard de Kermorial, mort en 1747, et tutrice de leurs enfants. L'un d'eux, Pierre-François de Kermorial, chevalier, seigneur de Kermorvan, lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis, fournit déclaration en 1784 pour la succession de sa tante Marie-Barbe de Kermorial. (1) Cette ancienne famille, originaire de la paroisse de Baye près Quimperlé, s'est éteinte seulement au XIX^e^ siècle.

Saluons de la route de Plogonnec la charmante chapelle de la Mère de Dieu, admirée de Gustave Flaubert, et que fonda au début du XVI^e^ siècle un seigneur de Keranmanoir, curieuse maison noble que nous visiterons bientôt, puis gravissons à gauche les hauteurs de Kerlividic. Ce manoir, où nous conduit une courte avenue, est encore un ancien domaine de la famille de Coëtanezre, si richement possessionnée jadis aux abords de Quimper. Jehan Coetanezre, sieur de Kerlividic, paraît en archer à deux chevaux, entre les gentilshommes de Kerfeunteun, à la montre de 1481. Maître Alain de Coëtanezre rend aveu à l'évêque, en 1540, pour le manoir de Kerlividic, avec son bois taillis et de haute futaie. Jacques de Coëtanezre possédait le même lieu en 1562. Dame Claude de *Chibau* (Cybouault), dame de Kerenbiquet, veuve d'écuyer Charles Lhonoré et tutrice de leurs enfants, déclare vouloir

---

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 101.

contribuer à l'arrière-ban, en 1636, pour les lieux nobles de Kerenbiquet, Kerlividic, etc., valant 600 livres de rente.

Kerlividic passa plus tard en des mains roturières. Messire Jean-Hyacinthe de Lhonoré le vendit, en 1693, à François Le Cocq et Marie Hervieu, sa femme, sieur et dame de La Touche. En 1740, maître René-Corentin Hervieu, ci-devant doyen des juges conseillers magistrats du siège présidial de Quimper, et à présent conseiller honoraire audit siège, rend aveu au fief des Régaires, en qualité de nouvel acquéreur, pour le manoir noble de Kerlividic, cour et jardin muré, chapelle, auvent, cellier, rabines et avenues, bois de décoration, prééminences en l'église de Kerfeunteun, consistant en trois tombes sous le marche pied du grand autel. Ses héritiers, représentés par Messire Vincent Henry, chevalier, seigneur de Botquigny, époux de dame Josèphe Hervieu, Charles-Marie Le Baron du Boisjaffray, et Marie-Guillemette Huon de Kermerien, faisant pour Bonaventure Briant, sieur du Stang-Briant, fournissent en 1759 au même fief un minu pour Kerlividic et autres terres dépendant de la succession (1).

Le manoir de Kerlividic, aujourd'hui propriété bourgeoise, est bâti sur une pente qui donne beaucoup d'élévation à son pignon Sud, mais sa façade grise, tapissée de verdure et élevée d'un seul étage, n'a d'autre agrément qu'une arcade saillante encadrant l'archivolte du portail en tiers-point, avec un écusson fruste à la clef et deux consoles feuillagées. Quelques-unes des fenêtres sont ornées d'accolades ou coupées de montants verticaux. La chapelle est défigurée et convertie en débarras. Une fontaine voûtée laisse couler ses eaux au pied du manoir, dans le chemin creux qui mène, au fond d'un joli vallon tout proche, à l'ancienne mine de charbon de Kergogne.

---

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 68.

Nous sommes au point culminant de la colline, en face de l'agreste panorama qu'offre la profonde vallée accidentée du Stéir et les terres houleuses de Plogonnec, dominées par la silhouette bleue de la montagne de Locronan. A gauche, le chemin dévale rapidement jusqu'à la rivière, séparé par un ruisselet d'une crête que couronne Kervigou, vieille construction à l'air renfrogné de maison forte, avec ses étroites fenêtres, son mur d'enclos rébarbatif percé d'une unique poterne, et les ruines enlierrées qui l'entourent. Ce n'était pourtant pas un manoir, mais un simple lieu noble dépendant au XVI^e^ siècle de Kerlividic. A droite, une large voie herbeuse, sans doute jadis rabine seigneuriale, se dirige vers le manoir de Kergadou, enfoui dans ses bois aux sauvages aspects. La famille primitive de Kergadou avait disparu dès avant 1500, et son berceau appartenait à cette époque à la famille de Kerguelenen. Françoise de Kerouant, douairière de Kerguelenen, et tutrice de son fils François, rend aveu à l'évêque, en 1563, pour le manoir de Kergadou, métairie, terres, bois de haute futaie, plusieurs taillis, moulin et tenues.

En 1671, aveu est fourni par Marguerite Le Provost, dame douairière du Cleuzmeur, héritière de son frère écuyer Charles Le Provost, sieur de Treyer et de Kergadou, pour les manoirs du Haut et du Bas Kergadou, cour, jardins, chapelle, colombier ruiné, bois de futaie et taillis, moulins, prééminences à Kerfeunteun « dans la fenestre estant au bout suzain de la chapelle costière devers le midy », et tombe dans le balustre du grand autel. On trouve en 1692 un minu présenté pour Kergadou par Catherine-Périne de Kerleuguy, veuve de Messire Yves-Gabriel Le Jar, seigneur du Cleuzmeur, et tutrice de leurs enfants mineurs. L'une d'eux, Marie-Gabrielle, épousa Messire Joseph-Marie du Dresnay, chevalier, seigneur des Roches, et lui apporta les terres de Kergadou et de Kerembars. Dans son aveu de 1712, M. du Dresnay

réclame le droit de pêche en la rivière du Stéir. En 1780, Kergadou appartenait au chevalier du Dresnay des Roches, chef d'escadres des armées navales, gouverneur des Iles de France et Bourbon (1), marin intrépide et savant distingué, dont la Bibliothèque de Quimper possède divers manuscrits, papiers et correspondances d'un grand intérêt. Le manoir actuel a été remanié au XVIII^e siècle ; c'est un lourd bâtiment qui n'a pour lui que sa pittoresque situation parmi de belles verdures, à mi-pente d'une étroite coulée qui jette ses eaux dans la rivière voisine.

De Kergadou, nous atteignons en quelques minutes le hameau du Brieux, formé des derniers débris et des dépendances reconstruites d'un ancien manoir important. L'avenue a une belle ampleur et l'échalier du portail qui la fermait est encore muni d'une meurtrière. La famille du Brieuc, selon la forme primitive, ou du Brieux était l'une des principales de Kerfeunteun ; connue depuis Guillaume du Brieuc, époux en 1498 de Jeanne de Tréfanio, elle blasonnait : *d'azur à trois fasces ondées d'argent, une croix de gueules sur le tout,* et sa dernière branche, celle de Kerven en Plonéis, n'a disparu qu'au XIX^e siècle.

(A suivre). L. LE GUENNEC.

---

(1) Arch. du Finistère, 1 G. 69.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XLIX

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations et de la chronique de la Société archéologique en 1922

PAGES

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES. 3

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS 18

SÉANCE DU 26 JANVIER I

Communication de M. *Le Carguet* sur le Gui du Chêne. — Les fouilles de M. le commandant *Bénard* dans la presqu'île de Penmarc'h. — Le manuscrit en vers bretons de Jean Conan découvert par M. *L. Le Guennec*.

CHRONIQUE : Réapparition des revues *Buhez-Breiz* et *Le Réveil Breton*. — Remise aux Archives du Finistère d'un lot de pièces concernant l'Histoire de Carhaix. — La Bibliothèque Miorcec de Kerdanet. — Napoléon en Bretagne. IV

SÉANCE DU 23 FÉVRIER VII

Nécrologie. — Classement de divers objets mobiliers parmi les monuments historiques.

BIBLIOGRAPHIE : Roger Grand, *Mélanges d'Archéologie bretonne*, première série, compte rendu par *H. Waquet* IX

PAGE

Séance du 30 Mars XI

Nécrologie. — Classements de monuments. — Conférence de M. *Waquet* sur la Renaissance bretonne, avec projections lumineuses.

Annexe : Dépôt de hachettes de bronze par *A. Jarno*. XIV

Séance du 27 Avril. XV

Nécrologie. — Le retable de l'église de Mesnil-les-Hurlus. — Fouilles de la nécropole de Saint-Urnel.

Chronique : Liste de monuments classés XVII

Annexe : Quelques documents sur Claude Le Coz, par *H. W.* — Une réhabilitation : Claude-Marie Le Laé, par *H. W.* XVIII

Séance du 31 Mai. XXIII

Projet de remise du Musée de Penmarc'h à la Société. — La forêt de Névet et le déboisement de la région. — Nécrologie.— Un procès à Landerneau en 1730.

Chronique : Les figurations trouvées sur les mégalithes. — Réapparition du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie* XXV

Séance du 29 Juin. XXVII

Nécrologie. — Projet de manifestation en l'honneur du peintre Lemordant. — Demande de classement de monuments. — Exhibition de photographies : le menhir de Brignogan, la nécropole de Saint-Urnel. — Une monnaie d'or du roi de France Jean Le Bon, trouvée à Quimper.

Annexe : Rapport de la Commission de comptabilité. XXX

Séance du 27 Juillet XXXI

Informations diverses. — L'excursion du 23 Juillet au pays de Fouesnant. -- L'aqueduc romain de Carhaix. — La chaussée du Pont Crac'h.

Annexe : A propos du menhir de Brignogan, lettre du commandant *Devoir*. XXXIV

PAGES

SÉANCE DU 26 OCTOBRE XXXIX

Acquisition par la ville de Brest du château de Penmarc'h en Saint-Frégant. — Nécrologie. — Classement de maisons et monuments. — Communication de MM. les commandants *Devoir* et *Bénard* sur la restauration des mégalithes et les fouilles de Saint-Urnel. — Don par M. *Le Carguet* de ses collections au Musée de Penmarc'h.

CHRONIQUE : Publications diverses relatives à la Bretagne au XVIII^e siècle, au Folgoat, à Quimperlé et à Confort. XLIII

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE XLVII

Présentation, par M. le *Président*, d'une clef en bronze et d'un écusson en kersanton.— L'ermitage de Saint-Hervé. — La semaine touristique du Finistère. — Le vol d'une statue dans l'ancienne église de Quimerc'h.

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Corgne, *Histoire du Collège de Lesneven* (*1833-1914*), compte rendu par *H. W.* — Louis Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven*, compte rendu par *H. W.* L

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE LV

Circulaire de M. le Préfet pour la préservation des objets d'art dans la campagne. — Elections pour le renouvellement du bureau.

ANNEXE : Découverte d'une hache en pierre polie en Saint-Goazec, par *A. Jarno*. — Texte de la circulaire relative aux œuvres d'art. — La halle et l'auditoire de Lanmeur, par *Daniel Bernard*. . . LVIII

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1922

PAGES

I Sur l'étude de la civilisation préhistorique armoricaine, d'après ses monuments, par ALFRED DEVOIR 3

II Élie Fréron, d'après un livre récent, par L. LAGRIFFE 20

III Vieilles chansons bretonnes : I. François de Coëtlogon, prieur de Kernitron, par L. LE GUENNEC. 26

IV Le bouton breton, par E. CHARBONNIER 33

V Troisième campagne de fouilles en pays bigouden, par le commandant BÉNARD, l'abbé FAVRET, GEORGES A.-L. BOISSELIER, GEORGES MONOT [*2 planches*]. 37

VI Les sépultures à coffrets et la chapelle Saint-Gilles en Bénodet, par L. OGÈS. 51

VII Les anciens manoirs des environs de Quimper, par L. LE GUENNEC (suite). 57, 117

VIII Le chemin du « Tro-Breiz » entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon, par le chanoine ABGRALL et L. LE GUENNEC [*1 planche*]. 65

IX Le Cap Sizun à l'époque néolithique, par H. LE CARGUET. 99

X Quimper au XVIII[e] siècle. Notes et documents (II), par DANIEL BERNARD. 105

Quimper. — Imp. M[me] BARGAIN & C[ie]. 1, Rue Astor et Quai du Stéir